

**HAUTBÉARN** ✖  
communauté de communes

---

MEMOIRE DE REPONSES  
AUX AVIS FORMULES PAR LE PUBLIC

## 1- Préambule

Logement, action sociale, urbanisme, environnement, aménagement du territoire, développement économique, culture, sport, tourisme, transport scolaire... dans tous ces domaines, les collectivités disposent chacune de compétences administratives différentes, et complémentaires de celles de l'État.

Les lois récentes, la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 et la loi relative à Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, ont entraîné un accroissement et une redistribution des compétences en matière d'énergie au niveau des collectivités territoriales.

La loi NOTRe confirme les régions dans leurs missions de chef de file en matière d'énergie-climat et les départements restent chefs de file pour la résorption de la précarité énergétique. L'échelon communal et intercommunal est celui qui a incontestablement le plus grand nombre de compétences en matière d'énergie avec :

- la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou froid urbains »,
- la mise en place de plateformes territoriales de rénovation énergétique,
- la compétence « production d'énergie renouvelable »,
- la compétence « Plan Climat-Air Energie Territorial ».

En tant que nouveau coordinateur de la transition énergétique sur son territoire, la CCHB s'est attaché dans la construction de son plan climat à s'appuyer d'une part sur l'ensemble de ces services (urbanisme, économie, mobilité, déchets...) pour porter transversalement les enjeux du changement climatique. D'autre part, la CCHB a également recherché à réunir un premier panel d'acteurs pour initier une animation territoriale sur la transition énergétique, gage de mobilisation, de coordination et de réussite du plan climat.

La CCHB ne peut à la seule échelle de ses compétences et de ses moyens assurer la transition du territoire. Elle se doit d'embarquer les citoyens et les acteurs économiques avec elle. Pour rappel, la CCHB est compétente sur le périmètre du Haut Béarn sur :

- L'aménagement du territoire ;
- Le développement économique ;
- La Gestion des déchets ;
- La gestion des milieux aquatiques ;
- Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie ;

- Le Développement touristique ;
- La mobilité : transport régulier, transport à la demande, mobilités actives, mobilités partagées, transport solidaire.

Le cadre proposé pour co-construire le plan climat a fait la part belle à l'expertise, au partage et à l'écoute. Dans cette nouvelle phase opérationnelle que constitue la mise en œuvre du plan d'actions, la CCHB entend bien continuer dans cette dynamique et souhaite ouvrir ces groupes de travail à tous nouveaux volontaires désireux d'être acteur de la transition énergétique du territoire.

La mise à disposition de ce plan au public s'est déroulée à partir du 19 février 2022 pendant 1 mois, conformément au cadre réglementaire accompagnant l'élaboration des PCAET. L'information a été relayée dans les journaux officiels, mais aussi sur le site internet du Haut Béarn avec accès direct aux documents du PCAET, la page Facebook du Haut Béarn et via un document de synthèse grand public envoyé à tous les administrés. L'information a également été transmise aux mairies des 48 communes membres du Haut Béarn.

De cette consultation publique résulte quarante-cinq avis de citoyens.

## 2- Réponse aux avis du public

L'analyse des remarques formulées par le public est présentée sous la forme d'un tableau dans les pages suivantes. Pour leur traitement, les remarques ont été regroupées selon les thématiques qu'elles abordaient ; elles sont néanmoins consultables dans leur intégralité en partie 3 du présent document. Les numéros des avis servent uniquement au reporting via le tableau d'analyse, ils ne sont nullement utilisés pour hiérarchiser les avis.

Le tableau d'analyse est construit de la manière suivante : à chaque ligne correspond une thématique abordée par un ou plusieurs avis, présentée en première colonne. Les colonnes suivantes précisent les numéros de référence des avis concernés (et listés en partie 3 du présent document), la réponse de la collectivité.

Thématique des avis exprimés	Numéro des avis concernés (cf liste complète en partie 3)	Réponse apportée
<b>Cadre méthodologique d'élaboration du PCAET :</b>	Avis N°4, 8, 13, 16, 17, 19, 25, 34, 37, 38, 40, 41, 43, 45	Pour ce premier PCAET, la CCHB s'est attachée à suivre le cadre imposé par la réglementation pour l'élaboration de ce document stratégique. Concernant la consultation du public, la réglementation n'impose pas de formes de concertation du public lors de l'élaboration du PCAET, seule la consultation du public entre l'arrêt et l'approbation du PCAET est cadrée réglementairement.

		<p>La CCHB a cependant voulu être dans la co-construction de ce PCAET autant que possible et a réuni dans cette perspective un panel représentatif de la diversité des acteurs locaux de façon à tenir compte des différents regards susceptibles d'être portés sur les questions de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique. L'objectif visé était d'enrichir les débats, et de rechercher des solutions à mettre en œuvre dans le cadre du PCAET.</p> <p>Parmi cette cinquantaine d'acteurs, la voix des citoyens a été tout particulièrement représentée par le conseil citoyen mais également par l'ensemble des acteurs qui au-delà de leur profession étaient en grande majorité des habitants du territoire. Le détail de cette concertation ainsi que les acteurs du territoire qui ont participé à ce travail sont précisés en page 5 et en annexe 1 du document de « stratégie de territoire ». Nous entendons que cela peut paraître insuffisant, cependant dans la perspective de la réalisation d'un premier plan climat, orchestrer les voix de ce panel d'acteurs a en soi constitué un beau challenge qui a demandé du temps, de l'écoute et une certaine capacité de synthèse.</p> <p>Dans son avis, l'Etat souligne d'ailleurs dans sa conclusion en page 14 la mobilisation des acteurs du territoire lors de la phase de concertation que nous avons su fédérer malgré les contraintes liées à la crise sanitaire.</p> <p>Le contenu du PCAET soumis à consultation citoyenne est conforme à ce que demande la réglementation en vigueur. Conscient de la lourdeur du document présenté, nous avons souhaité faire plus que ce que la réglementation demandait en faisant parvenir à l'ensemble des administrés un document de vulgarisation afin que chacun puisse se l'approprier. Le plan prévoit de futures actions à destination du grand public pour poursuivre cette vulgarisation des enjeux du changement climatique et permettre à chacun d'agir à son niveau.</p>
--	--	--

		<p>Par ailleurs, plusieurs moyens de diffusion de l'information de la consultation citoyenne ont été utilisés : l'information a été relayée dans les journaux officiels, mais aussi sur le site internet du Haut Béarn avec accès direct aux documents du PCAET, la page Facebook du Haut Béarn.</p>
<b>Qualité de l'air</b>	Avis N°2, 6, 18, 36, 43, 45	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le brûlage des déchets, végétaux et autres en plein air est interdit par la loi. Le PCAET prévoit dans son action 1.1.1 de sensibiliser les élus. La thématique de la qualité de l'air sera abordée.</li> <li>▪ L'écobuage est une pratique qui contribue à l'entretien des pâturages d'estive et au maintien de l'ouverture des milieux et du paysage. Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, la pratique est réglementée par arrêté préfectoral et soumise à autorisation du maire.  Les attentes sociétales évoluant et le besoin de prendre en compte d'autres enjeux grandissants, la pratique de l'écobuage sera une thématique à traiter par le conseil scientifique d'experts prévue au niveau de l'action 3.1.1 afin de faciliter le partage de l'information avec les autres utilisateurs de la montagne.</li> </ul>
Développement économique	Avis N° 1, 3, 15, 16, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 39, 45	<p>Certains avis sont divergents face au changement climatique.</p> <p>Le PCAET qui relève d'une réglementation européenne n'a pas vocation à opposer le développement économique et la transition écologique, le challenge est bien de répondre conjointement aux deux.</p> <p>Par ailleurs, une transition se planifie sur 10 à 20 ans. On entend bien accompagner les entreprises dans leur transition (optimisation de la ressource, impact environnemental ...) tout en étant conscient que cela va prendre du temps.</p> <p>La transition écologique ne se décrète pas, elle s'accompagne. C'est ainsi qu'il faut envisager l'évolution vers des pratiques plus conformes</p>

		<p>au respect environnemental des activités polluantes pour lutter contre le réchauffement climatique et ne pas porter un préjudice brutal à l'économie locale.</p>
Maraichage	Avis N° 5	<p>On note le vrai dynamisme de certains acteurs dans leurs projets agricole neutre en carbone et l'on s'en réjouit.</p> <p>Naturellement la CCHB est là pour valoriser ces actions et soutenir le développement de la consommation locale.</p> <p>Consciente que cette exemplarité permettra de légitimer la transition énergétique auprès de l'ensemble des acteurs du territoire il est prévu de mobiliser le levier de la commande publique (cf action 1.1.3) pour augmenter la part de produits bio et locaux dans la restauration collective.</p> <p>La CCHB prévoit aussi de poursuivre et développer la mise en place d'animations, d'événements et des visites accompagnées pour valoriser les productions locales (marchés de producteurs locaux, visites d'exploitations ou de cabanes en estives, dégustation à la ferme etc...)</p> <p>Un accompagnement des producteurs est également prévu pour mettre en tourisme leurs sites de productions (signalisation, aménagement boutiques et accueil du public, mise en réseau des informations et produits de l'ensemble de la filière...).</p> <p>En outre, l'office de tourisme assurera la promotion de ces productions via un plan de communication spécifique (brochure de producteurs, opérations sur des marchés cibles). Il s'attachera également à valoriser les circuits courts auprès de l'ensemble des professionnels du tourisme des Pyrénées béarnaises. (cf action 4.2.1)</p>

<p>Mobilité</p>	<p>Avis N° 8, 9, 11, 12, 14, 16, 18, 19, 20, 25, 34, 37, 42, 45</p>	<p>Le plan vélo prévu au niveau de l'action 2.3.1 concerne l'aménagement de pistes cyclables et non l'aménagement de la voirie qui reste une compétence communale.</p> <p>Le budget affecté à cette action concerne donc la signalétique horizontale et verticale. La CCHB qui vient tout juste de se doter de la compétence mobilité a récemment engagé le plan de mobilité simplifié du territoire.</p> <p>Des expérimentations d'aménagements seront travaillées en partenariat avec les communes dans le cadre de projets communaux et/ou suite aux préconisations du plan de mobilité.</p> <p>A ce titre, les propositions de modes de transports alternatifs recueillis au travers de cette consultation seront transférées à la mairie d'Oloron qui travaille actuellement à l'attractivité de la ville dans le cadre de son plan d'actions « petite ville de demain ».</p> <p>Les problèmes évoqués en termes de voirie, parking à vélo ou proposition de transport alternatif ont été relayés auprès des Maires des communes concernées.</p> <p>Il est à noter qu'il est prévu d'étendre le dispositif location de vélo longue durée en cours sur la ville d'Oloron à l'ensemble du territoire.</p> <p>Concernant le déploiement de bornes de recharge des réflexions seront lancées dans le cadre des études de mobilité et d'aménagement du territoire.</p> <p>Par ailleurs un travail est actuellement mené auprès des acteurs économiques afin de les sensibiliser et les informer sur les différentes filières de mobilité durable afin de favoriser l'émergence de projets de conversion et ainsi favoriser l'implantation de station. (cf action 4.3.1)</p>
-----------------	---	---

		L'étude de mobilité engagée en 2022 portera une attention particulière sur l'élargissement de la navette en première couronne.
Développement des énergies renouvelables	Avis N°8, 10, 11, 14, 16, 17, 19, 34, 40, 42, 45	<p>Pour rappel, la priorité de la démarche PCAET est de réduire au maximum les besoins énergétiques du territoire par la maîtrise de la consommation et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Pour compléter ces efforts et atteindre l'autonomie énergétique au plus tard en 2050 la CCHB ambitionne d'accompagner le développement d'énergies renouvelables.</p> <p>L'énergie parfaite étant celle que l'on ne consomme pas, l'accompagnement au développement des énergies renouvelables privilégie un mix énergétique en prenant en compte la richesse des ressources naturelles du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Solaire Thermique :</li> </ul> <p>Les actions du PCAET ont été co-construites avec les acteurs du territoire à l'instant t. Naturellement elles ne sont pas gravées dans le marbre et évoluent. A ce titre, la CCHB par délibération en date du 24 février dernier a contractualisé avec le SDEPA pour engager un contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques sur le Haut Béarn notamment.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bois énergie :</li> </ul> <p>Le développement de la filière bois énergie ne doit effectivement pas se faire au détriment des services éco systémiques rendus par la forêt au territoire dont la surface a progressé de 65% ces 150 dernières années.</p> <p>Consciente des avantages mais aussi des inconvénients du chauffage au bois sur la santé, la CCHB en partenariat avec le Parc National des Pyrénées a réalisé et diffusé un flyer sur les bonnes pratiques du chauffage au bois diffusé – cf annexe 1</p>

	<p>Il ne faut pas oublier par ailleurs que le bois est un des principaux modes de chauffage actuellement sur notre territoire : la rénovation de l'habitat et des équipements de chauffage contribueront à un usage plus modéré du bois de chauffage.</p> <p>Il est par ailleurs à noter que dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET cette thématique n'a pas soulevé de remarque particulière de la part de l'autorité environnementale.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Photovoltaïque :</li></ul> <p>Nous sommes conscients des paradoxes que nous pouvons chacun expérimenter en tant que citoyen, agent, élu,... Nous pensons que plus nous serons nombreux à faire bouger les lignes, dans l'écoute et le respect des autres, plus nous serons à même de lever ces contraintes techniques, administratives, financières ... qui peuvent à un instant être sur notre chemin pour travailler à la résilience de notre territoire.</p> <p>Un cadastre solaire a été mis en place par la CCHB pour impulser une dynamique auprès des particuliers. Naturellement le service environnement de la CCHB se tient à disposition des citoyens pour tout renseignement.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ l'hydroélectricité :</li></ul> <p>La production d'énergie hydraulique est un atout important de notre territoire. Répartie sur 24 centrales en activité, la production actuelle sur le territoire représente 49,4% de la consommation d'énergie finale du territoire.</p> <p>Les installations hydroélectriques sont en interaction avec les écosystèmes. Elles présentent des bénéfices environnementaux (très peu de rejet de gaz à effet de serre, au moins en France métropolitaine</p>
--	---

		<p>; pas de rejets de déchets ; etc.). Mais elles génèrent également des impacts plus ou moins importants sur les milieux naturels locaux.</p> <p>Le PCAET prévoit d'accompagner les producteurs pour maintenir voire développer cette filière en s'inscrivant naturellement dans un contexte réglementaire complexe (continuité écologique, transport de sédiments, pratique des sports d'eaux vives, débits réservés...).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Géothermie :</li> </ul> <p>La géothermie ne bénéficie pas de potentiel de développement ou de gisement connus sur le Haut-Béarn à ce jour mais des études à venir doivent apporter des informations précieuses dans les mois à venir.</p>
Récupération chaleur fatale	Avis N°45	<p>Le principe de la chaleur fatale est intéressant cependant notre territoire n'est pas doté des entreprises qui concentrent le potentiel le plus intéressant.</p> <p>Ce sujet pourrait néanmoins être abordé dans le cadre de l'animation de la communauté d'acteurs économiques sur la transition écologique prévue au niveau de la fiche action N 4.3.1.</p>
Prévention Risques majeurs	Avis N°45	<p>L'évolution du climat viendra globalement accentuer les risques déjà connus sur le territoire. L'objet d'un Plan Climat est également d'adapter le territoire à ces enjeux, aussi, la CCHB a pour ambition de partager cette culture du risque. Pour se faire elle prévoit au niveau de sa fiche action N°2.2.4 de définir une stratégie afin de permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gérer la crise et de mutualiser des moyens (matériels, humains et financiers) à l'échelon intercommunal afin de permettre une gestion des risques plus efficace ;</li> <li>- apporter un appui aux communes et développer de bonnes pratiques.</li> <li>- développer une culture locale des multiples risques (naturels, technologiques et sanitaires) en incluant dans ce Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS) un volet information/sensibilisation des habitants et des acteurs locaux.</li> </ul>
Biodiversité	Avis N° 45	<p>Le PACET est soumis à évaluation environnementale.</p>

		<p>L'évaluation environnementale a permis d'identifier les enjeux du PCAET sur le milieu naturel notamment.</p> <p>Elle montre les incidences positives du PCAET sur la biodiversité et prévoit des recommandations qui naturellement seront prises en compte lors de la mise en œuvre du PCAET.</p> <p>L'enjeu du PCAET n'est pas de travailler sur la biodiversité mais il se doit de s'assurer que les actions de ce plan n'impactent pas le milieu naturel.</p> <p>Les recommandations pour le PCAET du Haut Béarn sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les principaux réservoirs de biodiversité et leurs enjeux spécifiques (bocage, boisements, trame bleue...) contribuant à la séquestration carbone (enjeu neutralité carbone) dans les projets liés au PCAET (développement des EnR notamment) ;</li> <li>- Favoriser la perméabilité écologique du territoire en préservant les principaux corridors écologiques ;</li> <li>- Préserver les éléments de la trame verte et bleue (valorisation du bocage, exploitation forestière, usage agricole des zones humides...);</li> <li>- Valoriser la nature en centre bourg notamment (intégration des objectifs climat et adaptation dans les PLU et PLUi).</li> </ul>
Aménagement du territoire	Avis N°8, 20, 25, 37, 45	<p>L'action 1.1.2 prévoit de traduire les enjeux du PCAET au niveau du futur PLUi notamment en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• implantation des bâtiments (favoriser les constructions bioclimatiques, la dispersion des polluants, la lutte contre l'îlot de chaleur urbain...),</li> <li>• règles favorisant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique des bâtiments (bonifier le droit à construire en cas de surperformance énergétique, densifier pour favoriser les réseaux de chaleur, orienter</li> </ul>

		<p>les faitages, mettre des règles favorisant le développement des énergies renouvelables...),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• forme urbaine (densifier pour réduire le besoin de déplacement, perméabiliser le tissu urbain aux modes doux, favoriser la mixité des espaces...).</li> </ul>
Evolution des comportements	Avis N° 7, 37	Les animations évoquées pour sensibiliser le grand public et les scolaires seront proposées au groupe de travail prévu au niveau de l'action 5.1.1 qui étudiera ces propositions.
Evaluation du PCAET	Avis N° 13, 45	<p>Le suivi et l'évaluation constituent des activités essentielles pour la réussite du déploiement du PCAET.</p> <p>La coordination du suivi et de l'évaluation du Plan Climat impliquent la construction d'outils et d'une démarche d'animation auprès des services qui se fera à partir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tableau de bord des actions ;</li> <li>- Choix partagé des indicateurs d'évaluation ;</li> <li>- Comité technique qui intègre tous les acteurs mobilisés depuis le début de la démarche y compris les représentants de citoyens qui se réunira 1 fois par an.</li> </ul>
Budget	Avis N°13, 16, 17, 19	<p>Pour traiter cette notion de budget il a été arrêté un périmètre qui reste un périmètre restreint mais pour lequel la CCHB a eu le plus d'aisance tout en restant pertinent. Le budget tel qu'il est présenté est un budget porté par la CCHB pour toutes ces politiques publiques en lien avec la transition écologique.</p> <p>Le détail des hypothèses financières figure en annexe 4 de la stratégie du territoire.</p> <p>Il est à noter que la mise en œuvre de toute action nouvelle figurant au niveau du plan d'action sera soumise au vote du Conseil Communautaire.</p>

		<p>Cela ne veut pas dire que le PCAET n'intègre pas les démarches portées par les acteurs privés du territoire. Par exemple si un collectif d'agriculteur a un projet de méthaniseur qui coute plusieurs millions d'euros, ce montant n'apparaît pas au niveau du budget.</p> <p>Le budget tel qu'il est présenté traduit la capacité de la collectivité à s'inscrire dans ce rôle d'animateur et de chef d'orchestre de la transition énergétique du territoire.</p>
Eclairage public	Avis N° 11, 40	<p>Deux actions sont prévues au niveau du PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement des collectivités locales – et leurs services techniques - dans leurs projets d'amélioration énergétique portant sur leur éclairage public au niveau de l'action 1.2.3.</li> <li>- La mise en œuvre du projet « la nuit sous un autre jour » par le Pays du Béarn - action 2.2.3</li> </ul>
Ressource en eau	Avis N°14, 16, 17, 19, 34, 45	<p>Bien que la ressource en eau ne soit pas aujourd'hui un enjeu majeur pour le territoire, l'institution Adour a mené une étude prospective sur le bassin de l'Adour de façon à anticiper les impacts du changement climatique pour le territoire et la ressource en eau.</p> <p>Cette étude va permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accompagner les démarches de planification engagées par le Haut Béarn : SCOT, PLUi...</li> <li>- de sensibiliser sur le changement climatique et ses impacts potentiels</li> </ul> <p>L'Institution Adour en partenariat avec la CCHB va poursuivre son travail de sensibilisation et accompagner les porteurs de projets dans leur volonté d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans leurs politiques d'avenir.</p>
Gestion des déchets	Avis N° 16, 17, 19, 34, 45	<p>L'action 4.3.2 du plan d'actions prévoit de travailler sur le développement de l'économie circulaire, la réduction des déchets et l'optimisation des ressources.</p>

		<p>Par ailleurs, il est à préciser que la CCHB va prochainement approuver son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui fera l'objet d'un plan d'actions spécifique.</p>
Agriculture et forêt	Avis N°14, 16, 17, 19, 20, 25, 34, 37, 41, 44, 45	<p>Le monde agricole s'est saisi de ces enjeux de transition écologique et veille déjà à adopter de nouvelles pratiques agricoles.</p> <p>Dans le cadre du PCAET il nous est apparu important de voir comment localement nous pouvions agir sur une thématique qui est traitée nationalement directement par l'Etat via notamment la PAC.</p> <p>Au regard de ces caractéristiques il est apparu important de travailler sur le développement de nouvelles pratiques agricoles, moins impactantes pour l'environnement et qui favorisent le stockage du carbone.</p> <p>La forêt couvre 41% du territoire, elle est majoritairement située en domaine public.</p> <p>La forêt et la filière bois du Haut Béarn ont un rôle essentiel dans l'atténuation et l'adaptation face au changement climatique.</p> <p>Aujourd'hui, moins du tiers seulement de l'accroissement biologique est prélevé.</p> <p>Il est ressorti des ateliers le souhait de favoriser une gestion durable et adaptée liant séquestration du carbone et production de bois (bois d'œuvre, bois d'industrie et d'énergie)</p> <p>Il a également été évoqué la particularité de notre massif peuplé d'essences sensibles au stress hydrique et le besoin de s'adapter lors des renouvellements de peuplements.</p> <p>Afin de trouver des réponses locales et envisager des stratégies d'actions les acteurs concernés ont acté le besoin de poursuivre la dynamique initiée par le PCAET pour apprendre à travailler ensemble, créer du lien, des synergies. Pour se faire, il est donc prévu de créer dans un premier temps un comité scientifique d'experts qui sera chargé de travailler sur des stratégies d'actions.</p>

		Les remarques concernant le plan de gestion de la Ville d'Oloron ont été transmises à la mairie d'Oloron.
Perspectives 2050	Avis N°45	La trajectoire 2030-2050 repose sur une prolongation des tendances, en l'absence de toute nouvelle information fiable sur les technologies et les financements disponibles au-delà de 2030.

### 3- Remarques du public

Les remarques formulées par le public sont reportées ci-après dans leur intégralité ; les numéros des avis servent uniquement au reporting via le tableau d'analyse présenté en partie précédente, ils ne sont nullement utilisés pour hiérarchiser les avis.

#### Avis N° 1 :

##### Thématique(s) abordée(s) : Développement économique

*« C'est à titre personnel que je vous écris sur ce sujet, mais également au titre de Directeur Général de STI. Il est certain que nous ne devons pas polluer de façon inconsidérée notre planète, et que nous ne devons pas gaspiller nos ressources. Mais de là à suivre aveuglément les préconisations du GIEC, qui n'est aujourd'hui plus qu'un organisme complètement corrompu, il y a un pas. Je vous invite d'ailleurs à lire les derniers livres, de Mrs GERONDEAU, RITTAUD ou d'autres, qui expliquent bien tous ces mécanismes dévoyés, et du business qu'il y a derrière cet organisme. Si vous le souhaitez je peux vous faire parvenir ces ouvrages. Au passage, il est également clairement et scientifiquement expliqué, que si nous continuons à prendre cette voie dévoyée, si nous continuons à supprimer tout le CO2, nos forêts en quelques années vont perdre 30% de leur surface en Europe. Cela ne veut pas dire que nous devons polluer, que nous devons faire n'importe quoi !*

*Il suffit de se promener dans les anciennes zones industrielles en ILE DE FRANCE, qui ne sont le plus souvent que des friches, pour comprendre la fuite de notre industrie. D'une part le fait d'avoir fait fuir cette industrie de notre pays, et d'autre part les importants progrès de dépollution réalisés au niveau automobile, a considérablement réduit les émissions de CO2, et aujourd'hui nous sommes arrivés à un équilibre. Pour preuve, pour faire peur au bon peuple en été, il n'est plus mis en évidence la nocivité des gaz dans l'air, mais les particules fines, ce qui ne veut absolument rien dire, puisque ces particules fines ne représentent que de la poussière ! Cette politique de nouvelles contraintes permanentes, sous prétexte de l'écologie vis-à-vis des industries, a amené en partie à notre*

*désindustrialisation. Dans le périmètre géographique de notre communauté des communes, qui d'une certaine façon pour l'instant n'est pas trop mal lotie, nous assistons au même phénomène que ce qui se passe au niveau national.*

*SAFRAN LS, pour sa part, investit lourdement en CHINE et au MEXIQUE, NEXTEAM en POLOGNE, AD INDUSTRIE au MAGHREB, je suis certain que ce ne sont pas que les aspects économiques et les coûts du travail qui incitent ses sociétés à délocaliser. En regardant un tout petit peu plus loin que notre Communauté des Communes, LAUAK a embauché plus de salariés au PORTUGAL qu'en FRANCE, POTEZ délocalise en ESPAGNE, BT2I (la MAP) investit en TUNISIE, DASSAULT a ouvert d'importants sites en INDE et aux USA pour fabriquer les Business Jets, SAFRAN HELICOPTER ENGINES a investi en INDE, et fabrique autant de moteur en INDE qu'en FRANCE... Nous même STI, confronté à des fonctionnaires dogmatiques de la DREAL, en particulier sur notre site de MERIGNAC, auxquels nos politiques ont donné toutes les armes sous prétexte de l'écologie, nous avons été obligés de réduire nos effectifs de 80 personnes en FRANCE, pour aller au PORTUGAL. D'ailleurs notre objectif est maintenant d'atteindre rapidement les 200 personnes sur notre site d'AVEIRO...avec l'aide de AIRBUS !!!! En effet ce que nous avons vécu sur notre site de MERIGNAC, AIRBUS l'a vécu lui-même sur son site de St ELOI situé à TOULOUSE. Certains de nos confrères français comme SATYS, le plus important sur notre marché, à MARSEILLE vit en ce moment la même chose.*

*AIRBUS devant le dogme du fonctionnaire de la DREAL, a décidé d'arrêter son activité de procédés spéciaux sur son site, pour l'externaliser. Un des paramètres importants pour récupérer ce marché, et pour sécuriser la production, a été de ne pas produire en FRANCE. Ce n'est pas de gaieté de cœur, ce n'est pas pour chercher de meilleurs coûts, que j'ai démarré notre activité à AVEIRO (un investissement de plus de 6M€). Le fait d'avoir maintenant une usine à AVEIRO a été un important paramètre pour pouvoir continuer à produire dans des conditions normales, sans dogme, juste callé sur la réglementation européenne, et pas sur une réglementation durcie et changeante en permanence comme en FRANCE. Je m'engage d'ailleurs à ce que nos salariés portugais gagnent la même chose que nos salariés français. Par ce message, je souhaite vous rendre attentif, de ne pas basculer du côté des philosophes de l'épouvante (le GIEC), qui se font un plaisir à domestiquer le bon peuple à la place des religions, comme cela a été le cas dans le passé, mais à avoir une politique réaliste, et savoir peser les conséquences. »*

## **Avis N°2**

### **Thématique(s) abordée(s) : Qualité de l'air**

*« Je me permets de vous envoyer mon avis sur la question de la limitation des gaz à effet de serre.*

*Il faudrait commencer par sensibiliser toutes les communes de la région afin de prendre des mesures et des sanctions à l'encontre des particuliers et entrepreneurs qui font brûler les déchets verts et autres produits toxiques chez eux où non loin régulièrement.*

*Il y a hélas chez nous une politique du non-dit, cela doit changer rapidement au vue de la gravité de la situation écologique.*

*Il serait judicieux d'alerter chaque maire afin d'agir au plus vite.*

*Mon mari se bat depuis des années en vain !!!!!*

*Rien n'est fait.*

*Comme ces feux toxiques à l'entrée d'Oloron !!!!*

*Je vous remercie pour votre écoute et espère que vous pourrez agir efficacement.*

*Lutter contre tous ces effets néfastes et nocifs des feux contribuera à l'amélioration de la qualité de l'air si tout le monde se sent concerné. »*

### **Avis N°3**

#### **Thématique(s) abordée(s) : Développement économique**

*« Je suis conseiller municipal à Escout mais je m'exprime en tant que riverain.*

*J'ai reçu votre plan climat dans lequel vous demandez aux petits gens de faire des efforts alors que de l'autre côté une usine d'enrobage à chaud va se construire à la zone du Gabarn.*

*Je trouve que ce plan est d'une hypocrisie totale, c'est juste pour vous donner bonne conscience c'est tout.*

*Vous devriez plutôt tout faire pour que cette usine ne voit jamais le jour pour éviter justement le pire pour nous tous ! »*

### **Avis N°4**

#### **Thématique(s) abordée(s) : Cadre méthodologique d'élaboration du PCAET**

*« Je viens de lire votre conclusion en chiffres qui émanent d'une grille de lecture comme tout chiffre*

*Derrière ces chiffres je ne doute pas que vous que vous avez pensé aux hommes et femmes qui travaillent dont le savoir faire et l'engagement au quotidien participent à maintenir une vie rurale et montagnarde*

*La pensée vertueuse qui voudrait que pour le bien de tous il faille éliminer une partie de ce tous est assez proche du dogmatisme le bien vivre ensemble que j'entends partout n'est que communication*

*et je ne doute pas que parmi les forces vives qui rendent compte chiffre à l'appui il y en a qui sont prêts à se retrousser les manches pour entretenir cette nature et cette espace rural ainsi que la biodiversité*

*il y a du travail derrière tout ce que vous critiquez. »*

#### **Avis N°5**

##### **Thématique(s)abordée(s) : Maraichage**

*« Bravo pour le livret Plan Climat, c'est bien de sensibiliser la population sur autre chose que du simple pouvoir d'achat "destructeur" mais plutôt sur du durable et du qualitatif.*

*Petit bémol sur vos graphiques "en chiffres" qui nous perdent plus que nous éclairent, par exemple sur l'agriculture vous mélangez dans le même graphique "gaz à effet de serre" et "émissions carbone", trop d'information n'est pas toujours bénéfique.*

*Nous sommes en train de construire notre nouveau laboratoire de fabrication (en bois) à Oloron, avec du photovoltaïque et l'isolation sera faite avec notre paille de blé, une fois fini nous serons ouverts à une visite des acteurs de ce Plan Climat, s'ils sont intéressés. Nous avons pu faire une étude avec le CIVAM qui a montré que notre activité agricole est neutre en carbone (et ceci sans compter nos parcelles de bois).*

*Vous dites aussi vouloir installer des maraîchers, attention à votre démarche, à partir du moment où vous n'ouvrez pas vos cuisines collectives aux légumes locaux et que vous n'en consommez toujours pas pour vos réceptions politiques, vous mettez en danger les nouveaux projets et en difficulté les exploitations plus anciennes. Toute la population ne mange pas local et ce pourcentage est plutôt en baisse depuis 2021, à vous d'aider les professionnels à développer la consommation locale sur notre territoire. »*

#### **Avis N°6**

##### **Thématique(s)abordée(s) : Qualité de l'Air**

*« Suite à la réception de la "consultation citoyenne", je me permets donc de vous donner mon avis d'habitant du Haut Béarn.*

*Il est vrai que nous vivons dans un endroit privilégié, avec une nature incroyable et des paysages magnifiques. Aussi, ayant une sensibilité particulière envers la cause écologique au sens large, je salue cette initiative et le PCAET. Je trouve les idées bonnes et ce plan est essentiel pour nous et les générations futures.*

*Mais, parce qu'il y a un gros mais...*

*Pour tout vous dire, je ne suis pas originaire d'ici, je n'ai pas grandi ici. Je suis arrivé en 2016, pour le travail. Donc, je n'étais pas vraiment au fait des pratiques, des coutumes, etc.*

*Quelle ne fut pas ma surprise quand, dès mon arrivée au mois d'avril 2016, je constatais des feux en montagne un peu partout. En me renseignant, on m'a expliqué que les paysans avaient recours à une technique qui s'appelle "l'écobuage". J'ai rapidement compris que cette pratique était une pratique ancestrale, liée à l'histoire de la montagne, et faisant partie intégrante du patrimoine.*

*Cependant, je ne peux m'empêcher de penser qu'il y a un problème avec cette pratique : en quoi brûler des végétaux serait bénéfique ? Je ne suis pas scientifique, mais à ce moment précis, j'ai déjà la réponse au fond de moi, et elle est simple : c'est une catastrophe écologique, sanitaire, humaine.*

*Cela dit, je ne suis pas du genre jugeant et je préfère baser mon argumentation sur des faits solides et sur des paroles d'experts, plutôt que sur mon intuition.*

*L'écobuage me dérange sérieusement en tant qu'habitant, puisque cela provoque un inconfort de vie et une inquiétude au niveau de la santé. Ceci étant dit, les habitants qui ont grandi ici ne semblent pas gênés outre mesure, ils ont l'habitude de cette coutume et semblent s'en accommoder.*

*Revenons sur le travail que j'ai entrepris. J'ai cherché à savoir si le bénéfice des écobuages avait été prouvé scientifiquement, ou si des recherches avaient été menées. J'ai très vite trouvé le document écrit par D Cunchinabe en 2019. Cette recherche m'apparaît simpliste pour moi et ne sert à pas grand chose, mise à part appuyer davantage sur l'importance du patrimoine lié à la pratique. Dominique Cunchinabe est par ailleurs Anthropologue. »*

## **Avis N°7**

### **Thématique(s) abordée(s) : Evolution des comportements**

*« Les actions 2.2.1 « Développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle » et 5.2.1 « Porter des challenges /événements auprès de la population » incluant notamment de la sensibilisation auprès du public scolaire ont retenu mon attention. Les programmes CEE Moby (éco-mobilité scolaire) et Watty (sensibilisation aux éco-gestes) pourraient être des solutions intéressantes à flécher auprès de vos élus sur ces deux axes de travail. »*

Avis N°8

**Thématique(s) abordée(s) : Cadre méthodologique d'élaboration du PCAET / Mobilité / Solaire Thermie et aménagement de territoire**

*« Suite à l'ouverture de la consultation publique du plan climat HB, je vous livre ici mes idées sur la question :  
Bravo pour le travail réalisé qui représente un tour d'horizon assez complet de la question.*

*Sur la forme :*

*Pour une consultation publique le document est quand même assez lourd et indigeste ce qui fait que l'on ne sait comment s'exprimer : un questionnaire permettant aux citoyens d'orienter l'action publique aurait sans doute été plus pertinent.*

*Sur le fond, je me limite à 6 suggestions :*

*1- Le plan vélo me semble sous dimensionné par rapport aux besoins ( en 2-2 et 2-3) Avec 100 000€ pour 9 lignes cyclables on ne pourra pas faire grand chose et les cyclistes en insécurité ne vont pas faire des petits !*

*Il faut absolument majorer ce poste pour faire quelque chose de significatif et rester crédible. C'est pas avec 4 panneaux de signalisation que l'on va s'acheter une bonne conscience écologique.*

*2- Un mode de transport alternatif a été négligé : le transport aérien par câble. On pourrait renforcer l'attractivité touristique du territoire par un télécabine urbain avec une ligne Notre Dame, Sainte Croix, Sainte Marie.*

*Sans réaliser ces équipements dès à présents, on peut lancer des études et prévoir des réservations foncières pour cet usage.*

*3- Favoriser l'implantation des stations de recharge de véhicules électriques et à hydrogène sur des parkings relais aux entrées de la ville, point de départ des transports en commun*

*4- Favoriser l'utilisation de la traction animale : l'emploi de chevaux de trait en débardage, d'ânes en maraichage, de chevaux attelés en ville est une orientation pertinente (calèches, chevaux territoriaux...)*

*5- Favoriser le développement du solaire thermique : les chauffe-eau solaires domestiques ou collectifs sont une solution économique et fiable qui peut remplacer nos cumulus électriques. Ils sont pourtant peu diffusés au profit du photovoltaïque.*

6- Stopper l'étalement urbain et l'extension de l'habitat pavillonnaire consommateur d'espace, de réseaux et de transports inutiles : pénaliser le pavillonnaire par une surtaxe, favoriser le collectif par une prime et une exonération de taxes. »

#### Avis N°9

##### Thématique(s) abordée(s) : Mobilité

« En feuilletant votre livret plan-climat, je vous livre mon avis : comme dans d'autres communautés de communes et régions, de belles pistes cyclables , plus nombreuses seraient un atout pour le développement des transports "propres".  
( à Oloron, et dans de nombreuses communes rurales, je ne roule quasiment plus à vélo, trop dangereux- sans compter les "nids de poule" quartier Sainte-Croix). Les locations de vélo sont trop rares, et les garages où parkings à vélo inexistant. »

#### Avis N°10

##### Thématique(s) abordée(s) : Développement du Photovoltaïque.

« J'ai lu avec plaisir et intérêt votre revue "Plan Climat Haut Béarn".

Beaucoup d'engagements, de volontarisme, mais malheureusement aussi de vœux pieux.

Comment par exemple atteindre "une couverture de 100% des consommations d'ici 2030 grâce à l'énergie renouvelable" (page 8), si aujourd'hui, il est impossible à un citoyen de la vallée d'Aspe d'installer sur son toit des panneaux photovoltaïques ? La décision "de fait du prince" de l'architecte des bâtiments de France (que personne n'ose contester), prévaut sur l'intérêt général tel que vous êtes censés le défendre. Sans exposer ici les éléments de ce dossier que je tiens si nécessaire à votre disposition, je me trouve dans une situation ubuesque qui pourrait faire les choux gras de la presse locale : mon toit porte déjà des panneaux thermiques (acceptés par les autorités compétentes), et le toit d'une maison voisine à la mienne (appartenant à la famille de Madame la Maire qui plus est) porte, lui, des dizaines de panneaux thermiques et photovoltaïques. Pourquoi donc des panneaux sur cette maison et pas sur la mienne ?

Cette affaire est connue de la CCHB ; je l'avais saisie et cela n'a rien changé.

Solidarités administratives de caste et de classe sans doute, qui interdit de votre côté toute action volontariste de progrès, (contraire aux annonces grand style de vos publications) et qui annihile pour ma part tout espoir d'économie d'énergie électrique, si nécessaire pourtant par les temps qui courent.

Vous comprendrez, Madame, qu'après la lecture de votre revue, mon sang bouillonne un peu : encore du papier me dis-je pour amuser la galerie et satisfaire l'égo de nos élus. Ne restez donc pas dans les généralités, traitez et résolvez les situations réelles.

*Vœux pieux je le sais. Mais si mon affaire est digne de votre intérêt (ce dont je doute), je reste à votre disposition. »*

## **Avis N°11**

### **Thématique(s) abordée(s) : Développement des énergies renouvelables : hydroélectricité / Eclairage public / Mobilité**

*« Vous nous enjoignez de donner nos avis d'humbles citoyens du territoire concernant le Plan Climat dont vous nous exposez les grands axes. Je ne me gêne donc pas pour vous livrer mes réserves mais aussi avis.*

*Je fais partie de la génération qui va payer le prix fort par rapport à tout ce que nos aînés ont pu faire en terme de pollution, de destruction des milieux naturels, d'extermination d'espèces... Génération qui se sentira donc, je l'espère, beaucoup plus concernée par le sujet crucial de l'écologie que ne le sont les décideurs actuels.*

*Toutes vos initiatives sont louables. Il y en a une pour laquelle je suis en total désaccord : le développement de l'hydroélectricité. En effet, nos gaves sont devenus des cours d'eau complètement stériles, au point de dégoûter nombres de pêcheurs, dont je fais partie, de s'y rendre pour s'adonner à ce sport.*

*Les barrages, avec le limon qu'ils génèrent et qui colmate les frayères des truites lors des lâchers, empêchant une bonne oxygénation des œufs, sont une des composantes du déclin de la population de truites dans les cours d'eau du territoire. Ce n'est évidemment pas le seul facteur : perturbateurs endocriniens, pesticides, ravinement de tous les produits de l'agriculture depuis les champs. Il n'y a qu'à prendre un galet dans le gave : il est recouvert d'une mousse gluante et il n'y aucune « petite bête » dessous.*

*Les torrents de montagne sont également touchés.*

*Ce qui m'inquiète, c'est la rapidité avec laquelle la situation s'est dégradée. Quand j'étais adolescent il y avait encore quelques poissons. Aujourd'hui c'est terminé.*

*Pardonnez-moi ce pessimisme mais je vois mal comment les choses pourraient changer. Les intérêts économiques priment toujours.*

*Or, si ces espèces aquatiques fragiles paient aujourd'hui un lourd tribut, il en sera de même pour notre santé. Mais c'est un autre sujet.*

*Concernant les avis que je puis émettre :*

*- limiter fortement l'éclairage public. Il a un impact sur les animaux nocturnes. De plus, quel bonheur de profiter des ciels étoilés ! Certains territoires ont même un label car ils ont banni la pollution lumineuse : pourquoi pas le nôtre ? C'est un atout pour le tourisme me semble-t-il, tout dépend quels touristes on souhaite attirer.*

*- développer le réseau des bornes de recharge pour les voitures électriques. »*

## **Avis N°12**

### **Thématique(s) abordée(s) : Mobilité**

*« Nous avons bien lu votre Plan Climat Haut Béarn et il nous intéresse au plus haut point. vous nous invitez à vous joindre par mail ce que nous faisons. Nous voudrions insister sur l'utilité de la mise en service de la navette ,réservée à Oloron centre-ville, pour les communes adjacentes même si ce n' est pas tous les jours mais un jour ou deux déterminés ceci dans le but de diminuer les voitures avec un seul chauffeur donc moins de co2 et moins de carburant ceci est une réflexion qui peut être mérité qu'on y réfléchisse nous vous remercions d'y prêter un peu d'attention nous vous en remercions. »*

## **Avis N°13**

### **Thématique(s) abordée(s) : Cadre méthodologique d'élaboration du PCAET / Evaluation du PCAET / Budget**

*« Je vous contacte en tant que citoyen d'Oloron Sainte-Marie concernant votre consultation pour le PCAET. Voici quelques-uns de mes commentaires.*

#### **Commentaire n°. 1 :**

*J'ai reçu votre lettre concernant la consultation aujourd'hui, 24 février.*

*J'ai plusieurs commentaires concernant cette lettre.*

*1) Il est écrit « le temps nous est compté ».*

*Oui, je suis d'accord, mais ce n'est pas dans la même façon que vous.*

*On s est donné 4 semaines pour cette consultation, mais je n'ai reçu votre lettre qu'aujourd'hui. Cela signifie qu'une semaine est presque terminée, ça me donnant juste 3 semaines pour étudier votre proposition pour le PCAET. Pas du tout assez compte tenu des pages à étudier, un total de 592 !!!!*

2) Vous avez écrit "Fruit d'une réflexion partagée".

Partagé avec qui ??? Ce n'était certainement pas la population en général.

3) Et le collectif dont vous parlez, ne comprend-il pas les citoyens du Haut Béarn, soit un total de 32 429 selon votre brochure.

A mon avis, plus de 32 000 d'entre eux ont été ignorés jusqu'à aujourd'hui.

4) Vous mentionnez que l'ensemble des pièces du projet est consultable sur votre site internet.

C'est bon à savoir, mais comment le simple citoyen est-il censé trouver cet dossier ? Je sais, mais beaucoup des personnes risque du pas trouvé.

Pourquoi ne pas mettre un lien directement vers le dossier, si vous souhaitez que la population le consulte ? Ou peut-être préférez-vous qu'ils ne le trouvent PAS ???

*Et que diriez-vous de dire que le dossier se compose de 592 pages ???*

5) Et cette jolie brochure avec tous ces chiffres et informations générales. Pas un mot sur les 32 actions prévues.

Je pensais que la consultation portait sur les actions et, comme certains peut penser, sur votre brochure !

6) Et qu'en est-il du budget mis à disposition ?

Et si on leur disait, à la population, que le CCHB s'est vu allouer un total de 3 614 000 € ?

Je crois que peu le savent.

7) Et une dernière chose, mais peut être la plus importante, le montant total d'euros alloué à chacune des 32 actions ????

J'inclus dans cette lettre un résumé montrant comment les 3 514 millions d'euros sont distribués. Bien sûr, j'ai dû le faire moi-même, car cela n'existait pas.

Le total des euros alloués à chaque axe et à chaque action :

*En voyant ce tableau, ça m'en dit déjà beaucoup sur tes priorités !*

**Commentaire n°. 2 :**

**Page 1 du document (Avis de l'État) contient les commentaires du préfet.**

*Je remarque celui-ci qui parle du tourisme.*

*« L'attention que vous portez à la nécessaire mutation du secteur touristique face aux du changement climatique mérite également d'être soulignée. »*

*Alors je m'attendais à trouver un budget alloué à ce sujet.*

*Sur les 32 actions prévues, 2 d'entre elles sont liées au tourisme :*

- *ACTION 4.2.1 SOUTENIR UNE DEMARCHE DE TOURISME DURABLE*  
*(pages 62 – 63 dans Plan d'actions)*
- *ACTION 4.2.2 TRAVAILLER A ADAPTER L'OFFRE TOURISTIQUE AUX EVOLUTIONS CLIMATIQUES*  
*(pages 64 – 65 dans Plan d'actions)*

*A ma grande surprise, les deux avec un budget de 0 € !!!!*

*Pourriez-vous S.V.P. me justifier le manque d'investissement concernant ce sujet ????*

**Commentaire n°. 3 :**

*Et l'action ci-dessous est alloué un total de 550 000 € !!!! (15,22% du budget total) :*

*"ACTION 1.1.2 METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS STRATEGIQUES ADAPTES AU TERRITOIRE"*

*Le titre de cette action n'est pas du tout clair.*

*Qu'est-ce que cela signifie vraiment ?*

*Comment serait-il possible pour une citoyenne de vérifier après 6 ans que votre action était justifiée ? Ce n'est pas possible !!!!*

**Commentaire n°. 4 :**

*Un autre exemple intéressant, évalué cette fois à 62 000 € :*

*"ACTION 1.2.4 OPTIMISER LES DEPLACEMENTS DES AGENTS ET DES ELUS"*

*"Optimiser les déplacements" ? Je me demande ce que cela pourrait être.*

*C'est peut-être pour optimiser l'utilisation des vélos sur toutes les pistes qui seront créées en Haut Béarn !!!*

*Ou peut-être juste pour acheter 3-4 voitures électriques ?*

**Commentaire n°. 5 :**

*Et quels efforts pour la biodiversité !!!*

*"ACTION 2.2.3 PRESERVER L'EAU ET LA BIODIVERSITE" = 10 000 €*

*Vous, CCHB, considère que 10 000 € suffisent pour préserver la biodiversité et l'eau !!!!*

*C'est clair que ce n'est pas votre principal souci !!!!*

**Commentaire n°. 6 :**

*Je suis sûr que beaucoup de personnes pensaient que la consultation était sur cette jolie brochure, qui est faux !*

*J'ai fait un petit sondage sur facebook, et il semblerait que 1/3 des personnes n'ait pas reçu votre lettre.*

*Pourquoi dépenser beaucoup d'argent (j'aurais été intéressant de savoir combien ça coûtait à CCHB d'imprimer et d'envoyer ainsi cette brochure)?*

*Pourquoi ne pas simplement imprimer sur du papier normal les 32 actions ?*

*Je pourrais continuer avec beaucoup d'autres commentaires, mais je crois que je perdrais mon temps !*

*Je n'ai pas du tout le sentiment que votre « consultation » est sincère, et je ne pense pas que vous prendriez les réponses en considération.*

*Je voudrais juste conclure en disant que je n'approuve PAS cette « consultation » ! Je suis sûr que vous considérerez cette « consultation » comme un succès, et la finaliserez.*

*Oui, juridiquement vous avez fait une consultation publique, mais est-ce moralement justifié ?*

*Avec le manque de publication, le manque de temps, le nombre de pages du dossier, le manque de possibilité de consulter le dossier dans chaque commune, etc., je suis sûr que vous ne recevez pas beaucoup de courrier.*

*Et je suis convaincu que c'était aussi votre intention.*

*Tout est fait pour décourager la population d'y participer.*

*J'ai été choqué, déçu et en colère, mais que puis-je faire ????*

*J'espérais que CCHB pourrait prendre en considération la situation climatique, et le déclin de l'environnement, et ne pas oublier la biodiversité, mais ce n'est pas le cas !*

*J'espère que vous changerez d'attitude à l'avenir, même c'est peut-être trop tard ! »*

#### **Avis N°14**

**Thématique(s) abordée(s) : Ressource en eau / Développement de filières d'Energie Renouvelable : bois énergie / Mobilité / Agriculture**

*« D'abord merci pour la qualité du diagnostic.*

*Je trouve que les engagements et actions décrites ne sont pas à la hauteur des enjeux actuels décrits dans le rapport du GIEC publié en février 2022.*

*Il est inquiétant de constater la réduction du volume du manteau neigeux d'hiver (tant en volume qu'en durée). Pour rappel, dans les années 1970, le lac d'Anglas était encore en partie gelé à mi-juillet). Cela alerte sur les réserves d'eau disponible à l'été. A court terme, il est prévu que cet enneigement va encore diminuer. Il est à craindre, et c'est écrit dans le diagnostic, que l'eau disponible pour les différents usages actuels n'aura plus un volume suffisant. Il faudra arbitrer entre les utilisateurs et cela présente un risque de conflits sociaux.*

*Or, ce sujet ne fait l'objet d'aucune action dans le plan présenté. C'est une lacune qui justifie pour moi un rejet de ce plan et le lancement d'un nouveau travail impliquant tous les habitants de la communauté de communes afin de rendre tout un chacun conscient de cet enjeu et rechercher les actions qui en tiendront compte et acceptables.*

*Concernant les sources d'énergie alternatives, il est pris en compte la filière bois faisant référence à la richesse du massif forestier. Or la forêt par sa présence favorise le stockage de l'eau et protège de l'évaporation. Il y a un choix par ignorance de l'enjeu disponibilité de la ressource eau. Il s'agit dans l'exploitation de la forêt d'éviter les coupes rases qui accélèrent l'évaporation de l'eau et favorisent le ruissellement, devenant problématique lors de phénomènes pluvieux extrêmes. Par ailleurs, le bois utilisé en énergie augmente la pollution atmosphérique (CO2) contre laquelle le plan est censé réduire.*

*Ce choix est inacceptable. D'autant qu'une valorisation sur les filières des métiers du bois est envisageable, y compris, l'ébénisterie quasiment disparue aujourd'hui dans notre département.*

*Dans les actions, la remise en service de la voie ferrée Pau Canfranc est ignorée alors que la région Nouvelle Aquitaine et Aragon ont signé un accord pour son développement et son usage prioritaire pour le fret. Ce qui permettra d'imposer le ferroutage en alternative du transport routier. Il est ahurissant, alors que, le ferroutage constitue une priorité Européenne, cette solution soit ignorée. Cela qui justifie l'abandon de la déviation Gabarn Gurmençon qui deviendrait inutile. Les problématiques de transports pour les habitants vivant dans les zones rurales et montagneuses ne sont pas abordées alors que les prix des carburants s'envolent. Il faut y ajouter l'accueil des touristes: comment éviter une circulation dense et polluante ?*

*Concernant l'agriculture, il manque une action plus claire sur l'accompagnement à l'adaptation des pratiques au contexte climatique, aux changements induits par les politiques Européennes futures, l'adaptation à la relocalisation des productions, la pérennité des exploitations avec le départ à la retraite de nombreux agriculteurs. Le plan est indigent sur ce sujet.*

*Il n'est pas prévu des actions d'appropriation des enjeux et des solutions par les habitants (programme de formation à la connaissance des changements climatiques à venir, discussion des solutions, implication dans les décisions avec des outils d'intelligence collective).*

*Ce sont les principales critiques que je porte à votre connaissance.*

*Je demande donc que ce plan soit recalé pour insuffisances et soit repris dans son entier en mobilisant plus largement les habitants afin d'intégrer de manière cohérente tous les enjeux.*

*Dans la situation actuelle, messieurs, mesdames les élus, vous ne pouvez vous contenter d'un acte administratif. Vous devez avoir le courage d'affronter et d'anticiper une crise qui mettra en jeu le bien vivre, se ce n'est la survie, des habitants de notre Haut Béarn. »*

## **Avis N°15**

**Thématique(s) abordée(s) : Développement économique**

*« Suggestion simple et rapide.*

*Pour Diminuer les gaz à effet de serre, il suffit de refuser l'implantation de la centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le territoire du Haut Béarn (commune d'Escout) : nous économiserons 1371 tonnes de CO2 par an et d'un coup, d'un seul.*

*Sinon ce sera un effort conséquent d'environ 500 logements sur l'isolation et le changement de chauffage pour compenser cette nouvelle source de GES sans rien améliorer.*

*Simple et efficace.*

*Attention procédure d'autorisation en cours, faire vite pour annuler ce projet. »*

#### **Avis N°16**

**Thématique(s) abordée(s) : Cadre Méthodologique de l'élaboration du PCAET / Agriculture / Ressource en eau / Développement du bois énergie / Mobilité / Développement économique / Gestion des déchets**

*« Nous avons écrit cette "lettre ouverte" à l'intention des élus.*

*Si nous avons choisi ce format, c'est que nous ne savons pas comment seront traités les réponses/commentaires/remarques des citoyens.*

*Voyez le comme un prétexte à faire de la médiation sur les questions que les citoyens peuvent se poser (sur le fond).*

*Sur la forme de la consultation, nous savons tout le cœur que vous avez mis à l'ouvrage, mais nous ne pouvons nous empêcher d'être exigeant et de nous sentir "négligés" par le manque de médiation, de réelle concertation (comme nous en avons discuté), le manque de moyens, alors que les enjeux sont cruciaux.*

*Sur le fond, nous avons compris qu'il y a des points qui ne rentrent pas dans les compétences de la CCHB, mais comme beaucoup de choses sont mélangés (les budgets viennent de plusieurs endroits si je me souviens bien) la complexité est vraiment élevée et on aurait aimé plus de clarté à cet endroit.*

*Ce qui nous fait le plus peur, ce sont les propositions sur la forêts, comme vous le lirez dans la lettre. » CF courrier en avis 17*

## **Avis N°17**

**Thématique(s) abordée(s) : Cadre Méthodologique de l'élaboration du PCAET / Agriculture / Ressource en eau / Développement du bois énergie / Mobilité / Développement économique / Gestion des déchets**

*« Contexte : Les habitants de la Communauté des Communes du Haut-Béarn (CCHB) ont reçu courant février un document intitulé Plan Climat du Haut Béarn accompagné d'un courrier annonçant une consultation publique sur le sujet.*

*Nous, membres de collectifs citoyens du Haut-Béarn, membres d'associations de protection de l'environnement et de la biodiversité du territoire, adhérents de partis écologistes, saluons la démarche entreprise par les CCHB et ses élus.*

*Cependant, le fond comme la forme nous apparaissent largement insuffisants face à l'urgence climatique et aux dangers que nous encourons, rapportés encore ce mois-ci par les scientifiques du GIEC.*

*Nous nous sommes réunis afin d'évaluer la qualité de la consultation citoyenne en cours et de répondre à la consultation par nos remarques et interrogations.*

*Sur la forme :*

*- nous regrettons une consultation publique trop courte et trop discrète au regard de l'enjeu climatique et du besoin d'adhésion des habitants pour entreprendre cette transformation*

*- la mention des "petits gestes" du quotidien qui confond notre capacité individuelle à prendre en compte la pollution et le réchauffement climatique et les capacités et les moyens d'agir de la communauté de commune sont trompeurs.*

*Rappelons s'il le faut que les scientifiques estiment que nous avons moins d'une décennie pour agir et contrôler le réchauffement climatique.*

*Sur le fond :*

### **1) L'AGRICULTURE**

*- Bien que la part importante du secteur agricole (50% des GES) et de l'élevage ( 65%des GES) soit rappelée, aucune action concrète n'est proposée. Pourtant la recherche d'un meilleur équilibre dans la production animale et agricole et la recherche de techniques moins polluantes, doivent être engagées par la CCHB, avec les agriculteurs du territoire.*

*- La CCHB a choisi la Chambre d'Agriculture comme maître d'ouvrage. Afin de permettre l'émergence des solutions alternatives nous proposons, comme l'ont*

*fait nos voisins basques, de créer une chambre plus représentative des pratiques diverses, qui regrouperait à part égale les différents syndicats d'agriculteurs.*

*- Les écobuages sont une pratique qui ne fait pas l'unanimité parmi les éleveurs. Il est de la responsabilité de la CCHB d'informer sur les émanations de GES des écobuages, dans les volumes que nous observons chaque année et de proposer des alternatives non émettrices de GES.*

*- Sur l'autonomie alimentaire du territoire, nous sommes en bonne voie pour l'autonomie en légumes, mais nous ne le sommes pas en fruits. La CCHB peut être moteur et faire des propositions telles que : vergers communaux, installation de maraîchers petits fruits, jardins partagés,...*

#### **2) LA RESSOURCE EN EAU**

*- Le changement climatique aura un impact important sur la ressource en eau. Mais aucun axe de progrès n'est proposé dans le PCAET, or les enjeux sont évalués comme forts.*

*- Le plan climat met en avant l'utilisation du bois local comme combustible. Or la forêt constitue un facteur de protection des réserves d'eau par réduction de l'évaporation. Le PCAET nous fait craindre la multiplication des coupes et la perte de ce réservoir aquifère.*

#### **3) "LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE"**

*- La volonté de développer la filière bois-énergie du territoire est contradictoire avec l'objectif de réduire les émissions de GES, d'une part car l'activité de brûler du bois est fortement émettrice de GES, mais également parce que les forêts sont des capteurs de CO2.*

*- D'autre part, la coupe d'arbres est également un danger pour la biodiversité et la vie sauvage, déjà amplement menacées sur notre territoire comme ailleurs, comme il l'est rappelé dans les documents de la CCHB concernant les zones Natura 2000.*

#### **4) PROJET DE LA DÉVIATION D'OLORON**

*- Le projet de la déviation d'Oloron n'est pas mentionné. La déforestation et l'artificialisation des sols sont une menace pour le climat local et planétaire. Ce projet routier va à l'encontre de la logique d'adaptation face à l'urgence climatique qui impose de conserver les zones sauvages.*

*- La CCHB se doit de définir les projections sur le climat de la construction de cette déviation en termes de GES et de manque à gagner par la destruction de capteurs de CO2 que sont les forêts et les prairies qui seront recouvertes par la route.*

#### **5) LES AXES TOTALEMENT ABSENTS :**

*- La réhabilitation de la voie ferrée Bedous/Canfranc destinée à absorber le fret routier entre la France et l'Espagne, prévue pour 2028 qui renferme un fort potentiel de réduction de l'émission de CO2 par le transfert au ferroviaire de la circulation des camions dans les vallées Aragonaise et Aspoise.*

*- L'impact des usines présentes et futures : par exemple la pollution de l'usine d'enrobage (goudron) prévue de s'installer sur la Zone d'Activité du GABARN n'est pas mentionnée, ni la pollution récurrente de TOYAL dans les cours d'eau.*

*- La gestion globale des déchets n'est pas non plus abordée. En conclusion, nous attendons beaucoup plus d'ambition et de détermination de la part de nos élus dans la mise en œuvre d'un plan climat à la hauteur réelle des enjeux climatiques et de pollution car il détermine pas moins que l'avenir des habitants sur le territoire de la CCHB. »*

### **Avis N°18**

**Thématique(s) abordée(s) : Qualité de l'air / Mobilité**

*« Remerciements en premier lieu pour l'élaboration des documents d'information.*

*Deux regrets cependant : que la qualité de l'air ne figure pas au nombre des priorités et que la question, grave, de la circulation des poids lourds en vallée d'Aspe, et donc sur le territoire communautaire, ne soit pas évoquée. Or, même si leur geste avait essentiellement une portée symbolique, certains maires de la vallée ont pris des arrêtés d'interdiction de circulation qui auront au moins eu le mérite de témoigner de l'inquiétude de la population. Beaucoup d'Oloronais ont également gardé en mémoire le spectacle, triste et inquiétant, de poissons morts dérivant sous les arches du pont d'Aspe après des accidents de camions survenus à Etsaut et dont rien n'autorise à penser qu'ils ne se reproduiront pas. Il y a donc là, sans conteste, un véritable sujet environnemental qui aurait pu, de surcroît, être, sinon coordonné, du moins mis en parallèle avec le projet soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine de réouverture de la ligne ferroviaire de Bedous à Canfranc. De multiples questions se posent en effet sur la possibilité de faire transiter du fret sur cette voie et, dans l'affirmative, sur la localisation des aires de transbordement. Les conséquences économiques d'un tel projet se posent aussi, pour la ville-centre d'Oloron dont la gare pourrait remplir des fonctions spécifiques comme pour tous les acteurs économiques du territoire (bilan, entre autres, des potentielles créations et suppressions d'emplois). Sans évoquer ici non plus les signes manifestes de pollution de l'air (à l'échelon le plus officiel plusieurs arrêtés préfectoraux en attestent), ni les risques subséquents pour la santé qu'il reste visiblement à évaluer.*

*La réflexion semble, en outre, pouvoir être approfondie en ce qui concerne la mobilité et, plus particulièrement, l'alternative des moyens de locomotion qualifiés de doux. Sans qu'il y ait lieu de mettre en doute sa sincérité, le témoignage de cette personne visiblement ravie de rallier Oloron à vélo depuis Bidos ne rend toutefois pas compte du sentiment d'insécurité qui hante en permanence ceux qui adoptent un tel mode de locomotion, à Oloron aussi bien qu'en périphérie. Comme l'admet le projet, « beaucoup reste à faire » dans ce domaine, ce que la très mauvaise position d'Oloron dans le barème des villes cyclables ne fait que confirmer.*

*Il est probable que l'une des solutions en faveur de déplacements apaisés repose, au moins pour la ville-centre d'Oloron, sur la mise en place d'un plan de circulation. On observe les prémises d'un tel plan dans les projets concernant la rue Révol et la rue Barthou mais il y a lieu de penser ici également que beaucoup reste à faire. Comment ne pas être surpris par exemple que la rue Bernard d'Aureilhe soit maintenue à double sens, y compris quand elle sert de voie de délestage aux véhicules qui ne peuvent emprunter la rue Labarraque en raison de travaux. Mais il apparaît de façon plus substantielle que l'élaboration d'un plan de circulation suppose un recensement et une approche globale du déplacement des automobiles. Compte tenu des flux entrants et sortants observés à Oloron, il semble bien que l'échelle d'analyse la plus pertinente se situe à l'échelon intercommunal, celui-là même à partir duquel le plan climat a visiblement été conçu. Il resterait enfin à prendre l'exacte mesure des dégâts provoqués par l'usage intensif de l'automobile dans les quartiers historiques d'Oloron pourtant réputés très protégés. »*

**Avis N°19**

**Thématique(s) abordée(s) : Cadre Méthodologique de l'élaboration du PCAET / Agriculture / Ressource en eau / Développement du bois énergie / Mobilité / Développement économique / Budget / Gestion des déchets**

*« Je m'associe aux associations et au collectif citoyen (Oloron Sainte Marie) pour les remarques émises (voir courrier en avis N°17).*

*Je salue le sérieux et l'étayage des documents transmis, en particulier tout le travail réalisé sur le diagnostic du territoire en terme de zone Natura 2000 et ZNIEFF...*

*Je précise que sur la forme, j'ai entendu beaucoup trop de personnes autour de moi qui*

*1/ n'ont pas compris qu'il s'agissait d'une consultation*

*2/ n'ont pas réussi à trouver les documents facilement*

*3/ ont abandonné devant la somme des documents à lire, relativement techniques, et n'ont donc pas pris le temps de formuler des remarques ou propositions*

*Pour ma part, je regrette*

*1/ le temps très, trop court, pour pouvoir se faire une opinion réaliste*

*2/ le manque de concertation, ouverture à débats avec tous les habitants du Haut Béarn sur ces questions cruciales*

*J'ai conscience que la démocratie participative prend énormément de temps, et que les "mentalités" n'en sont peut-être pas encore là dans la sphère politique actuelle.*

*Ne rien dire et ne pas en parler serait pour moi un manquement grave au rôle que j'ai accepté de prendre en tant qu'élue représentante d'un collectif de citoyens, œuvrant pour la plupart dans des associations ou à titre individuel dans les domaines de la protection de l'environnement, et donc de l'humain, et/ou dans le changement que nous souhaitons ardemment sur le plan politique : cesser la gouvernance verticale et engager de véritables débats avec toute personne intéressée, sur tous les sujets, en utilisant des techniques d'animation qui ont fait leurs preuves.*

*Je suis profondément convaincue de ce que nous appelons "l'intelligence collective", pour l'avoir vécue à plusieurs reprises dans des contextes très différents.*

*J'ai d'autre part regardé de près les budgets alloués à chaque action. Je regrette le manque de précision sur les lignes budgétaires. S'agit-il de financer un ou des postes ? de construction ? (je pense aux pistes cyclables par exemple) ? d'investissement sur du long terme ?*

*Où la CCHB va t-elle trouver cette somme ? Sachant que les finances ne sont pas au beau fixe, j'aurais apprécié une explication.*

*Je n'ai peut-être pas tout lu ou pas vu certaines informations.*

*J'ai déjà fait part lors de différents conseils communautaires de ce manque d'informations plus "pédagogiques", et du manque de réunions destinées au grand public pour mieux comprendre ce que la Communauté de Communes essaie de mettre en place...*

*Je continuerai jusqu'à la fin de mon mandat à aller en ce sens.*

*Je reste à votre disposition pour toute question. »*

## **Avis N°20**

### **Thématique(s) abordée(s) : Aménagement du Territoire / Mobilité / Agriculture**

*« Voici les propositions de 2 citoyennes, Francine Bégards et Michèle Lieven :*

#### *1 - habitat , aménagement et mobilité :*

- *cesser d'artificialiser les sols du domaine public : parkings, places publiques ...*
- *Arrêter de miser sur le "tout routier" pour les aménagements : usine à béton, déviation du Gabarn, aménagement de la RN 134 à partir de Bélair ( zones humides bétonnées, arbres déracinés, rivière canalisée, **pas de piste cyclable**, les compensations seront-elles effectives et vraiment équivalentes ?)*
- *Nous proposons un aménagement de la voie de chemin de fer pour le fret.*
- 

#### *2 - agriculture et forêt :*

- *protéger le paysage en annulant le projet de contournement d'Oloron*
- *protéger la forêt grâce à une gestion en futaie irrégulière ou en libre évolution*
- *mettre en place une gestion douce du débardage : traction animale, utilisation de petits engins...*

- *interdire la création de nouvelles pistes en forêt*
- *protéger les cours d'eau grâce à un couvert végétal dense : mutualiser l'affouage pour faire en sorte que les communes qui n'ont d'affouage que le long des cours d'eau ne soient pas pénalisées*
- *Interdire l'utilisation des désherbants aux abords des voies publiques*
- *encourager une politique agricole au service des petites unités en polyculture, de l'agriculture biologique et de proximité*

*Nous encourageons la CCHB à parler français pour la bonne compréhension de tous.tes :*

*"Ma to do list éco-gestes", p.22 du Plan Climat*

*Dans l'espoir d'une réelle prise en compte de nos propositions et qu'il ne s'agisse pas d'un énième semblant de concertation du type "cause toujours"... »*

#### **Avis N°21**

##### **Thématique(s)abordée(s) : Développement économique**

*« Nous sommes particulièrement mobilisés pour le plan climat de la CCHB.*

*Nous nous efforçons déjà de faire tous ces petits gestes contribuant aux économies d'énergie et réduisant les émissions de gaz à effet de serre et nous continuerons.*

***Mais pour diminuer les gaz à effet de serre de façon conséquente, refusons l'implantation de la centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le territoire du Haut Béarn (commune d'Escout): nous économiserons 1371 tonnes de CO2 par an.***

*Et maintenant à vous de jouer ! »*

#### **Avis N°22**

##### **Thématique(s)abordée(s) : Développement économique**

*« Je suis particulièrement mobilisée pour agir contre le changement climatique.*

*Dans le cadre de mon hébergement touristique, je m'efforce déjà de contribuer aux économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et je continuerai et inciterai les personnes de mon entourage à le faire.*

***Mais pour diminuer les gaz à effet de serre de façon conséquente, refusons l'implantation de la centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le territoire du Haut Béarn (commune d'Escout).***

***Nous économiserons 1371 tonnes de CO2 par an.***

*C'est simple rapide et ce sera efficace !*

*Et maintenant à vous de jouer ! »*

### **Avis N°23**

**Thématique(s)abordée(s) : Développement économique**

*« Pour diminuer les gaz à effet de serre, refusons l'implantation de la centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le territoire du Haut Béarn (commune d'Escout) : nous économiserons 1371 tonnes de CO2 par an et d'un coup d'un seul. »*

### **Avis N°24**

**Thématique(s)abordée(s) : Développement économique**

*« Vous nous avez demandé de nous mobiliser pour atteindre les objectifs Plan Climat définis par la CCHB. Nous vous proposons une solution pour ne pas augmenter les gaz à effet de serre c'est de refuser l'implantation de la centrale d'enrobage de bitume dans la zone du Gabarn. »*

### **Avis N°25**

**Thématique(s)abordée(s) : Cadre Méthodologique de l'élaboration du PCAET / Mobilité / Développement économique / Agriculture / Aménagement du territoire.**

« Je suis très intéressé pour répondre à la consultation Plan Climat Air Energie Territorial du Haut Béarn. j'espère que vous prendrez en compte mes remarques et quelles seront utiles. Au bien du plus grand nombre. Pour commencer, je me permet d'insister sur le diagnostique d'extrême urgence dans lequel ce trouve notre territoire (comme le reste du monde) au niveau du réchauffement climatique, de la biodiversité et de l'eau. Ce constat n'est pas le mien, c'est celui de nombreuses études, il est porté par tous les scientifiques qui s'intéressent au sujet. Nous pouvons juste pour mémoire mentionner :le dernier rapport du Rapport 2022 du Giec : « une nouvelle alerte face au réchauffement climatique » <https://www.vie-publique.fr/en-bref/284117-rapport-2022-du-giec-nouvelle-alerte-face-au-rechauffement-du-climat> Adour Garonne « Et si nous venions à manquer d'eau. Eau potable, eau pour l'agriculture, faire tourner les usines et entreprises qui en ont besoin. Scénario catastrophe mais bien réel d'ici 2040-2050. C'est-à-dire demain. Car le cap d'un déficit d'eau de plus d'1 milliard de m3 est annoncé pour 2050 dans le grand Sud-Ouest » National Géographic La sixième extinction massive a déjà commencé - Les espèces disparaissent à un rythme alarmant selon une nouvelle étude. L'auteur Elizabeth Kolbert estime que cela soulève des questions quant à notre propre survie. De plus en plus de personnes (et pas seulement des écologistes) sont persuadées que l'espèce humaine est en danger et ceux dans les décennies à venir ! Nous savons aussi que face à ce danger d'autres apparaîtront avec des migrations humaines très importantes, des conflits de territoires et autres...Si nous sommes d'accord avec ce constat nous serons ensuite à même de mesurer la responsabilité de chacun, individuelle et collective, et celle des élus qui ont le pouvoir de mettre en place un plan d'action face à cette urgence. Pourtant et j'en arrive au Plan climat air énergie n'est pas à la hauteur de ces enjeux.

Sur la forme :

- des courriers remis.. mais pas dans toutes les boites aux lettres (cité bédat)
- une consultation sur internet introuvable sauf pour les experts
- 5 ou 6 consultations publiques en même temps sur le territoires
- des 100 ènes de pages indigestes qui ne sont pas accompagnées de pédagogie
- des associations ont été concerté avant ? Mais aucune de protection de l'environnement comme l'ACCOB, PHBE ou la SEPENSO (et d'autres). La forme de cette consultation laisse à supposer que la stricte légalité a été respecté mais qu'aucune dimension de démocratie participative n'est présente. Pourtant ce sont ces mêmes habitants et les générations suivantes qui vont payer de cette inaction face à ce problème majeur.

Sur le fond :

- Sur le territoire du haut béarn le nombre de camions ira en augmentation du fait de l'amélioration même d'un axe européen et du délestage du sud ouest et du sud est de la France, de l'infrastructure autoroutière de l'Espagne, de l'installation tout au long de cet axe d'infrastructures (usine d'enrobage à Escout, etc.).. aucune mention de ces projets et de leurs impacts
- Qu'en est il de la mise en place de transports doux : voies et pistes cyclables, voies piétonnières, plan de randonnées, chemins de st Jacques, rues en sens uniques, rues piétonnières, trames vertes et bleues, d'un plan de transport publique audacieux
- Forêt : s'il est question de forêts c'est pour parler de l'énergie exploitable, pourtant ces même forêts apportent des réponses au trois problèmes majeurs mentionnés plus haut (climat, eau et biodiversité). Alors même que de nombreux forestiers (dont des personnels de l'ONF) préconisent la gestion en futaies irrégulières, la ville d'Oloron s'apprête à signer un contrat de gestion de 20 ans malgré les demandes répétées d'associations de protection de l'environnement qui demandent un temps de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

- Pour toutes les raisons déjà énoncés, il est prioritaire de rendre notre territoire autonome au niveau de la nourriture. Cette vision doit prendre en compte les problématiques à venir (manque d'eau et réchauffement climatique). Nous savons que l'agriculture conventionnel ne répondra pas à ce cahier des charges. Il est donc urgent de changer de modèle.

Nous avons la chance sur notre territoire d'avoir malgré tout une diversité de productions agricole, mais nous pouvons observer qu'il y a peu de production fruitière. Ces productions sont longues à mettre en route.. nous pourrions anticiper dès à présents en mettant en place des régies agricoles fruitières. Nous pourrions aussi favoriser les jardiniers amateurs (production de fruits et légumes) de jardins partagés...

- Il paraît nécessaire d'arrêter immédiatement l'artificialisation des sols. Plus aucun mètre carré ne doit être bitumé ou offert au béton. Nous avons de nombreuses maisons et immeubles à rénover, nous avons suffisamment d'infrastructures routières. A l'inverse nous devons remettre des espaces à la disposition du vivant. Ainsi, nous pourrions replanter des arbres en ville, privilégier des espèces mellifères et nectarifères, etc..

Voilà rapidement quelques axes de réflexions que m'inspire cette enquête publique. »

#### **Avis N°26**

##### **Thématique(s) abordée(s) : Développement économique**

**« Pour diminuer les gaz à effet de serre, refusons l'implantation de la centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le territoire du Haut Béarn (commune d'Escout): nous économiserons 1371 tonnes de CO2 par an et d'un coup d'un seul.**

Sinon ce sera un effort conséquent d'environ 500 logements sur l'isolation et le changement de chauffage pour compenser cette nouvelle source de GES sans rien améliorer.

Simple et efficace.

Attention procédure d'autorisation en cours, faire vite pour annuler ce projet. »

#### **Avis N°27**

##### **Thématique(s) abordée(s) : Développement économique**

**« Pour diminuer les gaz à effet de serre, refusons l'implantation de la centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le territoire du Haut Béarn (commune d'Escout): nous économiserons 1371 tonnes de CO2 par an et d'un coup, d'un seul.**

*Sinon ce sera un effort conséquent d'environ 500 logements sur l'isolation et le changement de chauffage pour compenser cette nouvelle source de GES sans rien améliorer.*

*Simple et efficace.*

*Attention procédure d'autorisation en cours, faire vite pour annuler ce projet. »*

#### **Avis N°28**

##### **Thématique(s)abordée(s) : Développement économique**

*« Pour diminuer les gaz à effet de serre, refusons l'implantation de la centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le territoire du Haut Béarn (commune d'Escout) nous économisons 1371 tonnes de CO2 par an et d'un coup d'un seul.*

*Sinon ce sera un effort conséquent d'environ 500 logements sur l'isolation et le changement de chauffage pour compenser cette nouvelle source de GES sans rien améliorer.*

*C'est simple et efficace. »*

#### **Avis N°29**

##### **Thématique(s)abordée(s) : Développement économique**

*« Pour diminuer les gaz à effet de serre, refusons l'implantation de la centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le territoire du Haut Béarn (commune d'Escout) nous économisons 1371 tonnes de CO2 par an et d'un coup d'un seul.*

*Sinon ce sera un effort conséquent d'environ 500 logements sur l'isolation et le changement de chauffage pour compenser cette nouvelle source de GES sans rien améliorer.*

*C'est simple et efficace. »*

#### **Avis N°30**

**Thématique(s) abordée(s) : Développement économique**

*« Pour diminuer les gaz à effet de serre, refusons l'implantation de la centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le territoire du Haut Béarn (commune d'Escout) : nous économiserons 1371 tonnes de CO2 par an et d'un coup, d'un seul.*

*Sinon ce sera un effort conséquent d'environ 500 logements sur l'isolation et le changement de chauffage pour compenser cette nouvelle source de GES sans rien améliorer. »*

**Avis N°31**

**Thématique(s) abordée(s) : Développement économique**

*« Pour diminuer les gaz à effet de serre, refusons l'implantation de la centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le territoire du Haut Béarn (commune d'Escout): nous économiserons 1371 tonnes de CO2 par an et d'un coup, d'un seul.*

*Sinon ce sera un effort conséquent d'environ 500 logements sur l'isolation et le changement de chauffage pour compenser cette nouvelle source de GES sans rien améliorer.*

*Simple et efficace.*

*Attention procédure d'autorisation en cours, faire vite pour annuler ce projet. »*

**Avis N°32**

**Thématique(s) abordée(s) : Développement économique**

*« Pour diminuer les gaz à effet de serre, nous refusons l'implantation de la centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le territoire du Haut Béarn (commune d'Escout): nous économiserons 1371 tonnes de CO2 par an et d'un coup, d'un seul.*

*Sinon ce sera un effort conséquent d'environ 500 logements sur l'isolation et le changement de chauffage pour compenser cette nouvelle source de GES sans rien améliorer.*

*Simple et efficace. »*

### **Avis N°33**

**Thématique(s)abordée(s) : Développement économique**

*« Pour diminuer les gaz à effet de serre, refusons l'implantation de la centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le territoire du Haut Béarn (commune d'Escout): nous économiserons 1371 tonnes de CO2 par an et d'un coup, d'un seul.*

*Sinon ce sera un effort conséquent d'environ 500 logements sur l'isolation et le changement de chauffage pour compenser cette nouvelle source de GES sans rien améliorer.*

*Simple et efficace.*

*Attention procédure d'autorisation en cours, faire vite pour annuler ce projet. »*

### **Avis N°34**

**Thématique(s)abordée(s) : Cadre Méthodologique de l'élaboration du PCAET / Agriculture / Ressource en eau / Développement du bois énergie / Mobilité / Développement économique / Gestion des déchets**

Transmission du courrier mentionnés à l'avis N°17.

### **Avis N°35**

**Thématique(s)abordée(s) : Développement économique**

*« S'il faut sauver la planète du réchauffement climatique , comment expliquez-vous l'implantation d'une centrale d'enrobage à ESCOUT.*

*Nous refusons ce projet qui entrainera pollutions et production de gaz à effet de serre. »*

## Avis N°36

### Thématique(s) abordée(s) : Qualité de l'air

*« Bravo d'être allé chercher nos avis grâce à l'envoi de cette plaquette dans nos boîtes à lettre.  
On ne peut que vous encourager car il se peut vraiment qu'il y ait urgence et cet envoi jusque chez nous le justifie.  
Je ne suis que chasseur et éleveur à la retraite mais je constate tout de même des changements dans mon environnement.  
Des printemps et automne qui disparaissent ..  
Des hivers chaotiques..  
Des baisses de niveau d'eau dans le gave.  
Un phénomène m'inquiète que je n'ai jamais connu dans cet ampleur ..Le vent de plus en plus violent.  
Le sable arrivait parfois à la fin de l'été ..maintenant au printemps.  
Le climat change c'est une évidence. alors il faut être raisonnable et polluer moins.  
J'ai éliminé mon range au profit d'un véhicule moins polluant.  
Parfois je me demande pourquoi j'ai fait tant d'efforts quand je vois la pollution engendrée par les écobuages.  
Certaines fois je me suis senti étouffer comme je n'en ai pas le souvenir car petit à l'exploitation nous ramassions la fougère pour les litières et seul le surplus le plus inaccessible dans les pentes était brûlé. .ou est ce bon vieux temps?  
En tout cas bon courage pour votre initiative.  
Trouvez nous des solutions pour éviter cette intoxication à tous les printemps.  
Je vous demande d'ailleurs dans un souci de santé publique de poser un capteur d'air par mairie du haut bearn pour mesurer la qualité de notre air de façon permanente.  
Cela nous permettrait de quantifier plutôt que d'imaginer des tas de choses.  
Bon courage à toute l'équipe »*

## Avis N°37

### Thématique(s) abordée(s) : Cadre Méthodologique de l'élaboration du PCAET /Evolution des comportements / Développement des filières d'énergie renouvelable : bois énergie / Mobilité / Aménagement du territoire.

*« Nous souhaitons donner notre opinion sur le plan climat du Haut Béarn suite à la consultation citoyenne que vous avez lancé. Nous sommes une famille de deux adultes et deux enfants (4 ans et 11 mois) établie à Sarrance en vallée d'Aspe depuis une quinzaine d'années. Nous avons un mode de vie proche du minimalisme, loin du consumérisme et du matérialisme (nous n'achetons rien de neuf, nous n'avons qu'une voiture...).*  
*Nous regrettons tout d'abord votre choix d'avoir choisi un fascicule en papier qui, même s'il a été imprimé localement, a dans le meilleur des cas été brièvement lu avant d'être jeté. Un format dématérialisé aurait été un choix plus judicieux, surtout en matière d'écologie.*  
*Il nous a aussi été difficile de cerner ce que vous attendez de nous pour cette consultation citoyenne. Devons nous réagir à chaque chapitre de votre fascicule*

*ou uniquement au dernier ?*

*Que pouvez vous décider et mettre en place en tant que communauté des communes par rapport au champs d'action d'une commune de votre territoire ? Globalement nous saluons la variété de vos propositions qui ont toutes une utilité et un impact mais nous trouvons que cela n'est malheureusement pas à la hauteur des enjeux du dérèglement climatique. Il faut agir plus vite et plus fort !*

*Nous vous rappelons qu'avec le coronavirus l'activité économique du monde entier a été pratiquement mise à l'arrêt, 2 millions de personnes sont décédés, des dizaines de millions d'autres ont perdu leur emploi pour plonger dans des situations de précarité. Pourtant la baisse en émissions de gaz à effet de serre n'a été que de 5%, ce qui nous montre l'ampleur et la profondeur des changements que nous nous devons de mettre en oeuvre rapidement. Le Haut Béarn se DOIT d'agir et nous aimerions qu'il aille bien au delà des manoeuvres au final très consensuelles que vous avez suggéré.*

*Les campagnes de sensibilisation sont de notre point de vu un premier pas essentiel pour se défaire de l'image négative que revêt l'écologie auprès des citoyens (privation, austérité, retour en arrière...) et qui constitue un vrai frein pour la protection de l'environnement, puis par la suite pour sensibiliser et éduquer (réapprendre les plaisirs simples de la vie, accepter la place de certains animaux mal aimés autour de nous - insectes, serpents).*

*Le dernier chapitre de votre fascicule, celui dédié aux gestes du quotidien, nous a interloqué par sa superficialité tant il y a revoir dans nos comportements (alimentation, transport, consommation énergétique, hygiène...). Le défi climatique que nous devons relever va bien au delà du couvercle qu'il faut mettre pendant une cuisson ! De nombreux livres ont déjà traités ce sujet.*

*Nous souhaitons partager avec vous notre vision du Haut Béarn idéal : Dans notre Haut Béarn idéal nos belles vallées sont des sanctuaires où l'écotourisme est très prononcé, et ce pour devenir une référence nationale incontournable. Des forêts "primaires" sont replantées qui évolueront de façon autonome, renouvelant et développant sa faune et sa flore sans aucune intervention humaine (projet véhiculé par l'association Francis Hallé). Une piste cyclable sécurisée et agréable relie tous les villages entre eux ainsi qu'Oloron. L'écobuage, trop émetteur en gaz à effet de serre, n'est plus pratiqué tandis que la chasse et la pêche ne sont plus permises dans nos vallées sanctuaires dans l'objectif de laisser la nature se régénérer et s'équilibrer d'elle même. La liaison Bedous - Canfranc a permis le développement du ferroutage, les camions n'ayant parallèlement plus le droit de circuler sur la RN 134 entre Escot et le Somport. Dans notre Oloron idéal les gros commerces (supermarchés par exemple) ainsi que les parkings n'ont plus le droit d'accaparer des terres et doivent s'installer SOUS terre. Ceux déjà construits en surface sont invités à migrer progressivement, libérant ainsi des terres qui pourront redevenir forêts, prairies naturelles, parcs, potagers et vergers partagés. Rien ne part à la déchetterie avant d'être proposé en don (via une plateforme dédiée ou le groupe Facebook déjà existant) ou avant d'être laissé à disposition sur les trottoirs avant ramassage par la commune (pratiqué depuis longtemps en Suisse, pour le plus grand plaisir des amateurs de récup). La déviation d'Oloron a été réalisé SOUS terre pour ne pas bétonner des terres agricoles inutilement.*

Dans notre communauté des communes idéale les associations et entreprises qui oeuvrent, directement ou non, pour la protection environnement, sont clairement mises en avant (actuellement trop d'initiatives peinent à se faire entendre dans le brouhaha permanent du capitalisme et du consumérisme). Une variété de jeux, de concours, de défi, d'ateliers sur différents thèmes sont régulièrement organisés pour enseigner le zéro déchet, la protection de l'environnement etc sous un caractère ludique (défi : une semaine en couches lavables pour mon bébé, atelier création de nichoirs à oiseaux, soirée quizz sur le thème de l'écologie avec lots à gagner etc...). Les entreprises, déjà implantées ou à venir, dans nos vallées ou dans le piémont, reçoivent des amendes MÉMORABLES pour chaque acte de pollution ou de non respect de l'environnement (il est inacceptable que Toyal pollue régulièrement les cours d'eau). En conclusion : nous vous félicitons pour votre programme et pour l'intérêt manifeste que vous portez à l'écologie mais nous vous demandons vraiment des actions plus profondes, plus rapides et plus synonyme d'une vision à très long terme. C'est MAINTENANT que nous DEVONS agir.»

### **Avis N°38**

#### **Thématique(s) abordée(s) : Cadre Méthodologique de l'élaboration du PCAET**

*« J'ai bien reçu et lu la brochure Plan Climat Haut BEARN, mais lorsque j'ai voulu "consulter l'ensemble des pièces du projet" comme cela m'était suggéré dans le courrier accompagnant la brochure,*

*impossible de trouver "l'ensemble des pièces du projet Plan Climat du Haut-Béarn", que ce soit sur le site internet de la Communauté de Communes du Haut-Béarn : <https://www.hautbearn.fr>*

*ou sur la plateforme territoire et climat de l'ADEME : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/>*

*Désolé, mais impossible donc de donner mon avis !*

*D'autre part j'aurai préféré répondre à un questionnaire précis; donner son avis, c'est vague; sur quoi en particulier? »*

### **Avis N°39**

#### **Thématique(s) abordée(s) : Développement économique**

*« Propriétaires de notre habitation depuis le milieu des années 80, soit depuis plus de 35 ans et par la force des choses, bien avant l'installation de la Zone Artisanale du Gabarn, nous jouissons actuellement d'un environnement calme et agréable. Ce cadre nous permet de profiter pleinement de notre jardin, de la nature environnante et du bon air lorsque la météo est belle. Nous avons plaisir à cultiver un jardin vivrier, élever poules et poulets, recevoir dans ce coin arcadien nos voisins et notre famille qui s'agrandit au fil des années.*

*Riverains de la Zone Artisanale et non Industrielle du Gabarn, aucune réponse ne nous a été apportée lors du dernier débat public quant au devenir de la qualité de l'air que nous respirerons, de la terre que nous cultiverons et des impacts sur notre santé et celle de notre famille.*

*Conscient que pour compenser l'émission de cette centrale à bitume (1371 tonnes de CO2 par an), nous pourrions planter près de 8500 arbres en Béarn soit l'équivalent de 20 fois le Parc Pommé qui compte quelques 400 arbres, vous comprendrez que nos préoccupations dépassent largement ce cadre.*

*Comment compenser la mort des terres environnantes indispensables à nos vies et réparer celles qui seront brisées par l'impact d'un tel projet ? »*

### **Avis N°40**

**Thématique(s) abordée(s) : Cadre Méthodologique de l'élaboration du PCAET / Développement des filières d'énergie renouvelable : bois énergie et Hydroélectricité / Eclairage public**

*« Il faut bien reconnaître que les documents concernant le PCAET sont extrêmement compliqué à lire et détailler et que malheureusement peu s'y plongeront. Des réunions d'information et question/réponses auraient été judicieuses. Comment faire les choses en donnant l'impression de consulter, mais sans que personne ne s'y intéresse ?*

*J'ai tout de même relevé quelques points qui me posent question et me semblent importants pour l'avenir.*

*Dans la rubrique 1.3.2 « travailler les opportunités du bois énergie »*

*Quel type de bois sera utilisé ? Les houppiers et arbres dont la valeur marchande est médiocre ? Quelle quantité et quel type d'exploitation ? Au vue du changement climatique et du GIEC , il semblerait que ce ne soit pas la meilleure des solutions si la gestion forestière n'est pas mesurée et l'exploitation en futaie irrégulière de mise sur tout le territoire du Haut-Béarn pour favoriser la résilience de celle-ci. Je suis donc très dubitatif et contre le développement du bois-énergie.*

*Dans la rubrique 1.3.3 « étudier les opportunités de microcentrales hydroélectriques »*

*L'hydroélectricité n'est pas polluante, mais elle peut entraîner un changement de débit des cours d'eau, une modification du lit mineur, des obstacles à la montaison des poissons et dans le cas de la source de l'Ourtau un changement du débit réservé. Dans un cas aussi important, les enquêtes publiques devraient être suffisamment longues pour étudier le sujet avec attention et tous les documents d'études mis à disposition. N'étant pas le vas actuellement, je suis contre ce genre d'installation qui peut nuire à l'environnement. Adour Garonne prévoit 50 % de diminution des eaux de surface à l'horizon 2050 et ce serait une vraie catastrophe.*

*Dans la rubrique 2.2.3 « Préserver l'eau et la biodiversité »*

*D'une part, il faut tenir compte de mon observation précédente qui n'est pas mentionnée, mais je ne comprends pas cette rubrique. Dans le premier paragraphe il est question de lampadaires et de luminosité, dans le second, de gestion de l'eau ; quel rapport ? Ceci dit, je pense que tous les équipements lumineux (lampadaires) devraient être équipés de détecteurs de présence, d'où une économie substantielle, moins de pollution lumineuse et plus de sécurité pour les personnes puisque l'allumage du lampadaire évoquerait une présence.*

*Dans la rubrique 4.1.2 « Bois-énergie »*

*Certes notre territoire est boisé et il est une richesse inestimable pour notre territoire, richesse qu'il faut préserver tant pour combattre le réchauffement climatique, que pour sa capacité de rétention de l'eau, sa tenue des sols que la beauté paysagère. Nous devons penser aux générations futures.*

*Je suis opposé à l'utilisation à outrance de cette ressource à laquelle il faudrait préférer des panneaux solaires sur tous les grands toits (habitations, locaux municipaux, écoles, usines, parkings, etc.)*

*Dans la rubrique 4.2.1 « Soutenir une démarche de tourisme durable »*

*Le développement touristique ne doit pas se cantonner presque seulement au Somport, notre territoire déborde de ressources à exploiter qui ne sont pas mises en valeur. Par exemple, la forêt du Bager d'Oloron comprend des circuit VTT, mais pas de circuit pédestres, ceux qui étaient en forêt sont abandonnés, ceux en montagne (circuit des Asses et May Arrouy) le sont également et ne figurent plus à l'office du tourisme. Il n'y a plus aucune table de pique-nique sur ce secteur qui en comptait cinq en quatre parkings différents.*

*Je pense que c'est une ressource important du Haut-Béarn qui doit être développée sur l'ensemble du territoire, tout comme un gros travail de communication.*

*En conclusion, bien des points de ce PCAET sont trop flous et trop importants pour être abordés uniquement sur le plan économique. Tous les gros axes de ce plan devraient être discutés avec le milieu associatif, les entreprises et la population concernée.*

*Je reste opposé à plusieurs rubriques dans l'état actuel des choses et demande plus de clarté et de consultations. Les budgets me semblent également très mal répartis au vue de l'intérêt de notre territoire, de ses habitants et de l'avenir. »*

## **Avis N°41**

### **Thématique(s) abordée(s) : Agriculture et forêt**

*« Nous, **membres de l'ACCOB**, apportons notre contribution au Plan Climat, volet "Agriculture et forêts". Nos remarques et propositions concernent principalement la forêt du Bager.*

*Le PCAET a pour objectifs :*

- de réduire les émissions de GES du territoire*
- d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité*

*Les propositions que vous formulez pour remplir ces objectifs sont floues. Par exemple, p.16, vous parlez "gestion de la forêt" sans indiquer le mode de gestion préconisé.*

*De plus, le Plan de gestion de la forêt communale d'Oloron s'étale sur 20 ans, ce qui va à l'encontre des objectifs d'adaptation. En effet, la vitesse du changement climatique modifie la donne en permanence.*

*Concernant la gestion de la forêt, 4/5 de la surface de forêt du Bager devrait, selon l'ONF, rester en futaie régulière ( photo 2)*

*Or, celle ci présente de graves inconvénients (photo 1) :*

- Elle implique des coupes rases avec pour conséquences des forêts uniformisées, une biodiversité en berne, l'érosion des sols et la hausse des températures.*
- Les conséquences pour la faune aquatique sont majeures : sans couvert végétal continu, l'eau de tous les cours d'eau, gaves, ruisseaux .....se réchauffe, si bien que toute la faune aquatique, et le saumon en particulier sont en danger.*
- Le débardage en futaie régulière exige la création de nouvelles pistes carrossables pour les gros engins.*

*Nous proposons :*

- Un plan de gestion de la forêt communale d'Oloron d'une durée de 10 ans maximum*
- Une exploitation en futaie irrégulière de tout le massif du Bager, ainsi que des zones en libre évolution*
- Un couvert végétal continu de part et d'autre du Gave et de ses affluents (photo 3) pour assurer la biodiversité, le maintien des espèces endémiques (calotritons, écrevisses à pattes blanches), le maintien et le développement des frayères de saumon.*
- Concernant le débardage, nous proposons que le débusquage des billes soit effectué au mieux par treuillage mécanique - ou bien par traction animale pour des faibles diamètres - jusqu'à des layons tracés en courbes de niveau (pour éviter le ruissellement dans le sens de la pente), et la mise en dépôt sur des pistes forestières, entretenues dans un souci de durabilité*

*Nous nous interrogeons sur le processus de concertation mis en place à l'occasion de ce plan climat, nous déplorons :*

- une communication tardive et insuffisante*
- l'absence de concertation avec les associations environnementales*
- la complexité d'utilisation du site "Plan climat"*
- un plan d'action en deçà des enjeux environnementaux »*

## **Avis N°42**

**Thématique(s) abordée(s) : Mobilité / Développement des filières d'énergie renouvelable : photovoltaïque**

*« "Si parler du temps, ce n'est pas perdre du temps, il en va tout autrement si nos actions sont efficaces et durables."*

*Outre les mesures proposées ainsi que les bons exemples mentionnés dans la revue plan climat Haut Béarn,*

*Nous les habitants nous trions nos déchets, nous baissons le chauffage d'un ou deux degrés, nous isolons nos logements.*

*Je regrette vivement que vous ne proposiez pas de grands projets*

*- Système de chauffage urbain avec recyclage des déchets d'autres communes l'ont fait.*

*- Stop aux camions qui traversent la vallée pour aller jusqu'à Lille , nous avons la chance d'avoir un maillon de ligne de chemin de fer, allez jusqu'au bout, Concerte- vous avec la Région il va bien falloir aller vers le fret.*

*- Il manque un bureau d'étude pour que nous les particuliers en plus de celui du Service Énergétique, nous puissions bénéficier de projets et d'explications claires pour mener à bien l'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques.*

*Je suis très heureuse de pouvoir donner mes avis ainsi que des idées »*

## **Avis N°43**

**Thématique(s) abordée(s) : Cadre Méthodologique de l'élaboration du PCAET / Qualité de l'air**

*« Je reviens vers vous pour apporter ma contribution à la consultation en cours, m'associant à cette démarche en tant que résidant secondaire en vallée d'Aspe.*

*Sans avoir fait une lecture exhaustive des documents consultables (beaucoup de pages), j'ai quelques observations et 1 demande.*

*Au préalable, j'exprime un doute (j'espère mal fondé) sur les finalités de la consultation en cours :*

*- cette consultation intervient trop tard dans le process, alors que le plan climat local est déjà scellé, avec des plans et indicateurs de performance bouclés*

*- le principe classique de "questions -réponses" mis en place entre la CDCHB et divers institutionnels, parfois porteurs de vraies questions, ne semble pas avoir apporté d'inflexions au plan ; qu'en sera-t-il alors pour une consultation publique ?*

- sauf erreur, il n'est pas précisé à "quoi sert" la consultation en cours en termes de prise de décision, alors que ce point importe bien sûr plus que la production d'un rapport (qui lui est indiqué).

Sur le fond, la lecture des dossiers me donnent l'impression d'une approche :

- "poussée" => la CDCHB agit dans le cadre d'un plan déployé par l'Etat sur l'ensemble de ses territoires ; il y a un côté "exercice qui tombe d'en haut" qui alimente mon sentiment d'absence d'imprégnation locale dans le diagnostic et de ce fait bien sûr dans les plans d'action

- "normée" dans ses objectifs => le plan d'action revendique un focus sur la lutte contre les gaz à effet de serre, en application stricte du plan national ; en revanche, l'amélioration de la qualité de l'air (sujet de santé publique), malgré les questions de certains institutionnels, est repoussée au titre qu' "elle n'est pas identifiée comme un enjeu fort pour notre territoire" ; cette posture peut interroger, alors que par ex. les mesures d'ammoniac ou de particules fines donnent des scores locaux 2 fois supérieurs à la moyenne régionale ; il n'est donc pas sûr, qu'à partir de ce point de départ négatif, la simple conformité à l' "obligation de fixer des objectifs de réduction des polluants atmosphériques au minimum égaux à l'objectif national PREPA" soit suffisante

- (et donc logiquement) "normée" dans ses solutions (plans d'action) : honnêtement, on peut s'interroger sur la masse d'expertise, de temps de travail et de rédaction déployés, au regard de grands axes d'action sans surprise : transport, habitat, ... surtout, quand certains facteurs majeurs échappent de façon revendiquée au rayon d'action du Plan Climat (ex. Agriculture)

- "trop abstraite" : honnêtement, la méthode de travail employée (modélisation ADEME) laisse transpirer une approche dont la pertinence est parfaitement défendable dans des dimensions nationales ou internationales (la force et nécessité de ce type d'outils de modélisation, dans lesquels il faut moyenniser des inputs pour moyenniser des outputs) ; en revanche, au niveau local, cette démarche aurait pu être complétée par des "mesures de la qualité de l'air" à différents endroits de notre territoire, assez hétérogène (ville-bourgs-villages / plaines-vallées / urbain-agricole-naturel / ...).

Comme vous le voyez, j'ai un sentiment assez mitigé sur certains aspects du plan au regard de la masse de travail objectivement fournie.

Vos plans d'action sont larges et denses, probablement plus hiérarchisés dans vos actions et suivis que vos documents ne le laissent apparaître.

Bien sûr, l'essentiel est maintenant la mise en oeuvre des plans d'action (la plupart déjà engagés) et la mesure des résultats.

Au delà de mes jugements sur votre approche, l'insuffisance majeure de votre plan me semble l'absence de prise en compte du critère "qualité de l'air".

Les scores locaux sur ce critère sont pourtant mauvais et les facteurs de risque bien identifiés ; en particulier : tradition du chauffage bois domestique, trafic en particulier sur la RN134, impact agriculture & élevage, voire, écobuage sur les jours concernés.

Ces facteurs peuvent être +/- intenses selon les caractéristiques du territoire, l'aspect champêtre des vallées pouvant masquer des situations de qualité de l'air moins favorables.

A ce titre, étant particulièrement sensible à la vallée d'Aspe, j'ai cherché en quelques clics sur internet, des expériences qui pourraient rejoindre Nos préoccupations.

L'exemple de la réflexion conduite dans la vallée de l'Arve (Chamonix) me semble intéressante.

L'un des piliers de leur action repose sur l'installation de stations de mesure de la qualité de l'air (stations fixes + mobiles), en phases "diagnostic" puis "suivi des plans des résultats". Les "faits", toujours les "faits", pour poser les bons diagnostics et prendre les bonnes décisions.

Considérant les montants en jeu dans votre plan global, j'espère qu'un volet financier pourrait être fléché sur des investissements identiques.

Ceci répondrait à la directive européenne de surveillance de la qualité globale de l'air et permettrait une objectivation des faits et progrès à venir, au niveau de notre territoire (démarche complémentaire à la vision de l'outil ADEME).

J'espère que l'esprit de cette consultation publique laisse une porte ouverte à votre plan, bien qu'apparemment très cadencé.

Au final, ma "demande" (stations de mesure) correspond à une démarche déjà largement déployée en France, constituant une forme de "standard" qu'il me semble difficile d'écarter d'un plan ambitieux. »

#### **Avis N°44**

##### **Thématique(s) abordée(s) : Agriculture et forêt**

*« Je note que le plan climat affiche comme atouts primordiaux l'importance de l'agriculture et de la forêt sur notre territoire pour atteindre les objectifs affichés.*

*Il me semble néanmoins utile de rappeler que de bonnes pratiques en matière de gestion forestière sont indispensables sous peine de ne jamais atteindre ces objectifs : Par exemple, éviter les coupes rases lors des prélèvements, conserver les vieilles forêts autant que cela est possible, éviter les engins qui détruisent et lessivent les sols pour des décennies.*

*Il en va de la préservation des ressources en eau, mais aussi de la captation des gaz à effet de serre.*

*Il est sans doute difficile d'agir sur la forêt privée, mais les élus de nos communes sont les donneurs d'ordre de l'ONF qui gère la forêt publique. A ce titre, ils portent une lourde responsabilité et il leur appartient de s'assurer que la gestion des forêts communales relève bien de pratiques vertueuses.*

*Le document synthétique mis à la disposition du public n'évoque pas les moyens mis en œuvre par les collectivités territoriales pour atteindre les objectifs visés.*

*Or, la régénération des forêts ne peut se faire que sur du très long terme alors que leur destruction peut se faire extrêmement rapidement ! »*

Merci d'avance à nos élus de prendre vraiment la mesure de l'enjeu, et de prendre soin pour les générations futures du trésor que nous avons encore la chance d'avoir sur notre territoire. »

#### **Avis N°44**

##### **Thématique(s) abordée(s) : Développement économique/ Agriculture et forêt / Développement des filières d'énergie renouvelables / mobilité / Perspectives à 2050/ aménagement du territoire / Ressource en eau / Prévention des risques.**

« Bonjour, voici ma participation.

Elle fait un peu catalogue, et aurait été utile en "confrontation" directe avec d'autres points de vue.

J'ai tenté un tableau comparatif, qui pourrait servir de base pour reclasser les actions prévues par la CCHB.

## Participation à la consultation publique du PCAET du haut-Béarn

Loin de moi l'idée de venir tout ternir avec mes remarques, mais n'ayant jamais été au courant des groupes de travail qui ont planché sur ce plan, donc encore moins en capacité de participer en amont de cette consultation, et n'ayant que peu de temps pour tout compiler, je ne pointerai que ce qui est perfectible ou oublié, pas ce qui me semble aller dans le bon sens.  
Je m'appuierai en partie sur les remarques faites par les services de l'état, dont la MRAE (Mission Régionale d'Autorité environnementale).

Il est à noter que ce dossier m'a pris environ 40 heures de travail. Comment ces consultations peuvent-elles vraiment être accessible au plus grand nombre ?  
*Peut-être les documents des consultations et enquêtes publiques gagneraient-ils à être publiés dès leur finalisation, pour une enquête publique 6 mois après ?*

Dans ce document, toutes les suggestions apparaîtront en orange pour mieux les repérer.

### **I Méthode de construction du PCAET et MOBILISATION CITOYENNE : p 3**

#### **II DISPOSITIF DE SUIVI : p 4**

#### **III QUALITÉ de l'air : p 5**

- 1) Projet polluant versus respect du PCAET, quel arbitrage ? P 5
- 2) Il manque donc les objectifs de réduction pour le secteur agricole p 6
- 3) Chauffage au bois : p 8

#### **IV PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES : p 9**

- 1) SOLAIRE photovoltaïque : p 9
- 2) BIOGAZ (biométhaniseur) : p 11
- 3) HYDROÉLECTRICITÉ : p 14
- 4) BOIS ÉNERGIE : p 15

#### **V OBJECTIFS opérationnels : p 17**

#### **VI GAZ A EFFET SERRE secteur agricole : p 18**

#### **VII TRANSPORT : p 19**

- 1) Transport doux : p 19
- 2) Transport de marchandises sur les longues distances -axe E 7) : p 19
- 3) Diminution du trafic en 1er : p 23

4) ATTENTION au trafic induit = augmentation du trafic par création de nouvelles voies : p 24

5) Diminution de la pollution du trafic en 2ème : p 25

#### **VII BÂTIMENT : p 27**

#### **VIII BIODIVERSITÉ et CONTINUITÉ écologique : p 27**

- 1) Les travaux de consolidation de la déviation Bedous : p 27
- 2) il faut lutter contre les perturbateurs endocriniens : p 29
- 3) documentations pour favoriser la biodiversité : p 29

#### **IX ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : p 29**

#### **X « Forêt qui s'adapte aux nouveaux besoins locaux » ? p 31**

#### **XI Et l'EAU ? Grande absente ? : p 35**

- 1) Nos ressources en eau potable VONT DIMINUER : p 35
- 2) PERTE EN eau potable sur le réseau : p 38
- 3) Concurrence pour les usages de l'eau potable avec – eau pour l'agriculture – eau pour la biodiversité : p 39
- 4) Pollution de l'eau potable : p 39
- 5) Disparition des zones humides : p 40
- 6) Le risque inondation : p 41

#### **XII Autres Sujets oubliés : p 43**

- 1) Les RESSOURCES EN MATÉRIAUX : P 43
- 2) SOLAIRE THERMIQUE : P 43
- 3) GÉOTHERMIE : P 44
- 4) SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : P 44
- 5) RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR INDUSTRIELLE : P 45
- 6) UN PLAN DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES : P 45
- 7) POLLUTION DE L'AIR , DE L'EAU, DES SOLS : P 45
- 8) NON ARTIFICIALISATION DES SOLS : P 46

#### **BILAN : P 47**

## **I Méthode de construction du PCAET et MOBILISATION CITOYENNE :**

p 5 avis de l'État :

Une annexe ou une partie spécifique précédant le diagnostic, dédiée à la gouvernance et la concertation permettrait de mesurer les moyens mobilisés, l'implication de la CCHB et la rigueur de la démarche. Les relevés de décisions mentionnant le nombre de participants et la qualification de ces derniers permettraient de mieux comprendre les enjeux identifiés et en corollaire la stratégie.

De plus, afin d'en tirer tous les bénéfices sociaux et environnementaux, il est recommandé que les efforts de concertation et de co-construction du PCAET menés par l'intercommunalité avec les acteurs économiques, institutionnels et associatifs perdurent tout au long de la durée du plan.

Il y a donc un manque de transparence et donc potentiellement d'indépendance des intervenants. On ne peut savoir en l'état.

p 4  
avis de l'État :

### **1.3 La mobilisation des citoyens**

Le dispositif de concertation du PCAET s'est concrétisé au travers de 3 ateliers thématiques, animés par l'APESA, auxquels ont participé les acteurs de la vie publique, politique économique et associative du territoire et ont permis une appropriation et une implication collective.

Avis de la MRAE :

« En complément, une mobilisation de l'ensemble des citoyens s'est réalisée au travers de trois ateliers thématiques.

Le dossier mériterait de mieux rendre compte du travail accompli en caractérisant les niveaux de participation de l'ensemble des acteurs du territoire et des citoyens aux ateliers thématiques. »

Je regrette que certaines associations n'aient été invitées, tout comme les citoyens intéressés (moi la première).

Émettre des critiques une fois un projet presque bouclé est peu porteur.

### Réponse de la communauté de communes du Haut-Béarn

Le chapitre 2.4 de la stratégie du PCAET décrit le déroulement de la concertation et l'annexe 1 précise les différentes instances créées pour la co-construction du PCAET du Haut-Béarn.

Nous tâcherons de maintenir cette dynamique jugée exemplaire par les services de l'Etat lors de la mise en œuvre du programme d'actions.

La participation des partenaires et acteurs locaux va perdurer lors de la mise en œuvre du programme d'actions : il a été acté de maintenir ce mode de travail participatif par atelier thématique pour accompagner le déploiement des actions et leur évaluation.

Avis de  
l'État : p 13

### **Mobilisation et participation citoyennes**

La collectivité se mobilisera pour sensibiliser les habitants aux enjeux « énergie-climat » au travers d'actions de communication ou de challenges et susciter des changements de comportements quotidiens (fiches 5.1.1 et 5.2.1).

Les citoyens seront également incités à participer activement à la transition énergétique en adhérant à une structure citoyenne de projet d'énergie (fiche 5.2.2).

La CCBH s'engagera également faire évoluer les modes de production en s'inscrivant dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (fiche 4.3.2) ;

Pourtant, en septembre 2021, la CCHB a refusé de discuter d'un moratoire sur la déviation d'Oloron évoqué par une élue, et soutenu par 2 autres.

Et aucun élu ne portait la parole de l'opposition à cette déviation ce soir là.

Comment alors croire que cela va changer, quand même la position d'avis contraires citoyens fortement documentée (le non à la déviation d'Oloron que je tiens à la disposition de tous, car faisant partie d'un axe alternatif caché au poids-lourds devant éviter Bordeaux surchargée) trouvent de relais pour être débattu chez 0 % de nos élus à la CCHB ?

Le ScoT et le PLUI vont bientôt être travaillé (voire le sont déjà).

Notre ancien Scot fait référence à La *liaison Pau (Lescar) -Oloron*, La CCHB a voté contre en septembre dernier. *Le nouveau Scot ne doit donc plus faire référence à ce projet.*

Il est alors possible de changer la donne et de faire une vraie co-construction avec les citoyens, au lieu de faire la consultation pour approbation finale qui est prévue.

Sur ce lien, *une autre construction d'un PLUI est présentée pour s'en inspirer :*

<https://notreaffaireatous.org/quelle-democratie-voulons-nous-pour-lamenagement-des-territoires-de-demain/>

### **II DISPOSITIF DE SUIVI :**

Avis de l'État :  
p 13

### **6. Dispositif de suivi, d'évaluation et d'animation**

La collectivité a choisi de conserver le mode de gouvernance mis en place pour l'élaboration du PCAET avec le maintien des instances en place.

Maintien des instances en place, donc des participants ?

Or, depuis, de nouvelles associations, de nouveaux citoyens s'emparent de ces sujets et seront exclus ?

*Il faut ouvrir ce dispositif pour qu'il soit pluriel et représentatif de tous les citoyens.*

### III QUALITÉ de l'air :

Avis de l'État, p 7

La stratégie ne comporte pas d'objectifs en matière de qualité de l'air ni même d'orientations en la matière. Cette lacune est brièvement évoquée et assumée (p. 43) : « La problématique de la pollution de l'air n'est pas un enjeu majeur pour le territoire. Aussi, il n'a pas été défini de scénario de baisses de polluants. De nombreuses actions du PCAET concourront cependant à la baisse des émissions, en particulier les actions de sobriété et d'efficacité qui entraînent une diminution des consommations d'énergie, et donc une diminution des émissions de polluants associés. »

On rappellera que, quelle que soit la qualité de l'air initiale, un territoire doté d'un PCAET doit se fixer des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins égaux à ceux fixés par le PREPA (plan national pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques) et se donner les moyens de les atteindre. Les émissions d'ammoniac liées aux activités agricoles et celles de particules fines devraient faire l'objet d'une attention particulière dans la mesure où elles sont deux fois supérieures à la moyenne régionale (mesurées en kg / an et habitant).

Pour mémoire, les objectifs du PREPA :

	ANNÉES 2020 à 2024	ANNÉES 2025 à 2029	A PARTIR DE 2030
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	- 55 %	- 60 %	- 75 %
Dioxyde d'azote (NO <sub>2</sub> )	- 50 %	- 60 %	- 69 %
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	- 43 %	- 47 %	- 52 %
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	- 4 %	- 8 %	- 13 %
Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )	- 27 %	- 42 %	- 57 %

« Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005.

La MRAe relève par ailleurs qu'aucun objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques n'a été fixé par la collectivité. Elle rappelle que la collectivité doit afficher des objectifs au moins équivalents au PREPA15 dans son PCAET

#### Réponse de la communauté de communes du Haut-Béarn

Concernant le 1<sup>er</sup> poste des émissions polluantes, les émissions agricoles, le territoire est effectivement grand et agricole. L'élaboration d'un objectif aujourd'hui sur ces émissions ne semble pas raisonnable, puisque c'est bien l'action 3.1.1 qui doit élaborer une stratégie agricole fondée sur la connaissance et la mobilisation des acteurs.

Concernant les autres volets, on notera que les actions de sobriété envisagées permettront une diminution des pollutions :

	NOx	PM10	PM2.5	SO2	COVNM	NH3
Gain 2030	-12,4%	-6,6%	-6,5%	-0,7%	-11,9%	0,0

On a considéré ici uniquement les actions de sobriété sur les secteurs du bâtiment (résidentiel et tertiaire) et des transports.

### 1) Projet polluant versus respect du PCAET, quel arbitrage ?

Il est déconcertant qu'au même moment que cette consultation se déroule celle sur un projet de centrale d'enrobé à chaud et concassage dans la zone industrielle d'Escout, qui est susceptible d'amener de la pollution de l'air.

Si les prochains aménagements se faisaient en coefficientant les bénéfices d'une nouvelle installation avec des coefficients majeurs pour le respect du PCAET, ce projet n'aurait même pas franchi le stade de l'étude de faisabilité. C'est sans doute une idée qui coûte 0 euro et permettrait d'arbitrer l'aménagement du territoire en respectant les objectifs de ce PCAET.

### 2) Il manque donc toujours les objectifs de réduction pour le secteur agricole, 1<sup>er</sup> émetteurs de certains polluants pourtant.

Le scénario Afterres 2050 du plan négawatt est une base de travail incontournable sur ce sujet : <https://afterres2050.solagro.org/decouvrir/scenario/>

Un extrait :

#### Cultiver les végétaux

##### Repenser les systèmes de cultures

L'agrosystème pensé comme un écosystème  
Le sol, pellicule de la vie sur terre  
Boucler le cycle des nutriments  
La diversité, facteur de production  
Mobiliser les facteurs de production vivants

##### Les cultures dans Afterres2050

Portrait de ferme en 2050 : une exploitation en grandes cultures en région Picardie  
Modélisation des systèmes de culture

##### Des arbres et des forêts

Une sylviculture productive et durable  
Forêt, bois et bilan carbone

#### Élever les animaux

##### Trois dilemmes

Intensif, extensif ? Monogastriques, ruminants ? Herbe ou grains ?  
Le retour du pâturage  
Modélisation des systèmes d'élevage : les ruminants  
Modélisation des systèmes d'élevage : porcs et volailles

##### Les élevages dans Afterres2050

Portraits de fermes en 2050 : un élevage bovin viande en Centre Val de Loire  
et un élevage bovin lait en Rhône-Alpes

#### Utiliser les terres

Le PCAET cite les bonnes pratiques agricoles sans les référencer, c'est un travail à faire (ex : pacage par rotation)

Les techniques culturales sans labour (sol non retournés) sont évoqués pour la diminution des GES (par économie de pétrole via les engins mécaniques non utilisés).

Un agriculteur de Bastanés a démarré ce type de non labour depuis plusieurs années, d'autres doivent le faire.  
Il faut mutualiser ces pratiques et les faire connaître.

Une fois ce travail fait, elles devraient être valorisées (si ce n'est pas déjà le cas) au lycée de la montagne : leur proposer des intervenants et visites tous frais payés?

L'écobuage pratiqué peu de fois dans l'année entraîne une pollution détectable non négligeable.

Pourtant, des alternatives existent : le rouleau brise fougères qui va être utilisé sur un champs lors de la rénovation de la RN 134 entre Bellair et Oloron ( cité dans l'étude impact mise en sécurité RN 134).  
[http://www.zones-humides-pyrenees-centrales.fr/images/imagesFCK/file/presse/fiche\\_rouleau\\_brisefougere.pdf](http://www.zones-humides-pyrenees-centrales.fr/images/imagesFCK/file/presse/fiche_rouleau_brisefougere.pdf)

**Pourquoi ne pas acheter un brise fougère et le faire tester par des exploitants volontaires ?**

Et pourquoi ne pas s'intéresser à **une production locale de granulés à base de fougères**, pour préserver nos forêts tout en fournissant une énergie qui habituellement part en fumée et pollue notre atmosphère ? :  
<http://www.femmesdebretagne.fr/2021/11/23/typhaine-fox-eizhy-cest-100-breizh-et-facile/>

« Les nombreux avantages de la fougère

La société Eizhy, implantée à Hénon, en Bretagne, a ainsi décidé de reprendre à son compte une idée développée un temps en Angleterre : la production de granulés à partir de fougères. Ce végétal, qui était autrefois fauché dans les landes, prolifère partout en France et n'est pas consommé par les animaux. Il a en outre l'intérêt de se renouveler par lui-même.

Les responsables d'Eizhy ont d'ores et déjà fauché leurs premières parcelles de fougères. Dans un premier temps, ils ont dû mettre au point la bonne composition pour leurs granulés – entre fougères et ajout d'autres végétaux comme les genêts par exemple. Ils ont pu être aidés en cela par une partie de l'équipe qui avait lancé un projet similaire en Angleterre, mais pour [la production de bûches compressées](#).

La première mise sur le marché devrait intervenir dans le courant de l'hiver 2021.

### Un pouvoir calorifique proche de celui du chêne

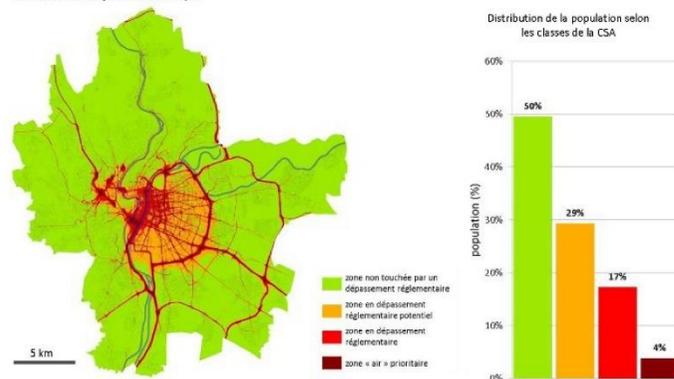
Au-delà des atouts environnementaux de la fougère, qui permet de produire un combustible à partir d'une ressource entièrement renouvelable, sans causer de tort à la nature, cette plante, transformée en granulés, s'avère également très performante pour les poêles ou chaudières à granulés.

Le pouvoir calorifique annoncé par les responsables d'Eizhy est en effet proche, sinon supérieur, à [celui du chêne](#). Autre bonne nouvelle : le prix de ce produit devrait être similaire à celui des granulés classiques. »

Un outil à notre disposition :

**faire une carte stratégie air**, (à moins qu'elle ne soit dans le PCAET et que je l'ai ratée)  
[https://trouver.datasud.fr/dataset/4164bb90-e449-436a-b607-8543edde4d29/resource/59404cb1-39e6-4520-92a6-d62111f5854c/download/carte\\_strategie\\_air\\_guide\\_elaboration\\_v1-3\\_05052015\\_diffusion\\_aasqa.pdf](https://trouver.datasud.fr/dataset/4164bb90-e449-436a-b607-8543edde4d29/resource/59404cb1-39e6-4520-92a6-d62111f5854c/download/carte_strategie_air_guide_elaboration_v1-3_05052015_diffusion_aasqa.pdf)

Carte Stratégique Air – Grand Lyon  
Date édition : mai 2015  
Période d'application : 2015-2019  
Années prises en compte : 2009-2013  
Méthode : application de la méthode décrite dans le guide « Qualité de l'air et urbanisme – Guide méthodologique d'élaboration de la Carte Stratégique Air - V1-3 – mai 2015 »  
Valeurs limites (VL) prises en compte : les deux VL concernant le NO<sub>2</sub> et les deux VL concernant les PM<sub>10</sub> (Cf. DE 2008/50/CE)  
Zone « air » prioritaire : valeur de l'indicateur multi-polluant : 118% (correspond aux 40% de la surface les plus exposés de la zone en dépassement réglementaire du Grand Lyon)  
Réalisation technique : Air Rhône-Alpes



EXEMPLE DE CARTE STRATEGIQUE AIR : LE CAS DU GRAND LYON

### 3) Chauffage au bois :

Préconiser le changement des cheminées ouvertes notamment en faisant connaître la plaquette de la CCHB inconnue du grand public sur le [Chauffage au bois](#) :  
[https://www.hautbearn.fr/fileadmin/documents/Publications/Environnement/ENERGIE/depliant\\_boischauffage\\_web.pdf](https://www.hautbearn.fr/fileadmin/documents/Publications/Environnement/ENERGIE/depliant_boischauffage_web.pdf)

Y rajouter des infos manquantes de la revue [Que choisir](#) :  
<https://www.quechoisir.org/decryptage-chauffage-au-bois-gare-a-la-pollution-n70855/>

Mais attention, Il est à noter que ce rapport de 2020 préconise de limiter l'image positive du chauffage au bois :  
[https://www.modernisation.gouv.fr/files/2021-07/rapport\\_de\\_diagnostic\\_chauffage\\_au\\_bois\\_driee\\_ditp.pdf](https://www.modernisation.gouv.fr/files/2021-07/rapport_de_diagnostic_chauffage_au_bois_driee_ditp.pdf)

## Appliquer les sciences comportementales pour réduire la pollution liée au chauffage au bois et aux particules en Île-de-France

### Leviers comportementaux

#### Levier 1 : Diminuer l'image positive du chauffage au bois

Le manque de connaissances sur les émissions nocives résultant de la combustion du bois, ses effets sur la santé et les bonnes pratiques susceptibles de les réduire constitue un obstacle à la réduction de la pollution liée au bois dans les ménages. Bien que la

**Recommandation :** nous préconisons d'attirer l'attention des usagers sur la pollution associée au bois afin d'aller à l'encontre de l'image positive associée à ce mode de chauffage.

**Recommandation :** nous préconisons d'agir sur la motivation des individus à préserver leur propre santé. Pour cela, des messages permettant d'appréhender intuitivement les risques sanitaires associés au chauffage au bois doivent être conçus. La contrainte à ce niveau sera cependant de limiter le caractère anxiogène des messages, qui pourrait conduire à un rejet. Les messages seront donc formulés de manière à expliquer à la fois les risques et comment changer ses pratiques pour s'en prémunir efficacement.

## IV PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES :

### 1 ) SOLAIRE photovoltaïque :

Avis de l'État : p 7

De la même façon, si des actions en matière d'adaptation au changement climatique sont bien intégrées au programme d'actions, cette question ne fait pas l'objet d'une stratégie ou d'orientations générales. Cela ne permet pas d'explicitier comment a été fait le choix des 2 actions proposées – parmi toute une palette de possibilités – à partir du diagnostic de vulnérabilité qui est lui très complet.

Certaines hypothèses retenues pour estimer la production en énergies renouvelables électrique et thermique demandent à être expliquées, car elles semblent surévaluées.

- la production potentielle de solaire photovoltaïque sur les toitures existantes est estimée 34 000 installations pour une population de 32 418 habitants, ce chiffre doit être précisé,
- la production électrique issue d'énergie renouvelable est estimée à 398 Gwh/an (cf p.38) alors que les données ENEDIS pour l'année 2019 font apparaître une production d'électricité de 68 Gwh/an couvrant 31,4 % de la consommation en électricité.
- le potentiel de mobilisation du bois-énergie ne prend pas suffisamment en compte les difficultés d'accès à la ressource dans les zones de piémont et de montagne. L'exploitation de la filière bois est à ce jour peu rentable et les coûts d'exploitation trop élevés par rapport à la ressource

Réponse de la CCHB sur le photovoltaïque :

Les éléments présentés dans le diagnostic sont issus d'une étude dont on publie ici la synthèse. Le graphique joint montre qu'environ 24 000 petites toitures sont disponibles pour de petites installations, 9000 pour de plus grandes. On a là à la fois le résidentiel, le tertiaire et l'industriel, ainsi que les bâtiments agricoles.

Avis de l'État : p 12 :

La CCHB mise sur le solaire photovoltaïque sur bâtiment pour développer la production d'électricité renouvelable. A noter que le potentiel maximal sur toiture, évalué sur la base du cadastre solaire, est bien supérieur au potentiel réel. Le potentiel est établi sur le nombre et non la surface de toiture : les seuils de rentabilité minimaux ne sont donc pas considérés.

Une seule centrale photovoltaïque au sol est en projet sur le territoire. Située à Agnos, cette installation d'une puissance d'environ 4MWc a été autorisée mais n'est pour l'instant pas financée.

**L'interdiction des centrales solaires au sol devrait être la norme dans le PLUi, sauf sur site pollué et donc inutilisable pour autre chose.**

L'orientation des toitures ne semble pas prise en compte dans l'évaluation du potentiel de production ?

La prise en compte des orientations des toitures est primordiale. Les toitures orientées au Sud sont plus productives et ont été largement favorisées jusqu'ici. Sauf que leur pic de production est à 14 h, ce qui ne correspond plus forcément au pic de la demande

Il manque de la production pour le matin et l'après-midi = **toitures Est et Ouest à favoriser aussi.**

Mais tout ce solaire nécessite des minerais... Donc de l'extraction qui se fait bien loin.

De plus, si on finance ces panneaux est qu'ils sont faits ailleurs qu'en France, nos finances publiques favoriserons l'essor de la Chine (le plus grand producteur de panneaux photovoltaïques ;

**Est-il possible de lier les aides à l'achat de panneaux français ou européen ? Ce qui favorisera l'essor des industries locales ?**

[https://reporterre.net/Photovoltaïque-une-filière-restée-dans-l-ombre?  
fbclid=IwAR0spqHivhV1dB62c77DrEkDbi7ZLR\\_Z\\_m5kj5KPFnXwwsvkpTOAZ1XQbrM](https://reporterre.net/Photovoltaïque-une-filière-restée-dans-l-ombre?fbclid=IwAR0spqHivhV1dB62c77DrEkDbi7ZLR_Z_m5kj5KPFnXwwsvkpTOAZ1XQbrM)

« À partir de son onzième plan quinquennal (2006-2010), la Chine se donna un premier objectif de 10 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique et poussa notamment les filières éolienne et photovoltaïque. Elle engageait la construction de plusieurs centrales pilotes d'une puissance supérieure à 10 MW en plein désert. Selon Mylène Gaulard, économiste à l'université Grenoble Alpes, « ce pays est aussi devenu en très peu de temps le plus grand producteur de panneaux solaires, à l'origine de plus du tiers de la production mondiale malgré une faible consommation nationale » là où « en 2003, sa production ne représentait que 1 % du total mondial ».

**En dix ans, la part des panneaux produits en Europe est passée de 30 à 3 %**

De quoi inquiéter l'Union européenne dont l'industrie a vite été concurrencée par les panneaux asiatiques. La tentative d'appliquer des droits de douane à l'entrée sur les panneaux chinois tomba à l'eau après la réaction chinoise de faire de même sur les vins européens. La Commission européenne prit alors une mesure qui s'avéra désastreuse : un tarif de vente plancher pour les panneaux vendus en Europe. Ce dispositif présenté

comme « *antidumping* » revenait à « *subventionner les marges en Europe des producteurs chinois* » selon Richard Loyen, délégué général d'Enerplan. Car, alors que son coût de production était en baisse constante, le vendeur chinois était « *obligé* » de vendre ses panneaux plus chers en Europe. De quoi lui assurer une marge financière confortable pour investir, décupler les capacités de production et confirmer la domination des industriels chinois sur le marché mondial. Résultat, entre 2007 et 2017, la part mondiale des panneaux produits en Europe est passée de 30 à 3 %. En 2018, ce dispositif antidumping fut enfin abandonné.

Durant la période, la France avait perdu jusqu'à 15 000 emplois selon Enerplan et surtout la quasi-totalité de ses entreprises capables de produire des panneaux *made in France*, dont ne subsistent que de rares acteurs.

«

Voici un extrait du scénario Négawatt, fait par un association regroupant 30 experts indépendants.

La production électrique serait, à cet horizon, entièrement obtenue par des énergies renouvelables : éolien terrestre, éolien offshore, photovoltaïque et hydraulique.

La puissance en énergie photovoltaïque serait en 2050 de 144 GW (soit une multiplication par 14) se répartissant de la façon suivante :

Parcs au sol	54 GW
Petits systèmes diffus	27 GW
Grandes toitures plates	19 GW
Hangars agricoles	16 GW
Toitures Est-Ouest	16 GW
Ombrières de parking	12 GW

A propos du photovoltaïque, le scénario précise : « Pas d'installations sur des terres agricoles ou zones naturelles sensibles ».

## 2) BIOGAZ (biométhaniseur) :

Avis de l'État : p 12

Le potentiel de développement de la filière biogaz et du bois énergie est contraint et sera limité à des installations de petites et moyenne taille du fait de zones de chalandises déjà largement exploitées par des installations existantes (Biolaq Energies – 56 000 kWh) ou en cours de réalisation Fonroche Biogaz – 2800 Nm<sup>3</sup>/h).

Est-ce celle de Biobéarn ? Si oui, je peux apporter des informations.

Je suis tombée sur l'enquête publique trop tard pour y participer, mais j'ai fait une note pour une association...

Les matières agricoles viendront de tout le 64 et le 40, diminuant donc le solde des gaz à effet de serre épargnés (car gasoil dépensé pour acheminer les restes des végétaux).

Avec utilisation de boues des stations d'épuration chargées en polluants chimiques (boue tristement connues pour dépasser les doses d'épandage admises), qui vont être mélangées pour ne plus dépasser le seuil avec des restes de cultures conventionnelles, eux chargés avec des intrants chimiques. Les résidus de la fermentation (digestats liquides concentrant les pollutions) seront épandus partout dans le 64 et le 40.

De rares mairies ont participé à l'enquête publique (que j'ai moi-même ratée de 15 jours, avec un porteur de projet qui a rajouté des pièces au fur et à mesure de l'enquête publique... en toute légalité ?).

Il y a un réel problème de pollution potentielle, notamment due au stockage non connu sur nos territoires du digestat.

Voici les conclusions du commissaire enquêteur :

- Le procédé fait certes actuellement l'objet de débats politiques et scientifiques afin de comparer ses avantages et ses inconvénients que ce soit au niveau environnemental qu'économique. **Cependant à ce jour la méthanisation n'est pas interdite.**
- En outre, elle semble toujours encouragée par les institutions territoriales, via des facilitations et des aides financières. (Cas du projet de Mourenx)
- Elle est souhaitée par le monde agricole, lequel en l'absence d'initiative industrielle élabore des projets de ce type sous maîtrise d'ouvrage privée. (Individuelle ou par groupement d'exploitants).

Il va de soi que le seul fait de discussions (comme l'a souligné le public avec une détermination désapprobatrice) visant à remettre en cause une filière de ce type ne suffit pas, sans risque juridique, à rejeter un tel projet.

Cela n'interdit pas toutefois au stade des présentes conclusions d'apporter des améliorations au projet présenté, issues des utiles productions des services, du public mais aussi du commissaire enquêteur, telles qu'analysées dans son rapport.

S'agissant du plan d'épandage :

Selon le dossier et l'ensemble des observations et remarques formulées, le volet épandage du dossier est apparu perfectible, d'autant plus que ce document est du genre évolutif.

Les productions de l'enquête et leur analyse ont nettement mis en évidence que **tout en conservant les principes fondamentaux de son élaboration**, ce plan devra être non seulement actualisé, mais aussi rationalisé de ses équilibres économiques et environnementaux.

Il devra également être enrichi de précisions au niveau de ses modes d'application (notamment stockages d'attente du digestat), des modes de répandages, ainsi que des modalités de contrôle y afférent.

L'opérationnalité de ce plan n'étant attendue que plusieurs mois après le lancement de la construction de l'usine, le délai disponible permettra donc de l'adapter et une mise à jour devra nécessairement tenir compte des conclusions ci-après de la présente enquête.

**Recommandation N°6 : Positionnement des stockages déportés à construire.**

Avant de prévoir leur construction, il conviendra de vérifier si la desserte routière du site est adaptée à la circulation des gros véhicules de livraison que ce soit au niveau de la géométrie que de la structure.

**Justification :** Ces dépôts ont dans la plupart des cas vocation à être implantés en secteur rural et donc desservis par des voies secondaires communales ou rurales. De ce fait, ils ne sont pas forcément adaptés à la circulation super-lourde. D'éventuels dégâts pourraient générer des litiges entre le gestionnaire routier et le responsable des transports.

**Recommandation N°7 : Dispositions générales concernant le répandage des digestats.**

Sans qu'il soit nécessaire de les détailler au sein de la présente réserve, il convient, dans le cadre de la mise à jour du plan d'épandage et en complément, de tenir compte plus particulièrement :

- Des prescriptions listées dans l'avis de l'Agence Régionale de Santé émis le 8 janvier 2020,
- Du premier avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 11 mars 2020 et de la réponse Biobéarn, documents intégrés au dossier avant l'ouverture de l'enquête.
- Du second avis de la MRAE en date du 24 juin 2020 et de la réponse Biobéarn, documents intégrés au dossier durant l'enquête,
- Des réponses Biobéarn à la synthèse des observations et des analyses du chapitre VII du rapport du commissaire enquêteur,
- Et des avis qui figureront sur le troisième avis à venir de la MRAE.

**Justification :** En réponse à l'ensemble des logiques économiques et environnementales et des avis formulés en ce sens.

Je signale que ces digestats vont être épandus dans plusieurs communes de la CCHB sans que l'on sache où. Comment alors vérifier leur bonne utilisation et qui aurait pu le faire ?

*Cela va augmenter la pollution atmosphérique due à l'agriculture, alors que les intrants azotés devraient être diminués...*

p 17 / 65 du rapport :

**b) Concernant la proximité des captages d'eaux alimentaires :**

- Les parcelles figurant au sein des périmètres de protection rapprochée des captages d'eaux destinées à consommation humaine doivent être retirées du plan, dès lors qu'une volonté municipale et (ou) syndicale s'est exprimée en ce sens lors de l'enquête. (Observations 8 et 29 du relevé, chapitre V du rapport)

**BILAN du méga méthaniseur de Mourenx :**

L'enquête publique n'a pas eu tous les documents dès son ouverture, et certains étaient absolument primordiaux pour les communes accueillant les épandages (comme Oloron).

L'industriel qui veut gérer ce site a déjà des sites comme celui là mais ne fournit pas une étude complète dès le départ, et se targue de son expérience (p 10 / 58 conclusions commissaire enquêteur)...

Tout le Béarn va être impacté, l'enquête publique aurait donc du se tenir dans toutes les communes qui vont accueillir les épandages et les stockages délocalisés. De plus, des accidents de pollutions des rivières avec rupture des zones de stockage des ces digestats se multiplient (le digestat est produit toute l'année, mais ne peut être épandu car certaines périodes pour limiter son lessivage, sans cela il augmentera la pollution des eaux).

**Donc non au grandes unités de méthanisation financées par de l'argent publique, oui à la méthanisation chez les agriculteurs.**

**3) HYDROÉLECTRICITÉ :**

Avis de l'État : p 12

Le territoire compte 24 centrales hydroélectriques en fonctionnement (20 branchements Enedis). Pour cette filière, les enjeux sont de moderniser les unités pour les rendre conformes à la réglementation (débits réservés, continuités écologiques) et optimiser leur performance.

Seules quelques micro-centrales pourront être mises en fonctionnement, la continuité écologique des cours d'eau doit en effet être conservée ou restaurée pour permettre l'ascension des poissons migrateurs.

Pourtant, une micro centrale de plus sur le gave d'Aydius a été validé l'année dernière.

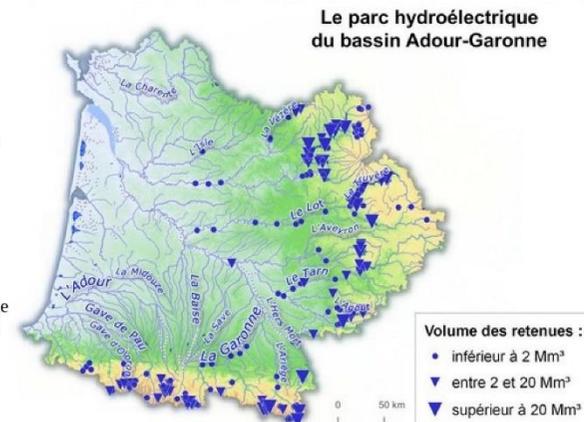
J'ai participé à l'enquête publique et fait remarquer que le passage du chabot (poisson) n'est pas non pris en compte.

Le commissaire enquêteur nous a accusé (les opposants) de opposés de principe, alors que d'autres favorables sans aucun arguments n'ont pas été qualifié de favorables de principe...

Nous sommes saturés de barrages hydroélectriques ici. « Plus de 1000 centrales valorisent l'énergie hydraulique des cours d'eau du bassin Adour-Garonne, produisant un quart de la production hydroélectrique française. »

<https://www.eau-grandsudouest.fr/usages-enjeux-eau/activites-economiques-amenagements/hydroelectricite>

« On compte aujourd'hui en Adour-Garonne près de 1100 installations hydroélectriques, ce chiffre recouvrant toutefois des équipements de taille très différente. 10% d'entre elles produisent 90% de l'hydroélectricité »



Les impacts ne sont pas négligeables, nous ne pouvons plus en installés sans avoir un effet néfaste sur la biodiversité qui va en plus devoir s'adapter au réchauffement climatique :

## Les impacts des ouvrages hydroélectriques

L'exploitation des centrales hydroélectriques a des impacts sur l'écosystème aquatique du bassin qui abrite une biodiversité remarquable, ainsi que sur le bon état des eaux et des milieux aquatiques, pour lequel la France est engagée vis-à-vis de l'Europe.

Les installations hydroélectriques ont modifié, parfois de façon irréversible, l'état et le fonctionnement des cours d'eau sur lesquels elles ont été implantées, avec des effets cumulés aggravants. La nature et l'importance des impacts liés à ces aménagements dépendent de leurs caractéristiques et des modalités de leur gestion.

Les effets des aménagements hydroélectriques sur les écosystèmes aquatiques et le bon état des eaux concernent notamment le régime des eaux, ainsi que la continuité sédimentaire et celle des espèces.

La sécheresse qui va se développer avec le réchauffement climatique va diminuer la production hydroélectrique. Je ne crois pas avoir lu que cette baisse était prise en compte dans nos projections ?

### 4) BOIS ÉNERGIE :

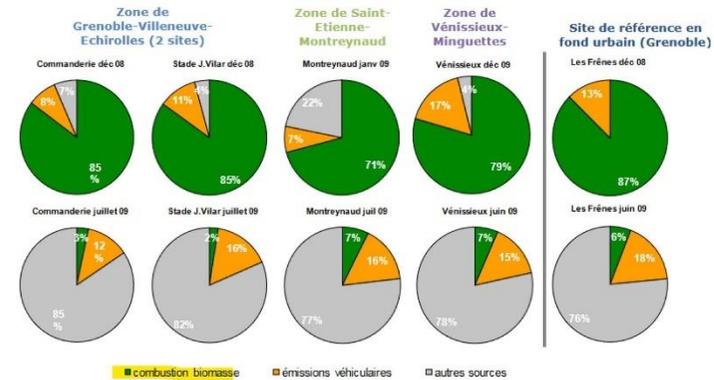
Avis de l'État : p 12

Les besoins en chaleur seront couverts par le solaire thermique et par la filière bois-énergie, largement mobilisée par les particuliers et qui devrait être exploitée plus largement au travers de réseaux de chaleur dans les zones urbanisées (20 chaufferies devraient être construites).

Quant aux 20 chaufferies bois prévues, nous devons bien surveiller les données scientifiques sur leurs pollutions : [https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/sites/ra/files/publications\\_import/files/rapport\\_2009\\_chaufferies\\_bois.pdf](https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/sites/ra/files/publications_import/files/rapport_2009_chaufferies_bois.pdf)

## 2.4 Synthèse des résultats et estimation de l'impact de la combustion du bois sur chaque zone

L'étude spécifique des niveaux de particules fines (PM<sub>10</sub>) et très fines (PM<sub>2,5</sub>), mais surtout l'analyse de leur composition chimique ont permis de mettre en évidence la contribution de la combustion biomasse sur les trois zones étudiées.



Contributions en hiver et été de la combustion de biomasse, des émissions véhiculaires et des autres sources (en %) dans la matière organique des PM<sub>10</sub> mesurées sur les quatre sites d'étude à proximité de chaufferies et le site de Grenoble Les Frênes

L'étude des traceurs de combustion du bois, comme le lévoglucosan et les HAP, a également permis d'étudier l'impact spécifique du chauffage au bois ou d'autres sources d'émissions.

Mais ces données sont temporisées dans la conclusion.

Attention, en cas de biomasse agricole comme combustible :

L'ADEME souligne sur son site : <https://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-l'action/produire-chaleur/dossier/bois-biomasse/technologies-installations-secteurs-collectifertiaire-industriel>

Limites techniques sur les biomasses agricoles

Ces biomasses étant plus chargées en minéraux alcalins, les équipements devront faire face à :

- un volume de cendres générées plus important (jusqu'à 10 % en masse) ;
- une température de fusibilité des cendres plus basse (800 à 1 000 °C) ;
- des fumées plus chargées en soufre et en chlore que le bois, à l'origine de la formation d'acides.

Pour pallier ces comportements, les constructeurs conçoivent des installations polycombustible composées de foyers où la température reste moins élevée et/ou équipés de grilles mobiles évacuant les cendres dès leur formation, mais également d'échangeur et de conduits plus robustes aux problématiques d'encrassement/corrosion.

De même, des scientifiques alertent sur le fait que ces grandes chaufferies bois relâcherait une part importante de nanoparticules mauvaises pour la santé.

## V OBJECTIFS opérationnels :

Avis de l'État : p 8

### 3.2 La traduction en objectifs opérationnels

Les objectifs stratégiques ont été partiellement traduits en objectifs opérationnels (taux de transfert modal, nombre de bâtiments publics rénovés, acteurs sensibilisés, etc.) dans l'annexe 4 de la stratégie. Mais l'objet premier de cette annexe était plutôt une évaluation ex ante de l'impact du PCAET sur les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Aussi, si l'exercice a été réalisé de façon méticuleuse dans ces domaines, il ne permet bien sûr pas à l'affichage d'objectifs opérationnels dans d'autres domaines (eau, biodiversité, risques...)

Avis de l'État : p 8

### 3.3 Les conséquences en matière socio-économique, le coût de l'action et celui de l'inaction

Le coût de l'inaction est très brièvement évoqué en termes d'évolution prospective de la facture énergétique territoriale (différentiel entre le scénario fil de l'eau et le scénario du PCAET). On regrettera que les bénéfices socio-économiques du scénario choisi ne soient pas mieux explicités.

Réponse de la CCHB :

L'utilisation de l'outil TETE (Transition Écologique Territoires Emplois) pourra être envisagée pour tirer les bénéfices socio-économiques du prochain PCAET.

### Pourquoi le faire pour le prochain ?

*Il n'y aura pas les données de départ, c'est se priver d'un indicateur de suivi.*

Avis de l'État : p 9

L'action 1.1.2 vise à mettre en œuvre les outils stratégiques adaptés au territoire. Elle n'intègre pas l'établissement d'un plan local de l'habitat. Or ce document, obligatoire réglementairement pour l'EPCI est l'outil le plus adapté pour traduire de manière opérationnelle dans le domaine de l'habitat les objectifs transversaux du PCAET. L'engagement de la collectivité dans une telle démarche serait à même de mieux concrétiser son objectif d'exemplarité et d'intégration des problématiques Energie-Climat dans ses outils de pilotages stratégiques.

Avis de l'État : p9

Il aurait été intéressant de fournir un inventaire sommaire des patrimoines bâtis communaux et intercommunaux, y compris les logements. Cela aurait permis de mieux mettre en perspective l'objectif de 12 bâtiments à rénover d'ici 2027.

Avis de l'État : p 9

À noter qu'il est impossible de juger l'efficacité et l'impact de certaines actions faute de données initiales. C'est le cas pour les rénovations de points lumineux et de bâtiments pour lesquels les indicateurs d'évaluation ne précisent pas les quantités totales de bâtiments ou de luminaires.

Avis de la MRAE : Globalement, la trajectoire proposée pour atteindre les objectifs stratégiques aux horizons 2030 et 2050 est peu documentée. Le dossier mériterait de préciser le mix-énergétique retenu afin de le traduire en objectifs opérationnels dans le scénario retenu. Il en est plus particulièrement ainsi pour les thématiques relevant de l'adaptation au changement climatique (eau, biodiversité et risques).

La MRAE recommande de présenter de manière plus détaillée les données utilisées pour fonder les objectifs opérationnels des thématiques relevant de l'adaptation au changement climatique.

## VI Gaz à effet serre secteur agricole :

Avis de l'État : p 10

Afin de définir les leviers d'action, un conseil scientifique d'experts sera constitué. Son rôle sera de définir des actions concrètes pour diminuer et compenser les émissions de GES. Ces actions feront ensuite l'objet d'animations pour faire évoluer les pratiques des acteurs du monde agricole.

Les modalités de sensibilisation et éventuellement de formation des agriculteurs devront être définies et donner lieu à la fixation d'indicateurs d'évaluation.

Seule l'animation du conseil scientifique par la Chambre d'Agriculture est quantifiée : 12 réunions sont prévues d'ici 2027. Les gains énergétiques mais aussi les quantités de GES émises et séquestrées devront être réévaluées sur la base du programme d'animation validé (fiche 3.1.1).

*Là encore, il faut sérier les actions à faire et à valoriser pour les promouvoir auprès des agriculteurs et du lycée de Soeix.*

*Ex : les ruminants au champs pour moins de gaz à effet de serre :*

[https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/03/05/le-bilan-carbone-des-ruminants-peut-etre-nul-voire-negatif-lorsqu-ils-sont-elevés-en-prairie\\_6116274\\_3232.html?utm\\_term=Autofeed&utm\\_medium=Social&utm\\_source=Facebook&fbclid=IwAR17mm1qecEVO0KlrcrTEqR50mWRdeSmnkD0NbUKC-P0eC70JSK5G635aQ#Echobox=1646480281](https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/03/05/le-bilan-carbone-des-ruminants-peut-etre-nul-voire-negatif-lorsqu-ils-sont-elevés-en-prairie_6116274_3232.html?utm_term=Autofeed&utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR17mm1qecEVO0KlrcrTEqR50mWRdeSmnkD0NbUKC-P0eC70JSK5G635aQ#Echobox=1646480281)

Le PCAET cite en exemple « le nouveau marché de la viande au Japon » ???:

des zones les plus difficiles notamment en zones intermédiaires. La filière équine connaît une dynamique favorable actuellement grâce à un nouveau marché de viande au Japon. Cinq exploitations de pisciculture sont présentes sur le territoire, la qualité de l'eau et l'image

*Ce nouveau marché emporté par la France et le Canada, c'est de l'élevage de chevaux de traits, envoyés vivants par avions au Japon pour du sushi à 200 euros le kg... ce qui augmente les gaz à effet de serre !*

Les envoyer vivants là-bas est non seulement un non respect de la souffrance animale, mais en plus, cela demande un espace de stockage immense par rapport à de l'export d'animaux morts sous forme de viande. Vous conviendrez aisément que le développement de ce marché est un plus, SURTOUT pour l'augmentation des gaz à effet de serre ! Voici typiquement la fausse bonne idée qu'il faut combattre, mais que le PCAET cite en référence. Nous devons arbitrer en faveur du climat avant tout.

*Une ressource ?* "ORACLE Nouvelle-Aquitaine est destiné à tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de l'agriculture régionale en lien avec le changement climatique : agriculteurs, conseillers agricoles, agents des services de l'Etat, élus et agents de collectivités territoriales, gestionnaires de ressources ou de territoires, membres d'associations, enseignants, élèves. « <https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/agro-environnement/changement-climatique/oracle-nouvelle-aquitaine/>

## VII TRANSPORT :

### 1) Transport doux : Avis de l'État : p 10

Un réseau d'itinéraires cyclables sécurisés sera aménagé pour desservir les principales intercommunalités. Les aménagements annexes tels que les zones de stationnement et de mise à disposition de vélos électriques seront mis en place dans les centralités (fiche 2.3.1).

*Partir d'un bilan des usages des vélos électriques déjà mis en place à Oloron, Ogeu (taux d'utilisation, coût d'entretien, dégradations...).*

### 2) Transport de marchandises sur les longues distances -axe E 7) :

Avis de l'État :  
p 11

Le PCAET traite insuffisamment du transport des marchandises longue distance, générant un trafic conséquent sur la RN134 reliant la France et l'Espagne via le tunnel du Somport. En 2019, plus de 1 471 véhicules dont 340 poids lourds ont emprunté quotidiennement cet axe. Cette forte fréquentation s'explique par la mise en place d'une écotaxe sur la nationale 1 du Pays Basque espagnol.

De même le PCAET aurait pu utilement s'intéresser aux livraisons de marchandises dans les centres-villes.

Avis de l'État :  
p 14 :

La collectivité devra également assumer pleinement la compétence « transport des marchandises ».

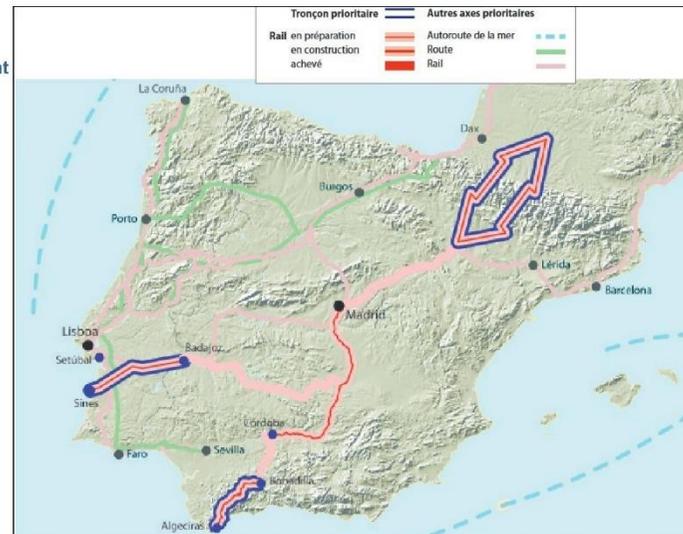
En fait, L'Europe veut un passage de trafic intense de marchandise via les Pyrénées :

Voici la cartes des 30 axes prioritaires voulues en 2005 par l'Europe :



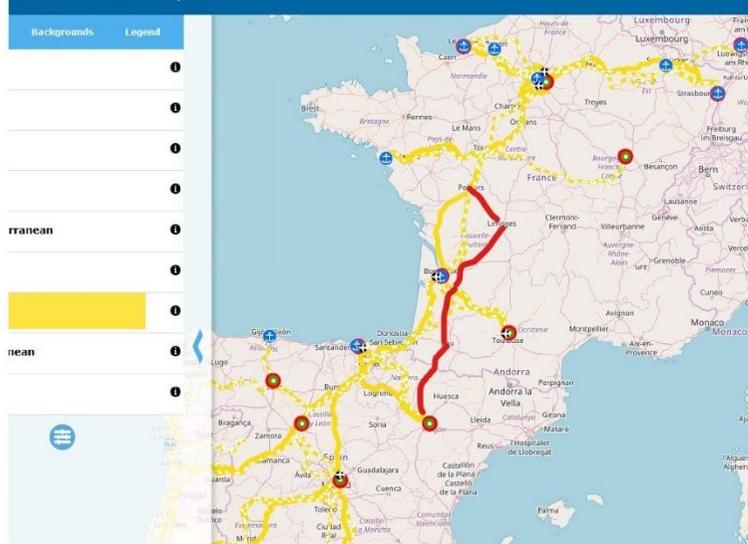
Vous y remarquez l'énorme flèche rouge...

Dans le même document on y trouve ceci :



Et voici maintenant la carte du trafic européen atlantique, sur laquelle j'ai rajouté en rouge l'alternative au tracé actuel passant pas Bordeaux :

MOBILITY AND TRANSPORT  
TENtec Interactive Map Viewer



De plus, le projet d'échangeur de Morlaas indique :

### 3/ Reporter une partie du trafic de transit sur l'autoroute

Pau est un passage obligé pour les nombreux véhicules, dont les poids lourds, circulant sur l'axe nord-sud via l'A65, l'A64 et la RN134 en direction de Saragosse. Aujourd'hui, ils empruntent la rocade en sortant à l'échangeur Pau-Centre et concourent ainsi à la saturation du trafic sur les routes secondaires du nord de l'agglomération.

Le futur échangeur permettra un accès direct au sud de la rocade et soulagera d'autant les routes secondaires, offrant de meilleures conditions de sécurité et de circulation pour les usagers de la route.



Enfin, pour ceux qui auraient du mal à y croire, voici une capture d'écran du site actuel d'élu en campagne actuellement (soutenu par 2 lobbys routiers dont BAP) :

## Yves d'Amécourt

TÊTE DE LISTE EN GIRONDE AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES\* POUR LA LISTE "LE MOUVEMENT DE LA RURALITÉ, RÉCHISTONS AVEC JEAN LASSALLE"

Politique générale & nationale En Nouvelle-Aquitaine Billets, fables, humour, divers Contact

Régionales 2021 : nous soutenons le projet d'une liaison Limoges-Périgueux-Mont-de-Marsan-Pau au cœur de la Nouvelle-Aquitaine.

5 juin 2021 Non classé

**DEVLOP'SO**  
Pour un développement équilibré et durable du Sud-Ouest.

**BEARN  
ADOUR  
PYRÉNÉES**  
Nos chemins pour l'Europe

Rechercher...

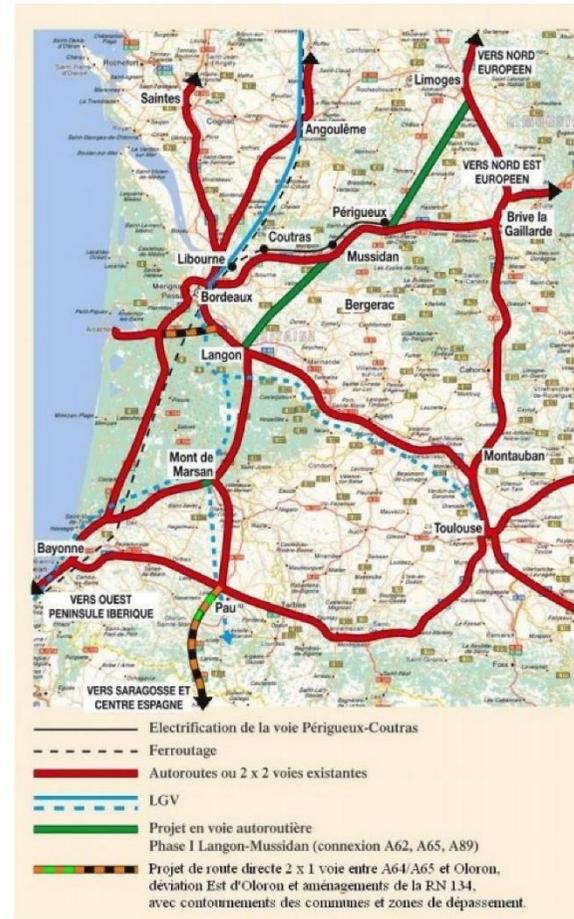
Tweeter

Tweets by yvesdamc

Facebook

Yves d'Amécourt

Voici donc le problème essentiel du rééquilibrage : l'axe routier Nord-Sud qui manque cruellement à l'intérieur de notre région et reliant directement Limoges, Périgueux, Mussidan, Langon, Mont-de-Marsan, Pau, Oloron et, par le tunnel du Somport, l'Aragon.



Et pour finir, une confirmation de ce que veut Bordeaux par son commentaire dans l'enquête publique pour son PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) : [https://participation.bordeaux-metropole.fr/sites/default/files/bordeaux\\_metropole/bm\\_plu\\_9e\\_modif\\_rapport\\_denquete\\_26aout2019.pdf](https://participation.bordeaux-metropole.fr/sites/default/files/bordeaux_metropole/bm_plu_9e_modif_rapport_denquete_26aout2019.pdf)  
p 17

Action 8.5 Plan poids-lourds « ... Participer au plan de stationnement pour les poids-lourds en transit : ... - dissuader la circulation poids lourds en heures de pointe (négociation avec les chargeurs et les transporteurs, aires de stockage à proximité de l'agglomération, aménagements limitant le stationnement sauvage, modulation tarifaire des péages en amont de la Métropole) ... Etudier l'aménagement de **barreaux** routiers pour diminuer le trafic de transit et son impact sur la Métropole

p 19

*Concernant les barreaux routiers, la Métropole a demandé à l'Etat de relancer le débat public sur le projet de contournement de l'agglomération. Elle souhaite que soit notamment examinée la possibilité d'un nouveau barreau Langon-Mussidan, limitant les impacts et permettant un report des flux de transit sur un itinéraire A63-A65-A89-A20.*

**Je dispose d'autres données disponibles pour les élus ou citoyens sur demande.**

### 3) Diminution du trafic en 1er :

- Le rapport parlementaire Simian) préconise une **écotaxe locale en vallée d'Aspe** pour y limiter le transport routier international. Il faut œuvrer à sa mise en place rapide.
- Le scénario nNégawatt 2022 sur lequel s'appuyer (plus de détail en bilan) :

L'association négaWatt a dévoilé le 27 octobre 2021 son « Scénario négaWatt 2022 ». Son dernier exercice de ce genre remontait à 2017.

Dans ce scénario, la consommation d'énergie primaire baisse de 64 % d'ici 2050 par l'effet de toutes sortes de mesures qui sont détaillées dans le document, telles que la rénovation énergétique performante de la quasi-totalité du parc immobilier, la baisse du trafic routier motorisé ou la fin des vols aériens intérieurs.

- Relocalisation au lieu de favoriser le passage voulu par l'Europe ! :

La relocalisation des industries est au cœur du projet négawatt. *Un webinaire sera proposé sur la relocalisation de l'industrie textile, qui était très développé en Béarn. Pourquoi ne pas le suivre, élus et citoyens dans la même salle, dans le cadre du suivi du PCAET ?*  
<https://negawatt.org/Relocalisation-et-industrie-l-exemple-du-textile>

Des rapports parlementaires préconisent d'ailleurs de relocaliser nos productions (alimentaires, médicaments, industrie) ce qui permettrait de diminuer grandement le trafic routier :

- [https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/01/20/un-rapport-parlementaire-propose-76-solutions-contre-la-desindustrialisation-en-france\\_6110212\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/01/20/un-rapport-parlementaire-propose-76-solutions-contre-la-desindustrialisation-en-france_6110212_3234.html)
- <https://miramap.org/Rapport-2015-circuit-court.html>

**Il faut s'en emparer. Les sommes colossales investies dans les nouvelles routes devraient être investies dans ces relocalisations.**

### 4) ATTENTION au trafic induit = augmentation du trafic par création de nouvelles voies :

Comme démontré précédemment, le trafic routier facilité sur l'axe évitant Bordeaux pour l'Espagne est voué à augmenter fortement, puisque c'est le vrai but : délester Bordeaux de son trafic trop intense.

Les aménagements prévus comme augmentant la sécurité seront vite surchargés et l'insécurité routière sera vite à nouveau un problème... Une 4 voies sera-t-elle alors proposée comme solution ? belle fuite en avant.

De plus, j'ai déjà expliqué que le pôle attractif attirera les entreprises aux dépens du second pôle relié. Le travail s'y développant, il attirera les travailleurs. La demande de logement augmentant, les loyers augmenteront. Les travailleurs les plus précaires s'éloigneront des villes. Le trajet domicile travail s'allongera, augmentera le trafic routier, l'accidentologie, donc le besoin... de nouvelles routes.

Voici cette augmentation du trafic bien mieux expliquée ici par Frédéric Héran, économiste et urbaniste à l'Université de Lille, et Paul Lecroart, urbaniste, enseignant à l'École urbaine de Sciences Po

<https://www.enlargeyourparis.fr/societe/pourquoi-supprimer-des-autoroutes-peut-reduire-les-embouteillages>

« Lorsque, pour « faire sauter un bouchon », la capacité de la voirie est accrue par la création d'une voie nouvelle ou l'élargissement d'une voie existante, on constate que l'infrastructure finit par attirer un trafic automobile supérieur à ce qu'avait prévu le modèle »

« Le trafic induit existe parce que les automobilistes profitent de l'effet d'aubaine qu'offre une nouvelle infrastructure pour se déplacer plus souvent et plus loin »

Même les instances de l'État, au travers de l'Autorité Environnementale le disent, p.

3 : [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/190206\\_-\\_note\\_infrastructures\\_routieres\\_-\\_delibere\\_cle7d21bf.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/190206_-_note_infrastructures_routieres_-_delibere_cle7d21bf.pdf)

Les études de trafic sont très importantes car elles alimentent la justification du projet et conditionnent le calcul de nombreux impacts comme le bruit, la pollution atmosphérique ou les émissions de gaz à effet de serre. Or, leurs résultats sont présentés de manière trop succincte et les études elles-mêmes ne prennent presque jamais en compte les trafics induits par la création ou la transformation de l'infrastructure, ni les reports modaux possibles.

L'Ae a constaté également qu'il n'était presque jamais proposé de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des émissions de gaz à effet de serre, malgré les engagements pris par

De plus, l'État a reconnu en 2017 que la RN 134 en vallée d'Aspe ne peut supporter ce trafic. Mais partout le long de cet axe, le trafic s'intensifie, organiser par l'État lui-même qui laisse ces déviations et autoroutes se faire : <https://www.senat.fr/questions/base/2017/qSEQ17120159S.html>

« Au contraire, l'Espagne a construit un réseau routier : il relie Saragosse au Somport, mais débouche malheureusement, côté français, sur la route nationale 134, qui n'est pas à la hauteur des trafics actuels et encore moins de ceux à venir. »

## 5) Diminution de la pollution du trafic en 2ème :

### Ressources à utiliser ?

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-dispositif-objectif-co2-en-nouvelle-aquitaine-r4545.html>

**Le dispositif Objectif CO2 en Nouvelle-Aquitaine**



**Programme Objectif CO2 : un programme, deux démarches complémentaires.**  
Le programme Objectif CO2 est proposé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, le Ministère des transports et l'ADEME en partenariat avec les organisations professionnelles des transports routiers (FNTR, FNTV, OTRE et TLF).

Il vise à fournir aux entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs des outils permettant d'améliorer leur performance environnementale, en privilégiant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la consommation de carburant. Ce programme propose deux dispositifs d'engagements volontaires complémentaires :

- la charte permet aux entreprises de transport routier de marchandises (TRM) et de voyageurs (TRV), tous véhicules confondus, de s'inscrire dans une démarche d'amélioration de leur performance énergétique ;
- la labellisation permet aux entreprises de transport de s'engager dans une démarche d'audit et de performance énergétiques.

Pour en savoir plus :  
[Le site du programme Objectifs CO2](https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/patrimoine-naturel-r6.html)

<https://>

[www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/patrimoine-naturel-r6.html](https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/patrimoine-naturel-r6.html)

### La stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) dans le transport à travers la démarche EVE



Le Programme EVE vise à sensibiliser, former et accompagner les acteurs professionnels du transport (transporteurs, commissionnaires et chargeurs) aux méthodes et outils des 3 dispositifs spécifiques d'engagements volontaires :

1. [FRET 21](#) ;
2. [EVcom](#) ;
3. [Objectif CO2](#)

Le programme EVE vise aussi l'utilisation de la plateforme d'échanges de données environnementales

Le principe général du Programme EVE est d'avoir une approche intégrée sur toute la chaîne transport dans le but d'amener les entreprises vers une plus grande collaboration et interaction entre les transporteurs (offres de solutions de transport) et leurs donneurs d'ordre (chargeurs, commissionnaires et collectivités).

La convention de mise en œuvre de ce programme a été signée le 10/10/18 par toutes les parties est consultable sur le site internet du Ministère de la transition écologique et solidaire : [www.ecologique-solidaire.gouv.fr/si...](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/si...). Elle s'est terminée le 31 décembre 2020. La convention de reconduction du programme EVE a été signée le 5 juillet 2021 entre le ministère de la transition écologique, les porteurs du programme (ADEME), les organisations professionnelles du secteur, Eco CO2 et les financeurs (7 fournisseurs d'énergie). Reconduit jusqu'au 31 décembre 2023 avec des objectifs plus ambitieux, le programme EVE2 vise à fédérer l'ensemble des parties prenantes du transport des marchandises et voyageurs, de la logistique autour d'un même objectif : accélérer la transition écologique du secteur.

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/la-strategie-nationale-bas-carbone-snbc-dans-le-r4543.html>

### La stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) dans le transport à travers la démarche EVE



Le Programme EVE vise à sensibiliser, former et accompagner les acteurs professionnels du transport (transporteurs, commissionnaires et chargeurs) aux méthodes et outils des 3 dispositifs spécifiques d'engagements volontaires :

1. [FRET 21](#) ;
2. [EVcom](#) ;
3. [Objectif CO2](#)

Le programme EVE vise aussi l'utilisation de la plateforme d'échanges de données environnementales

Le principe général du Programme EVE est d'avoir une approche intégrée sur toute la chaîne transport dans le but d'amener les entreprises vers une plus grande collaboration et interaction entre les transporteurs (offres de solutions de transport) et leurs donneurs d'ordre (chargeurs, commissionnaires et collectivités).

La convention de mise en œuvre de ce programme a été signée le 10/10/18 par toutes les parties est consultable sur le site internet du Ministère de la transition écologique et solidaire : [www.ecologique-solidaire.gouv.fr/si...](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/si...). Elle s'est terminée le 31 décembre 2020. La convention de reconduction du programme EVE a été signée le 5 juillet 2021 entre le ministère de la transition écologique, les porteurs du programme (ADEME), les organisations professionnelles du secteur, Eco CO2 et les financeurs (7 fournisseurs d'énergie). Reconduit jusqu'au 31 décembre 2023 avec des objectifs plus ambitieux, le programme EVE2 vise à fédérer l'ensemble des parties prenantes du transport des marchandises et voyageurs, de la logistique autour d'un même objectif : accélérer la transition écologique du secteur.

### Sur le diagnostic territorial p 29 (carte), je note l'absence de données sur l'échange direction Bayonne ?

**Absence de la même carte avec le trafic poids lourds, pourquoi ? Alors qu'ils émettent 50 % des Ges des véhicules mais ne représentent que 37 % de la fréquentation du tunnel du Somport reliant la France et l'Espagne en janvier 2018 .**

### Attention, l'ADEME nous prévient d'un effet négatif :

« Bien sûr, la convergence vaut aussi pour les actions de réduction à la source visant principalement à limiter le trafic de véhicules particuliers, pourvu qu'on respecte certaines conditions afin d'éviter les **rétroactions négatives (augmentation de la vitesse liée à la fluidification du trafic par exemple)**. »  
**Penser au bruit : Notamment, l'audit architectural et énergétique doit participer de cette vision globale.**

Sur le plan réglementaire, on peut souligner qu'un arrêté découlant de la loi de transition énergétique fixe des exigences acoustiques pour les bâtiments situés en zone de bruit et devant faire l'objet de travaux de rénovation importants : une évolution réglementaire au cœur du principe de convergence entre transition énergétique et confort sonore des logements !

## VII BÂTIMENT :

BILAN : S'ils restent réalistes à l'horizon 2030, les perspectives pour la période 2030-2050 sont plus qu'ambitieuses. En effet, pour les mêmes contributeurs, les évolutions de réductions des émissions de GES passent de -27 % à -65 % pour le secteur résidentiel, de -15 % à -55 % pour le secteur des transports et de -1 % à -40 % pour le secteur agricole. **Comme mentionné plus haut, il serait important que le document stratégique fournisse quelques éléments concrets permettant de fonder cette ambition.**

Nous attendons les éléments.

## VIII BIODIVERSITÉ et CONTINUITÉ écologique :

Avis de l'État : p 11 : Le maintien de la biodiversité passe par la limitation de l'artificialisation des sols et par des pratiques agricoles durables. Ainsi, concernant l'implantation des sites de production d'énergies renouvelables, le futur document d'urbanisme devra traduire les enjeux du PCAET et y inscrire des prescriptions visant à atteindre ses objectifs, de façon notamment à protéger les sites Natura 2000.

Avis de l'État : p12 :

L'action 2.2.3 de l'axe 2 : « Préserver l'eau et la biodiversité » vise principalement l'évaluation de la pollution lumineuse sur les milieux naturels et agricoles et la réalisation d'un diagnostic qui devrait conduire à formuler des préconisations afin de diminuer les impacts de l'éclairage sur la biodiversité. La conservation de la biodiversité ne se limite pas à la gestion de la trame noire, des actions doivent aussi être engagées pour la préservation des trames verte et bleue.

**1) Les travaux de consolidation de la déviation Bedous ont été une catastrophe pour la trame verte (passage de faune terrestre sur les berges, réservoir protégé de biodiversité) et de la trame bleue (passage de la faune aquatique dans la gawe en zone protégée natura 2000 traversée de nombreuses fois par les engins du chantier).**

Les documents de révisions du plan inondation de Bedous signale :

A présent, son espace de liberté est néanmoins restreint par les aménagements anthropiques :

- la déviation de la route nationale depuis 2009 ,
- le barrage hydroélectrique de Bedous depuis 1962 ,
- les remblais (ancienne décharge de Bedous),
- les ponts (celui d'Osse notamment, gabarit élargi en 2009),
- et dans une moindre mesure les protections de berge (enrochements, génie végétal, etc.).

### 3.2.3. Prise en compte de la déviation

- La déviation de la route nationale n'a pas été construite en vue de prévenir les inondations et les submersions des terrains précédemment inondables. Les études hydrauliques réalisées pour ce projet, présentent en effet la même emprise de champs d'inondation avec ou sans prise en compte de la déviation.
- Cependant, elle doit être considérée comme un aménagement hydraulique au sens de l'article R.562-19(A) du code de l'environnement, dans la mesure où elle est implantée dans le lit mineur et le lit majeur du Gave, qu'elle interfère avec les écoulements en ayant été conçue comme insubmersible et en disposant d'ouvrages de décharge qui concentrent les eaux de débordements sur certains points.
- Sur les secteurs où la déviation ne dispose pas d'ouvrages de décharge (territoire d'Accous, Sud du territoire de Bedous), elle s'apparente de fait à une digue puisqu'elle a été conçue comme insubmersible. Le risque de rupture est cependant pris en compte, d'autant plus qu'une érosion continue affecte ce remblai qui dût être conforté récemment, et que cet ouvrage est implanté sur le lit mineur historique.
- Sur les secteurs exposés aux débordements provenant des ouvrages de décharge, leur impact aggravant sur les vitesses d'écoulement est pris en compte.

Par conséquent, toute la zone inondable est classée en aléa fort.

La déviation a donc été mal construite, dans le lit d'expansion naturelle du gave (comme l'avait dit à l'époque la Sépanso qui avait perdu son procès), digue qui risque de céder.

Elle a du être plusieurs fois consolider, avec dégradations de son environnement à chaque fois :

[http://www.dir.atlantique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Activite\\_2014.pdf](http://www.dir.atlantique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Activite_2014.pdf)  
[http://www.dir.atlantique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_activite\\_2020.pdf](http://www.dir.atlantique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_activite_2020.pdf)

DIR Atlantique 2014 :

### La déviation de Bedous



Le confortement du talus de remblai de la déviation de Bedous a été un chantier marquant de l'année 2014. Suite aux crues successives du gave d'Aspe, le lit du gave s'est déplacé d'environ 40 m vers la chaussée, poursuivant ainsi l'érosion de la berge en rive droite au point de menacer l'intégrité de la RN134.

Des travaux importants de confortement des berges ont été réalisés nécessitant la création d'un chenal de 200 m de long et l'utilisation de 1 700 tonnes d'enrochements pour protéger le talus routier.

DIR Atlantique 2020 :

### RN 134 – Confortement des berges de Bedous



Depuis 2013, le service ingénierie routière intervient régulièrement pour réaliser d'importants travaux de protection du talus routier de la déviation de Bedous en raison de la mobilité du gave d'Aspe. Suite aux crues de l'hiver 2019, près de 200 m de berges ont ainsi été emportées par le cours d'eau, générant une érosion conséquente du remblai portant la RN134. Les travaux, menés entre septembre et novembre 2020, ont consisté à recalibrer le gave et à mettre en place 6000 tonnes d'enrochements côté route. En phase de préparation comme en exécution, un important travail a été réalisé en étroite collaboration avec les services de la DDTM, de l'Office Français de la Biodiversité et de l'association de pêche locale pour mener à bien ces travaux dans un site à forts enjeux écologiques.



Il y a eu en 2020 une très grosse consolidation, sans végétalisation, qu'avec du minéral qui a laissé des pans entiers des berges sans trame verte... L'arrêté prévoyait une grande étude.

<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/34454/221216/file/Eau5146A.pdf>

**Article 4 :** Une étude sur les conséquences de la mobilité du gave par rapport à la RN134 et sur les solutions à mettre en œuvre, en détaillant les mesures de réduction et de compensation des impacts des travaux déjà réalisés ou restant à réaliser pour assurer la pérennité de l'aménagement sur le long terme doit être réalisée et transmise au service en charge de la police de l'eau dans un délai de 16 mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Nous savons tous que ces rénovations ont été balayée par les crues de fin 2021 et début 2022, avec une consolidation par minéralisation en pleine zone natura 2000...

Un gâchis d'argent public et un gâchis environnemental !

**Il est plus que temps que les rénovations des berges de nos cours d'eau soient végétalisées :** [https://www.curieux.live/2022/02/08/pourquoi-est-il-necessaire-de-preserver-les-milieux-aquatiques-dadour-garonne/?fbclid=IwAR1wFCG4KnYG7wyvKTo0faen6KWvckQVmnN2IWMR3rGjDy\\_TT5inOjcJyTcc](https://www.curieux.live/2022/02/08/pourquoi-est-il-necessaire-de-preserver-les-milieux-aquatiques-dadour-garonne/?fbclid=IwAR1wFCG4KnYG7wyvKTo0faen6KWvckQVmnN2IWMR3rGjDy_TT5inOjcJyTcc)

**2) il faut lutter contre les perturbateurs endocriniens dans l'air (pollution de nos intérieurs avec effets sur la santé) et l'eau (féminisation des poissons par nos rejets de station d'épuration = passage de nos médicaments, pilules contraceptives, chimiothérapie via nos urines dans l'eau des toilettes):**

**3) La région a produit des documentations pour favoriser la biodiversité, il faudrait s'en saisir : Le CESER y fait référence :** [https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2021-07/2021\\_07\\_16\\_Avis\\_CPER.pdf](https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2021-07/2021_07_16_Avis_CPER.pdf)

« Le CESER regrette par ailleurs qu'en matière de transition écologique et de protection de la biodiversité, les **travaux d'Ecobiose, mis en avant à juste titre, ne soient que peu pris en compte** dans les orientations du CPER cadre. Les mutations attendues du « modèle » agricole ne sont par exemple que très peu développées. Le CESER souhaite que les **préconisations portées dans ces travaux, qui constituent le fondement de la feuille de route Néo Terra, soient véritablement intégrées et développées dans les orientations proposées.** »

Biodiversité en Aquitaine <file:///C:/Users/vanes/AppData/Local/Temp/ECOBIOSE-RAPPORT-COMPLET-2020.pdf>

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/les-actions/transition-energetique-et-ecologique/biodiversite/biodiversite-et-espaces-naturels/ecobiose-le-comite-scientifique>

[https://vivant-le-media.fr/biodiversite-et-changement-climatique/?fbclid=IwAR0LCrL-q8nBxC8r94xKk5vaYtdfbXF9mzJ\\_-EsxUrR4WYSPu0RJPPVoc](https://vivant-le-media.fr/biodiversite-et-changement-climatique/?fbclid=IwAR0LCrL-q8nBxC8r94xKk5vaYtdfbXF9mzJ_-EsxUrR4WYSPu0RJPPVoc)

desman [https://www.ladepeche.fr/2022/02/14/menace-dextinction-il-faut-un-plan-pour-sauver-le-desman-des-pyrenees-10109080.php?fbclid=IwAR1a\\_DbS2JF95BrCmX6wQ52X\\_5CdzXmwVpheUx0g-GRdeKlfbJA4Fhw58Q](https://www.ladepeche.fr/2022/02/14/menace-dextinction-il-faut-un-plan-pour-sauver-le-desman-des-pyrenees-10109080.php?fbclid=IwAR1a_DbS2JF95BrCmX6wQ52X_5CdzXmwVpheUx0g-GRdeKlfbJA4Fhw58Q)

**Avons-nous un Atlas de la biodiversité du haut-Béarn sur lequel s'appuyer ? :** <https://www.actu-environnement.com/ae/news/atlas-biodiversite-communal-OFB-AAP-2022-39116.php4?fbclid=IwAR1rYwbAcBq61v5dfXFEkkH514dFwgrddD2bITXOYj7beFFeC8tYDVwq0SkU>

**Concilier tonte de la pelouse et biodiversité :** <https://www.facebook.com/photo/?fbid=533027045081582&set=a.265402505177372>

## IX ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Tourisme durable :

Avis de l'État : p 12 L'action 4.2.1 consiste à soutenir une démarche de tourisme durable, notamment en développant une offre d'hébergement attractive, identitaire et respectueuse des ressources locales. Cette action,

12/14

avec les services d'une équipe pluridisciplinaire pour l'élaboration d'un guide technique est pertinente et d'actualité.

**Comment développer ceci avec un axe de transport E7 : Poitiers Limoges Périgueux Mussidan Langon Pau Oloron vallée d'Aspe Saragosse, et une centrale à bitume à l'entrée d'Oloron ? (avec les risques de pollution de l'eau, de l'air et les impacts sur la santé.**

Reste le problème du logement des travailleurs en zone touristique ?

Il devient impossible de se loger en vallée d'Aspe, et la demande touristique augmentant, le problème va se développer.

D'autres problématiques d'adaptation et de résilience du territoire face au réchauffement climatique devraient être intégrés dans la rédaction du prochain PCAET.

Avis de l'État :

p 13

En effet, le réchauffement climatique aura des conséquences sur les deux principales sources de production d'énergie renouvelable du territoire à savoir l'hydroélectricité du fait d'étiages plus fréquents et la biomasse-bois qui pâtira de risques d'incendies et de sécheresses plus fréquents.

De plus, les essences principales constituant le massif forestier sont sensibles au stress hydrique (cf p.34 stratégie) ce qui aura à moyen terme des conséquences sur le couvert végétal, son exploitation et peut être sur la capacité de séquestration carbone.

De façon plus générale, la question des incidences du changement climatique sur la disponibilité et la qualité de la ressource en eau mériterait une attention accrue.

Avis de

l'État : p 14

Le bilan à mi-parcours devra être l'occasion d'actualiser les chiffres sectoriels des émissions de GES datant de 2015 et recalculer la trajectoire bas-carbone avec les objectifs réglementaires. D'autre part, il est conseillé à la collectivité de travailler sur la résilience du territoire au changement climatique et d'anticiper les effets des hausses de température sur les ressources en eau et la préservation des écosystèmes.

La MRAE indique ; risque lié aux nombreux barrages7, qui pourraient produire, en cas de rupture, une onde de submersion des vallées concernées, n'est pas abordé.

[...] ajouter une **synthèse des enjeux de conservation des espèces patrimoniales** du territoire afin d'anticiper leur adaptation dans chaque nouveau projet d'aménagement, pour mettre en perspective la conservation des espaces naturels et de la trame verte et bleue dans le contexte de changement climatique.

D'autre part, la MRAe recommande de définir des **actions relatives à la résilience du territoire** au changement climatique et d'anticiper les effets des hausses de température sur les ressources en eau et préservation des écosystèmes.

Un dossier de terrain fait par une novice (moi) pour une association (PHBE) a révélé que l'entreprise devant faire les travaux de remembrement préalables à la déviation d'Oloron ont été mal faits (dossier vérifié et validé par l'OFB). L'entreprise a été reconnue de 3 chefs d'accusation (non respect de l'environnement) et fait appel.

Pourquoi les maires des zones impactées ne portent pas plainte pour atteinte de l'environnement sur leur commune, aux côtés des associations, pour envoyer un message fort : l'impunité est finie ?

**Chaque élus devraient avoir l'obligation de porter plainte en cas d'attaque de l'environnement !**

**X « Forêt qui s'adapte aux nouveaux besoins locaux » ?**

La formulation du PCAET écorche mes oreilles. N'est-ce pas plutôt nos actions sur notre forêts qui doivent s'adapter à sa protection ?

Certes, il reste un peu de marge de manœuvre pour mieux exploiter la forêt, mais elle ne pourra participer aux efforts contre le réchauffement climatique sans être protégée.

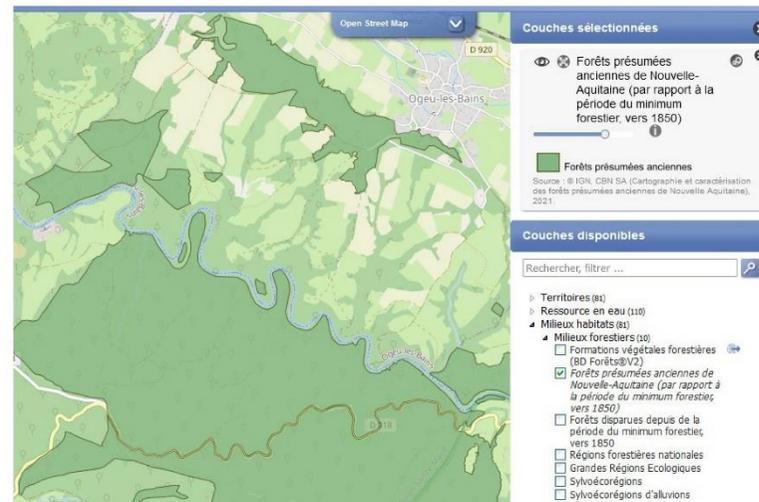
Et ce n'est pas le **projet de ballons dirigeables promu par la région aquitaine** (à grand renfort d'argent publique) pour aller exploiter les forêts de nos montagnes qui la protégerons elle et la biodiversité qui va aussi être impactée par le réchauffement climatique : <https://www.curieux.live/2021/04/01/des-dirigeable-geants-au-service-des-forestiers-construits-en-gironde/>

Pour éviter cette double peine qui plane sur nos forêts (réchauffement climatique + surexploitation) un axe possible est le suivant : **Inscrire nos forêts anciennes dans le PLUi.**

**Préserver nos forêts anciennes** à la richesse en biodiversité unique: [https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2021/04/FE255\\_p41\\_44.pdf](https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2021/04/FE255_p41_44.pdf)

« La continuité de l'état boisé, qui existe dans les forêts anciennes, permet dans la plupart des cas, le maintien d'espaces fermés, ombragés, plutôt frais et humides, dans lesquels l'activité humaine est moins impactante qu'en milieu agricole. Elle favorise donc la présence et la dispersion d'espèces adaptées à ces conditions, qui seraient éventuellement perturbées par un changement d'usage du sol. En particulier, les espèces végétales caractéristiques de forêt ancienne partagent, pour une partie d'entre elles un même point commun : **ce sont de mauvaises colonisatrices des forêts récentes** (Dupouey et al., 2002 »

Voici une carte de nos forêts présumées anciennes (voir avec ACCOB) données de 2021 : <http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?zoom=9&lat=6235164.16894073&lon=408111.798362385&idlyr=15054>



L'IGN aussi participe à leur recensement : <https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique273>

**Préserver aussi nos forêts de montagne. Rôle essentiel forêts montagnes ici :** <https://theconversation.com/changement-climatique-biodiversite-le-role-essentiel-des-forets-de-montagne-175366?utm>

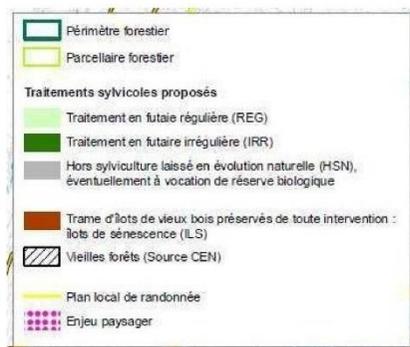
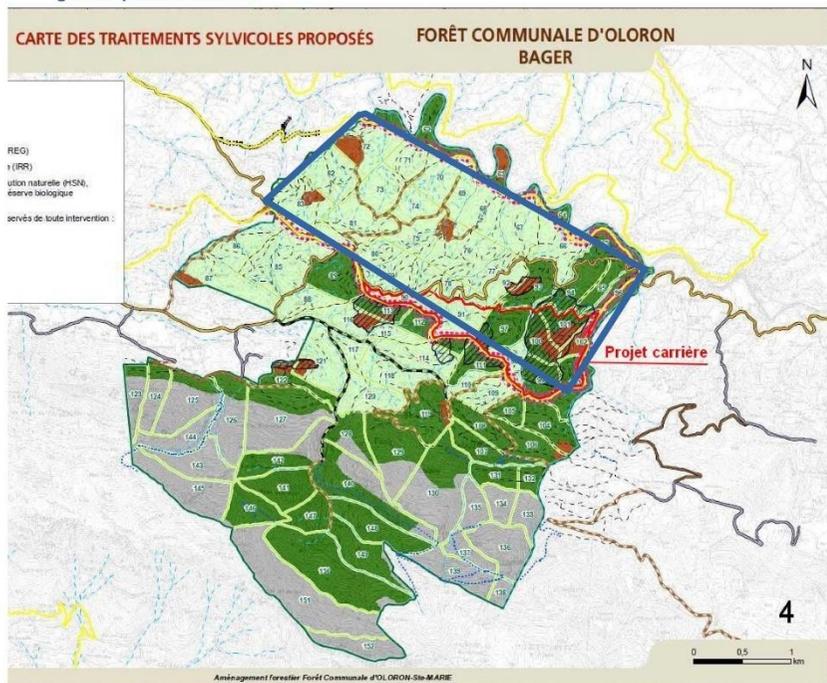
« En Europe, il ne reste que quelques hectares de forêts anciennes, dont la plupart se trouvent dans des zones de montagne difficiles d'accès. Ces difficultés d'accès ont permis de sauver ces zones de l'exploitation forestière dans le passé. Les forêts de montagne revêtent donc une importance particulière pour la conservation de zones intactes et riches en espèces. Par exemple, dans les Pyrénées françaises, dans la **vallée de Marcadau** (Parc National des Pyrénées), on peut observer des arbres géants qui peuvent avoir jusqu'à 500 ans

**L'inscription des arbres au PLUi** : « Le moyen le plus sûr pour protéger un arbre est de l'inscrire en tant qu'Espace Boisé Classé (EBC) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans ce cas, l'arbre ne peut pas être abattu sans autorisation (sauf s'il est dangereux). La législation a évolué au cours du temps. Le texte qui, à l'origine, permettait seulement de protéger une surface boisée, autorise aujourd'hui de protéger un parc, une haie, un alignement et même un arbre isolé. **Article L130-1 du code de l'urbanisme.**

L'article 123-1-5 du Code de l'urbanisme permet aussi de localiser, dans les PLU, des éléments de paysage à protéger et de définir des prescriptions de nature à assurer leurs préservations.

Pour qu'un arbre soit réellement protégé, il faut définir un périmètre de protection dont le rayon correspond à la hauteur de l'arbre adulte. Sans cette marge de protection, l'arbre peut être irrémédiablement altéré par la proximité de l'urbanisation. »

L'Association ACCOB s'occupe notamment de la forêt du Bager, propriété en grande partie d'Oloron.



2 dangers planent sur elle :

- un projet de carrières au Bager (en forêt en rouge sur la carte) et à Soeix (terres agricoles),
- et un plan d'exploitation par l'ONF pour les 20 ans à venir encore par coupes rases (futaies régulières) au lieu de coupes au arbres par arbre par arbre (futaie régulière).

Si le **projet de carrières** se fait au Bager, nous pouvons remarquer que toute la zone encadrée en bleu deviendra sans forêt régulière en 20 ans.

Les corridors écologiques seront inexistant, une catastrophes pour la biodiversité, les sols ne seront plus couverts pour résister aux pluies orageuses, les cours d'eau menant au gave seront chargés de sédiments ( impactant directement la vie aniamle comme les frayères à saumons) et l'eau y ruissellera plus vite (crue plus rapides et accrues). Pour finir, le couvert végétal qui refroidit les cours d'eau ne remplira plus son rôle : les rivières chaufferont d'autant plus.

Et même sans la carrière, **20 ans d'exploitation forestière en futaie régulière** va impacter la biodiversité qui devra en plus s'adapter au réchauffement climatique ou mourir.

D'autant que l'exploitation forestière par futaie irrégulière est aussi promue par le centre national de la propriété forestière (CNPF) : <https://www.cnpf.fr/n/traitement-irregulier-pourquoi-s-y-interesser/n:918>

**"Une sylviculture adaptée à de nombreuses situations**

- Un choix élargi d'arbres d'avenir
- Un renouvellement en douceur
- Des coupes faibles et rentables
- Des gros bois aux fonctions multiples
- Des travaux à des coûts raisonnables »

Serge Auré de l'ACCOB et PHBE y promeut même une **extraction des coupes par traction animale** qui aiderait plusieurs personnes à s'implanter en Béarn. Il imagine une formation à la traction animale au lycée de Soeix.

L'ACCOB propose aussi une alternative aux nouveaux chemins forestiers d'exploitation avec aire de retournement (pour faire demi-tour) qui vont détruire beaucoup de surface boisée remarquables :

- mieux entretenir les existants
- et profiter des virages pour faire une **piste avec entrée d'un côté et sortie de l'autre (économie de la surface de l'aire de retournement)**.

**XI Et l'EAU ? Grande absente ? :**

**1) Nos ressources en eau potable VONT DIMINUER :**

<http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-66803-FR.pdf> Rapport finalBRGM/RP-66803-FRAvril2017

Hydrogéologie, usage de l'eau et changement climatique dans les bassins versants des gaves de Pau et d'Oloron

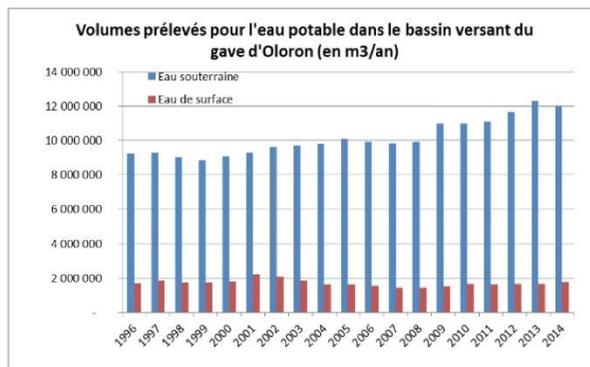
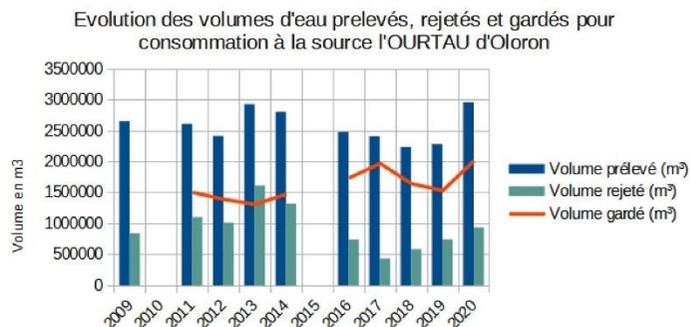


Illustration 80 : Volumes prélevés annuellement pour l'eau potable dans le bassin versant du gave d'Oloron (1996-2014)

« Dans le bassin versant du Gave d'Oloron, les volumes prélevés pour l'eau potable sont de 11,8Mm3/an en moyenne (cf. Illustration 80). On remarque cependant une augmentation des volumes prélevés depuis 2008, ceux-ci atteignant 12Mm3/an en 2014. Cette augmentation est liée à une exploitation des eaux souterraines, les volumes prélevés en eau de surface restant identiques. Une augmentation de prélèvement est par exemple observée sur la source Le Lourteau à Oloron-Sainte-Marie ou sur la source Care à Accous. Un nouveau forage prélevant 1.2millions de m3est également opérationnel depuis 2009.24

J'ai réalisé ce graphique à partir des données des compte-rendus du conseil municipal (il m'en manque 2 que je dois compiler, pas le temps pour ce PCAET)



Il est à noter que les volumes d'eau prélevés dans l'Ourltau et non utilisés sont rejetés plus loin que le captage, et après traitement chimique (pour la rendre potable) ! Quels sont les effets néfastes sur la biodiversité ?

Attention aux périodes d'assec de l'Ourltau qui vont augmenter à cause du réchauffement climatiques et de nos besoins en eau accrus : <https://onde.eaufrance.fr/acces-aux-donnees/station/Q6502511>



Il va donc falloir partager les ressources en eau qui vont diminuer avec le réchauffement climatique :

<http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-66803-FR.pdf>

**Hydrogéologie, usage de l'eau et changement climatique dans les bassins versants des gaves de Pau et d'Oloron**  
 Rapport final  
 BRGM/RP-66803-FR  
 Avril 2017

- Il n'est cependant pas exclu qu'un certain nombre de sources et résurgences karstiques qui alimentent des petites collectivités (souvent des régies communales) puissent tarir plus tôt en saison. Les problèmes occasionnés seront facilement résolus par du maillage des réseaux et une optimisation des ressources qui accompagnera la mise en place de structures intercommunales. Le problème pourrait être plus sérieux pour les collectivités de plus grande taille comme la ville de Pau (dont la ressource principale a connu un étiage particulièrement sévère fin 2016 – début 2017) ou le SIMNEP (problème d'étiage de la ressource d'Arthez d'Asson en 2016).

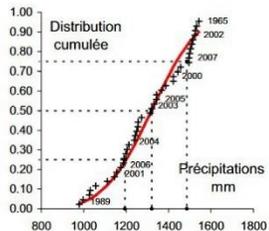


Figure 6 : Distribution des fréquences cumulée des hauteurs pluviométriques annuelles (par année civile) et loi normale

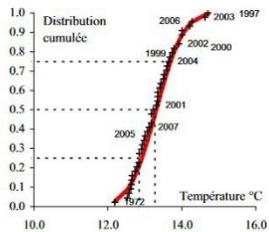


Figure 9 : Distribution cumulée des températures moyennes mensuelles à Oloron-Sainte-Marie et loi normale

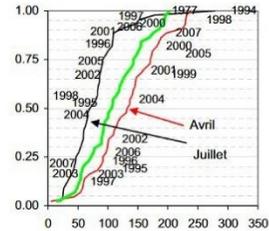


Figure 8 : Fuseau des précipitations mensuelles au cours de 44 dernières années (distributions cumulées). La courbe intermédiaire est celle du mois de mars

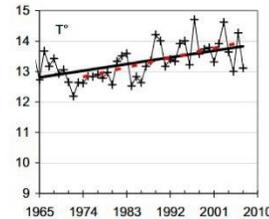


Figure 10 : Températures moyennes annuelles depuis l'année 1964 à Oloron-Sainte-Marie

[http://www.polytech.free.fr/colloque\\_MichelLepiller/Actes/actes%20pdf/Les%20ressources%20en%20eau%20souterraines%20dans%20les%20cha%C3%A9nons%20b%C3%A9arnais.pdf](http://www.polytech.free.fr/colloque_MichelLepiller/Actes/actes%20pdf/Les%20ressources%20en%20eau%20souterraines%20dans%20les%20cha%C3%A9nons%20b%C3%A9arnais.pdf)

CFH - Colloque Hydrogéologie et karst au travers des travaux de Michel Lepiller 17 mai 2008

## Les ressources en eau souterraines dans les chaînons béarnais (Pyrénées- atlantiques)

Joëlle Riss <sup>(1)</sup>, Fabrice Rey <sup>(2)</sup>, Frédéric Huncau <sup>(1)</sup>, Frédéric Prétou <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Université Bordeaux 1 – Av. des Facultés – 33405 Talence – j.riss@ghymac.u-bordeaux1.fr

<sup>(2)</sup> CETRA – 12 rue de l'artisanat – 64110 Laroin – scp.cetra@wanadoo.fr

### Résumé

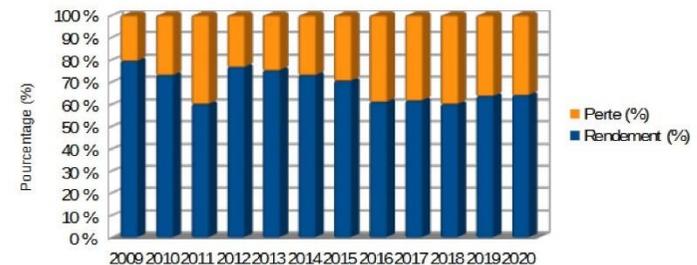
Une caractérisation complète de la richesse et de la vulnérabilité des sources des chaînons béarnais devrait donc être envisagée à court terme afin d'établir des bilans hydrologiques quantitatifs précis ce qui demande à ce que des débits puissent être précisément mesurés. Les préoccupations d'ordre sociétal exigent par ailleurs que la cartographie de la vulnérabilité de ces sources soit réalisée et mise à disposition du public. Enfin, il semble utile de se donner les moyens d'améliorer la connaissance des temps de séjour dans les systèmes hydrogéologiques en se fondant sur l'analyse des couples isotopiques <sup>3</sup>H-<sup>3</sup>He (pour les systèmes de type fissuré) et <sup>18</sup>O-<sup>2</sup>H (pour les systèmes karstiques). Il sera alors possible d'estimer l'évolution de la ressource en fonction de scénarii climatiques élaborés en relation avec l'évolution climatique à plus ou moins long terme dont on a vu que l'évolution des températures était manifeste.

Il faut donc réaliser cette cartographie de vulnérabilité de nos ressources en eau en Béarn.

### 2) PERTE EN eau potable sur le réseau :

Là aussi, voici le graphique que j'ai effectué à partir des données compilées :

Evolution du rendement (consommation) et de la perte d'eau potable à OLoron en pourcentage



Un diagnostic qui compile toutes les pertes en eau sur les réseaux d'eau potable de la CCHB est à faire pour repérer les zones où il est urgent de faire des travaux.

**3) Concurrence pour les usages de l'eau potable avec – eau pour l'agriculture – eau pour la biodiversité :**

- Biodiversité ( par exemple les débits réservés pour la nature ) :

Mise en conformité du captage de l'Ourtau :

[http://www.oloron-ste-marie.fr/Oloron/kcfinder/upload/files/2020/2020\\_07/13%20-%20AP%20CP%20SOURCE%20LOURTEAU.pdf](http://www.oloron-ste-marie.fr/Oloron/kcfinder/upload/files/2020/2020_07/13%20-%20AP%20CP%20SOURCE%20LOURTEAU.pdf)

*Ce captage doit bien réserver assez d'eau pour ce cours d'eau et sa faune remarquable.*

Nous reparlerons du projet de microcentrale sur le captage une fois que j'aurai en main son dossier technique (enquête publique prévue?).

- Agriculture :

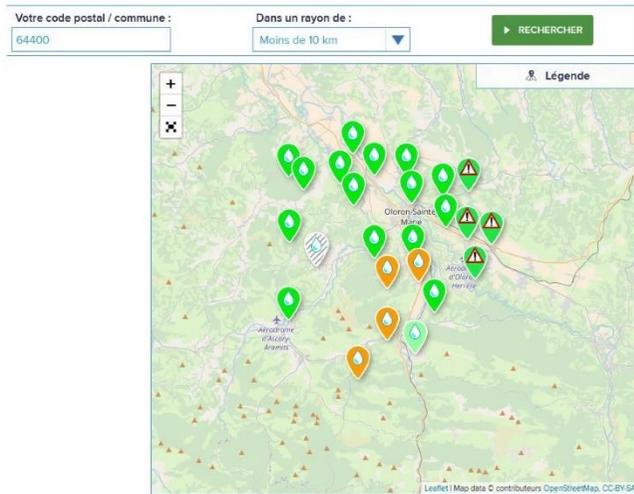
p 91 <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-66803-FR.pdf> : Le traité présente « l'usage agricole de l'eau pour l'irrigation : situation actuelle, tendances et perspectives d'évolution future »

*Il va falloir se questionner sérieusement pour évaluer*

**4) Pollution de l'eau potable :**

Que choisir établit régulièrement la carte des eaux potables polluées :

<https://www.quechoisir.org/carte-interactive-qualite-eau-n21241/>



Les origines de ces *pollutions diverses sur toute la CCHB devraient être inventoriées* pour voir comment via le PCAET il est possible de les diminuer (agriculture bio favorisée sur les secteurs de captages etc.)

*Répertoire les pollution de nos cours d'eau aux perturbateurs endocriniens qui impactent notre santé et celles de la faune (féminisation) :*

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/article/perturbateurs-endocriniens>

<https://pau.ufequechoisir.fr/2019/04/15/stop-aux-perturbateurs-endocriniens/>

**5) Disparition des zones humides :**

La ville d'Orlon Sainte-Marie a signé une convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine en adhérant à la Cellule d'Assistance Technique Zone Humide (CATZH64).

Au Gabarn, des travaux de remembrement préalable à la déviation n'ont pas respecté la vie aquatique. Les champs sont drainés.

La Zone artisanale du Gabarn est diagnostiquée en zone humide :

Données de l'enquête publique sur la rénovation de la RN 134 : [https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/39063/249295/file/2018\\_JA001\\_Piece4\\_Etude-impact1-253.pdf](https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/39063/249295/file/2018_JA001_Piece4_Etude-impact1-253.pdf)

p154 : en rouge = zone industrielle ; en bleu ciel = zones humides effectives :

[https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/39064/249299/file/2018\\_JA001\\_Piece4\\_Etude-impact254-505.pdf](https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/39064/249299/file/2018_JA001_Piece4_Etude-impact254-505.pdf)

p 263 (p 10 du document en ligne) zone humide en pointillés



Je ne sais pas actuellement si ces zones humides ont été compensées, n'ayant pas encore eu le temps d'étudier l'étude d'impact environnementale de la construction puis extension de cette zone.

Zones humides  
Zones humides  
Holes  
Haie

La pollution de l'incendie de STI a impacté les ressources en eau du sous-sol (enquête en cours, bilan en juin 2022), déjà impacté précédemment par l'usine Chromage pyrénéen (par du chrome encore présent).



**6) Le risque inondation :**

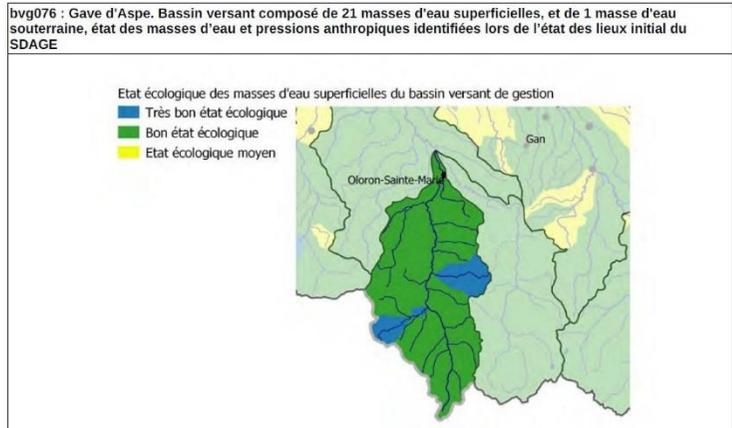
La disparition des zones humides entraîne moins de rétention d'eau, ce qui augmente et accélère les crues.

Pour s'en prémunir, les collectivités doivent construire des écreteurs de crues qui sont sur des zones fertiles... C'est une boucle négative qui se renforce : gros coup environnemental, risques humains, argent pour contenir les crues, réparer leurs dégâts...

Il est grand temps qu'un **grand plan d'études des impacts de l'aménagement du territoire des Gaves à l'Adour** soit mis en place :

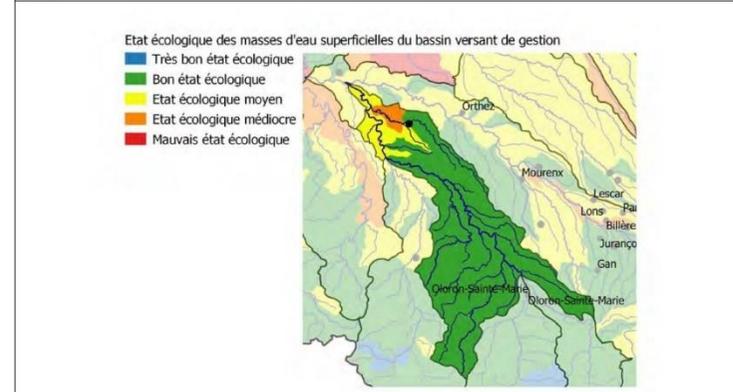
Des données existent déjà et sont à compiler :

Référence au projet du programme de mesure 2022 – 2027 du bassin Adour-Garonne



Mesures répondant aux pollutions diffuses	
AGR03 : Limitation des apports diffus	Limitier les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
Mesures répondant aux altérations hydromorphologiques	
MIA01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA02 : Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
MIA03 : Gestion des cours d'eau - continuité	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à définir)
MIA14 : Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	Réaliser une opération d'entretien ou de gestion régulière d'une zone humide
Mesures répondant aux prélèvements	
RES03 : Règles de partage de la ressource	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau

bvg077 : Gave d'Ororon. Bassin versant composé de 23 masses d'eau superficielles, et de 2 masses d'eau souterraines, état des masses d'eau et pressions anthropiques identifiées lors de l'état des lieux initial du SDAGE



Mesures répondant aux pollutions diffuses	
AGR03 : Limitation des apports diffus	Limitier les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR04 : Pratiques pérennes	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
Mesures répondant aux pollutions ponctuelles	
ASS01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement
ASS13 : Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH) Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)
IND13 : Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement hors substances dangereuses	Mettre en place une technologie propre visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses
Mesures répondant aux altérations hydromorphologiques	
MIA01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA02 : Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
MIA03 : Gestion des cours d'eau - continuité	Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à définir)
MIA14 : Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	Réaliser une opération d'entretien ou de gestion régulière d'une zone humide
Mesures répondant aux prélèvements	
RES03 : Règles de partage de la ressource	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau

## XII Autres Sujets oubliés :

1) Les RESSOURCES EN MATÉRIAUX qui nécessite des extraction dans des carrières, produisant pollution atmosphériques, destructions de forêts, terres agricoles, espaces de biodiversité, et impacte le paysage donc en opposition avec le développement touristiques

Là encore, le scénario négawatt apporte des solutions :

### Bilan et impacts du scénario négaWatt

## Des matières premières préservées

Les actions de sobriété et d'efficacité menées dans tous les secteurs permettent d'envisager une **baisse globale de la consommation de matériaux**. En parallèle, la substitution de matériaux non renouvelables par des matériaux biosourcés combinée à l'augmentation des taux de recyclage permet de réduire encore plus fortement la consommation de matières premières extraites de la croûte terrestre.

Négawatt s'appuie sur Négamat pour les besoins en matériaux des industries :

« Cet **outil de modélisation, dénommé négaMat** (anciennement PEPITO), permet de mettre en cohérence l'évolution des productions industrielles et les demandes futures de matières (bâtiment, transport, alimentation...) afin d'améliorer les scénarios prospectifs énergie/climat de l'Ademe. L'institut négaWatt et l'Ademe ont souhaité apporter des améliorations à cet outil. »

Une idée à débattre : la **collecte galets dans les champs de nos agriculteurs pour diminuer les besoins carrières comme celle de Caresse, sur des champs agricoles qui vont être détruits** (et en lisière du gave d'Oloron ce qui augmente le risque accru d'inondation en aval). Un trieur pourrait être disponible gratuitement pour eux avec un point de collecte itinérant ?

2) **Solaire thermique** ultra rentable pour **produire de l'eau chaude!** Avec le réchauffement climatique, les rendements vont augmenter. Il nécessite très peu de minerai rare (énergie grise moindre).

<https://negawatt.org/scenario-2022/renouvelables/energies-renouvelables-chaueur>

« Le solaire thermique se développe plus modérément, avec des utilisations principalement pour certaines usages où il est bien adapté : eau chaude collective, usages basse température dans l'industrie. »

## 3) Géothermie

[https://www.geothermies.fr/sites/default/files/inline-files/10\\_geothermie\\_en\\_aquitaine.pdf](https://www.geothermies.fr/sites/default/files/inline-files/10_geothermie_en_aquitaine.pdf)

La géothermie  
assistée par pompe à chaleur

Boîte à outils 10



## La géothermie en Aquitaine

### Explications

La géothermie est une énergie primaire, fournie par le sous-sol. Elle est utilisée directement sur place ou à quelques centaines de mètres dans le cas d'ensembles de consommateurs importants. Elle est indépendante des variations du coût des énergies fossiles.

L'amélioration du rendement des pompes à chaleur a permis de développer la géothermie de très basse énergie, en améliorant la rentabilité du surcoût initial de l'installation. Elle peut être envisagée pour une construction neuve ou une réhabilitation.

### Le sous-sol régional

Le bassin Aquitain représente, après le bassin Parisien, la deuxième ressource d'énergie géothermique en France. A l'échelle de la région, le potentiel, tant en basse température qu'en très basse température qui nécessite l'utilisation de pompes à chaleur est très important puisque 70% de la surface régionale présente une ressource en eau souterraine capable d'alimenter un système de géothermie sur nappe aquifère peu profonde.

La région est également bien pourvue en ressources profondes qui peuvent assurer une géothermie à usage direct (par simple échange thermique) sur la moitié du territoire. Au niveau des sondes géothermiques c'est quasiment 95% de la superficie qui peut en bénéficier.

« Enfin pour la région toute entière, la carte suivante montre que la plus grande partie du territoire à l'exception de la partie Nord Est du département de la Dordogne et du piémont des Pyrénées comprenant le sud Béarn et le Pays basque sont favorables à au déploiement de la géothermie sur doublet de forage »

il semble que cela ne soit donc pas possible.

## 4) Sobriété énergétique (éteindre les enseignes la nuit, comme à la salle de sport au dessus du Leclerc??) et numérique :

[https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2021-07/2021\\_07\\_16\\_Avis\\_CPER.pdf](https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2021-07/2021_07_16_Avis_CPER.pdf)

L'impact énergétique et environnemental croissant du numérique n'est pas spécifiquement identifié, alors que les ressources disponibles ne sont pas illimitées. L'intégration du numérique dans le volet « transition écologique et énergétique », que le CESER appelle de ses vœux, doit s'envisager selon les axes de sobriété énergétique (consommer mieux voire consommer moins), d'efficacité énergétique (amélioration des dispositifs techniques) et de substitution (remplacement des sources d'énergie primaires par des sources décarbonées).

Il est important que le « **tout numérique** » n'apparaisse pas comme une finalité en soi mais comme un **outil raisonné au service** des territoires et de ses acteurs. Le CESER souhaite donc que l'impact environnemental du numérique soit plus clairement identifié dans le CPER.

## 5) Récupération de la chaleur industrielle :

### Glossaire

Par **Chaleur de récupération** ou **chaleur fatale** (ou aussi chaleur perdue), on entend une production de chaleur dérivée d'un site de production et qui n'en constitue pas l'objet premier, et qui de ce fait n'était pas nécessairement récupérée. Il s'agit par exemple de chaleur contenue dans les fumées de fours, de chaleur émanant de matériels fabriqués et en cours de refroidissement, etc. Il s'agit de capter puis transporter cette chaleur, qui serait perdue, pour favoriser son exploitation sous forme d'énergie thermique.

6) Un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies pour le département des Pyrénées-Atlantiques (Version finale validée lors du COPIL n° 2 du 14/10/2019 et modifiée suite aux consultations) existe : [https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/35267/226284/file/PPFCI64\\_version%20finale.pdf](https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/35267/226284/file/PPFCI64_version%20finale.pdf)

Il contient des actions fortes de prévention contre les incendies liés à l'écobuage notamment.

Action n°7 : Renforcer le dispositif visant à réguler les écobuages en période sensible

Action n°8 : Mieux encadrer les usages du feu par la réglementation

Action n°9 : Poursuivre et renforcer l'animation des commissions locales d'écobuage (CLE) et l'organisation des chantiers d'écobuage

Action n°10 : Mettre en place une cellule de brûlage dirigé afin de proposer une expertise spécifique pour la réalisation des écobuages dans les zones à forts enjeux

Cependant, les débordements d'écobuages ou de feux sauvages sont problématiques, tout particulièrement dans certains cas où ils touchent des forêts présentant de forts enjeux environnementaux ou de protection. A cet égard, l'incendie de 2018 dans la forêt du Chimits à Aydius est symptomatique. Il s'agit d'une forêt de protection située au-dessus du village d'Aydius, jouant un rôle majeur contre les avalanches. De façon générale, les modalités de réalisation et d'encadrement des écobuages devraient être adaptées pour les cas de forêts à forts enjeux.

(Actions 10 et 14)

## 7) Pollution de l'air, de l'eau, des sols :

**amiante : dépôt gratuit à la déchetterie** (comme sur la commune de Niort) pour éviter les dépôts sauvages, ou collecte gratuite 1 fois de temps en temps à un point de collecte (par mois ?)

**Déchetterie gratuite ! Pour arrêter les dépôts sauvages.**  
*Pourvoir à nouveau prélevé dans les bennes ce qui peut encore servir, surtout sur la benne d'encombrants qui vont être enfouis (diminution des volumes !)*

*Aider à l'implantation d'une ressourcerie citoyenne (locaux à disposition?).*

## 8) Non artificialisation des sols :

Inscrire dans le PLUi la constructions ou rénovation des **parkings** en les rendant **perméables** (comme celui de LIDL).

**Végétalisation des cours de récréation et îlots de chaleur (parvis de la médiathèque) pour favoriser l'absorption de l'eau, la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur.**

L'ADEME nous indique : « Or, le fait de favoriser la nature en ville (eau et végétal) s'impose comme le principal levier de lutte contre les îlots de chaleur urbains. Les actions de végétalisation (toitures, façades, voies de tram, écrans bas), bien qu'offrant des gains modestes de réduction du bruit et de la pollution, s'inscrivent dans le même registre de mesures à bonne synergie entre les enjeux climat, air, énergie et bruit. »

**Bruit : L'ADEME indique :**

« Dans un PCAET, aucune action miracle ne prédomine, il faut conjuguer des gains modestes pour obtenir un effet global substantiel. En prenant en compte le bruit dans certaines actions climat, air et énergie, des décibels "gratuits" peuvent être mis en évidence et venir renforcer la légitimité de ces mesures. »

J'aurai donc du rajouter une colonne bruit à mon tableau bilan. Je laisse le soin à la CCHB de faire ce travail par manque de temps.

**L'accueil des réfugiés climatiques** pourrait aussi être déjà cité dans notre plan. Que ce soit ceux qui viendront de loin (pays subissant les aléas climatiques imposant des restriction de territoires vivables) comme en local (les personnes habitant dans les zones de crues torrentielles dans le haut Béarn).

## BILAN :

L'ADEME attire notre attention sur un point majeur des PCAET : *Traiter de manière transversale les actions* : «

• **L'approche transversale des enjeux, facteur de meilleure compréhension des impacts territoriaux**

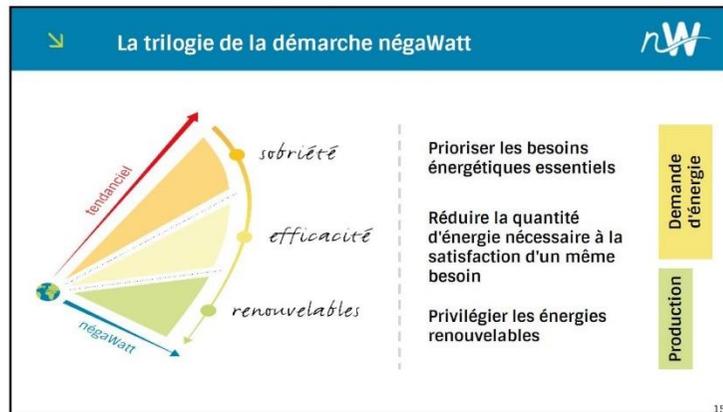
La réflexion globale permet d'éviter les risques d'effets négatifs d'un domaine sur un autre. Il est préconisé que le PCAET ne se conçoive pas comme une juxtaposition de plans d'actions sur les différentes thématiques climat, air et énergie. Traiter ces éléments de manière intégrée permet de favoriser les co-bénéfices et d'être vigilant quant aux effets négatifs potentiels.

Voilà pourquoi j'ai tenté un tableau bilan par actions en cochant toutes les cases lesquelles elles agissent.

Cela aura en plus le mérite de repérer les actions les moins coûteuses mais qui agissent sur plusieurs plans.

*J'invite la CCHB à replacer toutes les mesures dans un tableau indiquant pour chacune : leur coût, si elles impactent la pollution de l'air, l'eau, les GES, le transports, le bâtiment... pour repérer celles qui impactent plusieurs domaines et les valoriser.*

*Le tableau bilan des actions du PCAET pourrait indiquer sur quel plan l'action se trouve au niveau énergétique, en lien avec le projet Négawatt :*



L'énergie la moins impactant sur l'environnement et le réchauffement climatique est celle qu'on utilise pas.

Les actions de sobriété et efficacité sont celles à favoriser.

Combien d'actions du PCAET sont concernées ? Quel part du budget ?

*Sans un bilan comparatif, on ne peut juger le bien fondé du PCAET. Ainsi, nous verrions quelles actions coûtent chères, pour peu de gain et aucune sobriété ou efficacité.*

Le PCAET devrait comparer l'avantage coût bénéfice de chaque action.

Le secteur bâtiment consomme presque 40 % de l'énergie finale disponible (annexe 2 PCAET).

*C'est donc le levier qui devrait avoir le plus de financement pour sa sobriété = isolation.*

Le scénario Négawatt est aboutit et critiquable, mais il est une base incontournable.

## II- Le scénario négaWatt 2022

L'association négaWatt a dévoilé le 27 octobre 2021 son « Scénario négaWatt 2022 ». Son dernier exercice de ce genre remontait à 2017.

Dans ce scénario, la consommation d'énergie primaire baisse de 64 % d'ici 2050 par l'effet de toutes sortes de mesures qui sont détaillées dans le document, telles que la rénovation énergétique performante de la quasi-totalité du parc immobilier, la baisse du trafic routier motorisé ou la fin des vols aériens intérieurs.

Le scénario est fondé sur un abandon complet des énergies fossiles et de l'énergie électronucléaire d'ici 2050.

La production électrique serait, à cet horizon, entièrement obtenue par des énergies renouvelables : éolien terrestre, éolien offshore, photovoltaïque et hydraulique.

Il reste imparfait à mes yeux notamment car des variables ne sont pas quantifiables.

L'effet rebond : « L'effet rebond est ainsi le phénomène pour lequel les économies d'énergie prévues par l'utilisation d'une nouvelle technologie sont partiellement ou complètement compensées à la suite d'une adaptation du comportement de la société.

Exemple : avec tous les efforts consentis et le développement des énergies renouvelables qui mettent à disposition des énergies « propres », je me permets de partir plus souvent en vacances par avion...

La voracité et adaptabilité du capitalisme qui œuvre à se peindre en vert, en produisant par exemple de grandes unités de production d'énergie à grand renfort d'argent publique, alors que de plus petites unités resteraient moins impactantes pour l'environnement, avec un suivi des sommes investies aisées, et une non fuite des capitaux vers des paradis fiscaux.

**Pourquoi ne pas faire venir (par train) ce conférencier de Toulouse ?** Car même si je lui ai opposé 3 arguments qui ne sont pas pris en compte à mes yeux dans ce projet, il reste une base de travail fournie et documentée dont on ne peut se passer pour une vraie prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique. Formulaire de demande ici , frais de déplacement + 100 € pour les assos, jusqu'à 450 € pour les collectivités. : <https://negawatt.org/Demande-d-intervention>

La CCHB pourrait s'inscrire à leurs conférences en ligne à venir et ouvrir la séance au public et élus, en salle Jéliotte : <https://negawatt.org/agenda>

<p><b>1er avril</b></p> <p><b>Energy sufficiency in catching up economies</b> Webinaire en anglais, organisé dans le cadre du projet européen CACTUS et en marge du Berlin Energy Transition Dialogue 2022.</p> <p>Visioconférence</p>	<p><b>24 mai</b></p> <p><b>Énergies renouvelables : quel impact sur les ressources en matériaux ?</b> Cycle de webinaires - Scénario négaWatt 2022</p> <p>Visioconférence Zoom</p>	<p><b>15 juin</b></p> <p><b>Rénovation performante : retours d'expérience et actions opérationnelles pour massifier la rénovation en France</b> Cycle de webinaires - Scénario négaWatt 2022</p> <p>Visioconférence Zoom</p>	<p><b>septembre</b></p> <p><b>Nucléaire : quelles vulnérabilités associées à une trajectoire de prolongation et de renouvellement du parc nucléaire ?</b> Cycle de webinaires - Scénario négaWatt 2022</p> <p>Visioconférence Zoom</p>
<p><b>septembre</b></p> <p><b>Hydrogène et décarbonation de l'industrie</b> Cycle de webinaires - Scénario négaWatt 2022</p> <p>Visioconférence Zoom</p>	<p><b>novembre</b></p> <p><b>Bilan environnemental du scénario négaWatt</b> Cycle de webinaires - Scénario négaWatt 2022</p> <p>Visioconférence Zoom</p>	<p><b>décembre</b></p> <p><b>Relocalisation et industrie : l'exemple du textile</b> Cycle de webinaires - Scénario négaWatt 2022</p> <p>Visioconférence Zoom</p>	

Si la CCHB ne relève pas très vite ces propositions, j'espère qu'elle mettra à disposition d'associations une grande salle pour qu'elles l'organisent.

Voici la synthèse du plan Négawatt que nous devrions maîtriser avant de valider notre PCAET : <https://negawatt.org/IMG/pdf/synthese-scenario-negawatt-2022.pdf>

D'autres ressources incontournables existent : CEREMA <https://www.cerema.fr/fr/cerema/strategie>



[https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2021-07/2021\\_07\\_16\\_Avis\\_CPER.pdf](https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2021-07/2021_07_16_Avis_CPER.pdf)

Le CESER préconise de prioriser les orientations plutôt que de les laisser toutes sur un pied d'égalité. Il s'agit de la seule solution pour s'assurer que les éventuels arbitrages entre certaines orientations potentiellement contradictoires se fassent au bénéfice des priorités environnementales.

L'ADEME dans sa publication « l'articulation entre climat, air, énergie et bruit » nous précise à titre d'illustration que "les trois premiers critères d'attractivité d'une

région, du point de vue de la qualité de vie, cités par les jeunes cadres et jeunes diplômés lors d'une enquête réalisée en 2011 par l'APEC12 sont :

- 1 - Un trajet domicile-travail court
- 2 - La nature et un cadre préservé
- 3 - Les conditions climatiques.

À l'inverse, le premier frein cité est "un cadre de vie dégradé (notamment par la pollution)."

J'imagine bien que les autres catégories socioprofessionnelles, si on leur en donnait les clés (accès à l'information, temps de cerveau disponible non parasité par l'urgence des fins de mois...), auraient la même vision.

Il est grand temps de faire de nos territoires des lieux d'accueils pour une vie en accord avec la planète.

Les propositions de mon document sont à débattre, à soumettre aux autres pour en tirer le meilleur. Mais le jeu de la consultation publique en phase tardive du projet ne le permet pas, je le regrette. Peu d'actions sont budgétiser, n'ayant pas les moyens (temps, compétences) pour le faire.

*A l'avenir, pourquoi ne pas lancer un grand salon du PCAET (salon de l'urbanisme, de l'agriculture, de la rénovation ...) vitrine de toutes les actions respectueuses de la qualité de l'air, de l'eau, de la biodiversité à développer pour un Béarn vivant etc. à Oloron ?*

*De même, un partenariat avec BIE (asso Béarn Initiatives Environnement) pour faire connaître ce PCAET au plus grand nombre serait à envisager ?*

Mesures	Énergie			Lutte contre Impacts du réchauffement climatique	Habitat et urbanisme	Diminution du Transport inutile, mobilité aisée	Agriculture et forêt	Industrie tertiaire	Biodiversité préservée	Eau : préservation de la ressources et qualité	Diminution de la Pollution air	Matériaux	Coût
	Sobriété	Efficacité	Renouvelable										
Sortir le projet routier E7 Lescar-Oloron du SCoT	+			+	+	+	+ (terres agricoles libérées)	+ relocalisation	+	+	+	+	économies
Coeficienter les aménagements avec le respect des règles du PCAET	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	
bonnes pratiques agricoles du scénario Afterres 2050	+	+	+	+			+		+	+	+		
lycée de la montagne : leur proposer des intervenants et visites tous frais payés							+						
acheter un brise fougère et le faire tester par des exploitants				+ (car pas d'écobuage)		+ si tracté par un cheval	+ fougères valorisables en granulés		+ (pas de plantes et animaux brûlés)	+ pas d'incendies à éteindre	+ (pas d'écobuage)		Au moins 2000 €
lancer une production locale de granulés à base de fougères			+	+			+ remplace du bois de chauffage		+ car moins de forêt à couper		+		
faire une carte stratégie air				+ repérer les zones les plus impacter pour y avoir une politique plus développée +		+ y diminuer en priorité le trafic					+ zones à traiter ne priorité		
Diminuer l'image positive du chauffage au bois car polluant											++		
Lutter contre les mauvaises pratiques du chauffage au bois	+	+		+			+ (moins de bois à brûler pour obtenir une même température				++ donc moins d'impacts sanitaires		baisse dépenses sanitaires
interdiction des centrales solaires au sol devrait être la norme dans le PLUi, sauf sur site pollué				+ car moins de terres artificialisées	+ de terres libres		+ de champs disponibles		+ de friches	+ car moins de terres artificialisées			

Mesures	Énergie			Lutte contre Impacts du réchauffement climatique	Habitat et urbanisme moins impactant	Diminution du Transport mobilité	Favoriser Agriculture et forêt	Favoriser Industrie tertiaire	Biodiversité préservée	Eau : préservation de la ressources et qualité	Diminution de la Pollution air	Économiser les Matériaux	Coût
	Sobriété	Efficacité	Renouvelable										
Photovoltaïque sur toitures est et ouest à favoriser		+ car production d'énergie matin et soir aussi	+	+		+ énergie grise ( de production) importante - transport des minerais sur de longue distance					+	- hausse besoins minerais rares à extraction polluante	
Lier aides à l'achat de panneaux français ou européen						+ car produit fini venant de France		+ relocalisation					baisse chômage
Biométhaniseurs de grandes tailles (comme celui de Mourenx déversant ces digestat en Haut Béarn)		-		-		- déchets méthanisés venant de plus loin	- résidu de la fermentation = digestat produit liquides pollués et polluant + si agriculteurs : meilleur salaire avec dépense locale	- aides publiques à de grosses firmes	- rupture de citerne de digestat = gros impacts	- rupture de citerne de digestat = grosses destructions	- pollution azotée renforcée		aides publiques pour les locaux
Petits biométhaniseurs chez agriculteurs		+	+	+		+ déchets traités en local, moins transport			- rupture de citerne de digestat polluants	- rupture de citerne de digestat = impacts			
Nouvelles centrales hydroélectriques		+ et - (sécheresse à venir = baisse rendement)	+	+ et - (eau chauffe plus vite car débit plus faible)	- artificialisation			+	- trame bleue et verte impactées, cours d'eau remanié = perturbation de la biodiversité	Perturbation du débit donc changement de la sédimentation, débit réservé trop faibles = hausse des températures			
20 chaufferies bois prévues		+	?	+ / -		+ si ressources locales	- si trop de coupes	+	- si trop de coupes rases		+ pour le CO2, - pour les nanoparticules - si biomasse agricole = acides produits		
les ruminants au champs pour moins de gaz à effet de serre :				+		+ (pas d'importation de leur nourriture)	+		+		+ car moins de GES		
chevaux aspois envoyés par avion pour du sushis	--	--	--	--		---	+				-- - chevaux de traits vivants prenant l'avion...		
bilan des usages des vélos électriques	+	Le bilan le dira	+ / - : Nucléaire... batteries	+		+ / - selon le bilan à faire					+	- minerais rares dans les batteries	
Ecotaxe poids lourds ASPE	+			+		+		+ relocalisation	+	+ moins d'accidents	+		

Mesures	Énergie			Lutte contre Impacts du réchauffement climatique	Habitat et urbanisme moins impactant	Diminution du Transport mobilité	Favoriser Agriculture et forêt	Favoriser Industrie tertiaire	Biodiversité préservée	Eau : préservation de la ressources et qualité	Diminution de la Pollution air	Économiser les Matériaux	Coût
	Sobriété	Efficacité	Renouvelable										
Abandon des nouvelles voies routières de liaison axe E 7	+	+		+	+	+	+	+	+	+	+		Des millions économisés
Nouvelle voie = trafic induit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe E 7 déviation OLORON	-	-	-	-	-	---	-	+ ESPAGNE	--	-	+ Oloron - haut Béarn	--	92 M €
webinaire relocalisation de l'industrie textile, suivi par élu et citoyens						+ si relocalisation	+ si coton / lin / laine locaux	+ si relocalisation			+ si achat en local		
Stratégie national bas carbone transport routier : fret 21, Evcom, Objectif CO2	+ / -	+ / -	+ / -			+ / -					+ / -		
rétroactions négatives (augmentation vitesse liée par fluidification du trafic par ex.)	-	-		-		-					-		
Gérer les zones de bruit (ce qui gère aussi d'autres nuisances comme le transport...)	+			+	+	+	+ si isolant phonique naturel produit localement	+ (isolation du bâti = travail en local)	+		+		
Rénovation berges du Gave en végétalisant	+ (plus solide)			+ (plus solide, ombrage des rivières, lutte contre hausse températures)					Rétablissement de la trame verte	Ralentissent des inondations		économie	
Lutter contre les perturbateurs endocriniens									++	++			Bonne santé
Tonte de pelouse raisonnée	+			+					+		+		-
Centrale à bitume entrée Ouest OLORON	--		--	--	--		- (sur une zone agricole en prairie sensible, voire humide)	+ / - (4 emplois pour 2 hectares)	--	-- Cours d'eau protégée, zone natura 2000 et ZNIEFF proches	---	+ / -	

Mesures	Énergie			Lutte contre Impacts du réchauffement climatique	Habitat et urbanisme moins impactant	Diminution du Transport mobilité	Favoriser Agriculture et forêt	Favoriser Industrie tertiaire	Biodiversité préservée	Eau : préservation de la ressources et qualité	Diminution de la Pollution air	Économiser les Matériaux	Coût
	Sobriété	Efficacité	Renouvelable										
Développer les offres					-- sans loger les habitants en priorité (marché locatif à la hausse )								
Aménagement, à mettre en perspective avec conservation des espaces naturels - trame verte et bleue - contexte de changement climatique.(MRAE)				+		+	+		+	+	+		
Préserver nos forêts anciennes				+(zone humides)			++		++	+			
projet de carrières au Bager et Soeix	-		-	-	- nouvelles routes plus solides au bager		-	+/-	-	-	-		+/-
20 ans d'exploitation forestière en futaie régulière				-			-		-	-	-		
extraction des coupes par traction animale	+	+	+	+		+	+	+	+	+	+	+	
Pists forestières simples (sans aires de retournement)	+	+		+			+	+	+	+	+	+	
Rupture barrages et ondes de submersion					--								
Obligation des communes à porter plainte en cas de non respect de l'environnement				+	+		+		+	+	+	+	
S'appuyer sur Ecobiose et Néo Terra de la région				+	+		+		+	+	+		

Mesures	Énergie			Lutte contre Impacts du réchauffement climatique	Habitat et urbanisme moins impactant	Diminution du Transport mobilité	Favoriser Agriculture et forêt	Favoriser Industrie tertiaire	Biodiversité préservée	Eau : préservation de la ressources et qualité	Diminution de la Pollution air	Économiser les Matériaux	Coût
	Sobriété	Efficacité	Renouvelable										
Atlas de la biodiversité du Haut Béarn							+		+				
Ballon dirigeable exploitation forêt montagne	-	-	+ / -	-	-	-	-	+	-	-	-	-	
Inscrire nos forêts anciennes et de montagnes dans le PLUi				+	+	+ (pas de dirigeables)	+		+	+	+		
Inventaire complet des pertes eau potable réseau CCHB pour travaux									+ (économie d'eau à collecter disponible pour la biodiversité)	+			
Diagnostic usage agricole de l'eau pour l'irrigation : d'évolution future »	+	+							+	+			
Mise en conformité captage Lourtau avec débit réservé BIEN évalué	+	+							+	+			
Rejet eau source l'Ourteau prélevé en trop après traitement chimique	-	-							-	-			
cartographie de vulnérabilité de nos ressources en eau en Béarn				+			+ (prévenir le manque d'eau)		+	+			
Inventaire pollution eau potable CCHB pour lutte efficace									+	+			
Inventaire perturbateurs endocriniens et diffusion au grand public									+	+			

Mesures	Énergie			Lutte contre Impacts du réchauffement climatique	Habitat et urbanisme moins impactant	Diminution du Transport mobilité	Favoriser Agriculture et forêt	Favoriser Industrie tertiaire	Biodiversité préservée	Eau : préservation de la ressources et qualité	Diminution de la Pollution air	Économiser les Matériaux	Coût
	Sobriété	Efficacité	Renouvelable										
Protection des zones humides des maénagements				+ par diminution des effets des crues			+		+	+			
grand plan d'études des impacts de l'aménagement du territoire des Gaves à l'Adour				+			+		+	+			
S'appuyer sur Négamat	+	+	+					+				+	
Collecte itinérante des galets des champs pour concassage			+	+			+ terres arables préservée car moins de carrières dessus	+				+	
Carrières de Caresse			-	-			-	+		-		-	
Solaire thermique		+	+	+				+			+		
Géothermie	Semble impossible, à vérifier ?												
Sobriété : éteindre les enseignes ...	+			+					+ trame noire préservée				+ durée de vie éclairage + appareil augmentée
Sobriété numérique													
Récupération de la chaleur industrielle		+	+	+			+ (- besoin de bois pour se chauffer)	+ nouveau débouché local			+ (moins de chauffage polluant)		
Amiante : dépôt gratuit en déchetterie							+		+	+			
Retour à la déchetterie gratuite, recyclage facilité sur place													
Parkings perméables				+	+					+ meilleure absorption = moins d'inondation			
Végétalisation pavis / cours minéralisés	+ (clim naturelle)	+	+	+ lutte contre îlots de chaleur	+				+		+	+	

Mesures	Énergie			Lutte contre Impacts du réchauffement climatique	Habitat et urbanisme moins impactant	Diminution du Transport mobilité	Favoriser Agriculture et forêt	Favoriser Industrie tertiaire	Biodiversité préservée	Eau : préservation de la ressources et qualité	Diminution de la Pollution air	Économiser les Matériaux	Coût
	Sobriété	Efficacité	Renouvelable										
Actions d'amélioration du plan départemental de prévention des incendies forestiers				+			+		+	+	+	+	
Accueil des réfugiés climatiques				+									
Conférencier NegaWatt	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	450 € au max + frais de déplacement
Conférences en ligne NegaWatt	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	0 €
GRAND SALON du PCAET	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	

en violet : les mauvaises idées

## ANNEXE 1: LE CHAUFFAGE AU BOIS EN 3 BONNES PRATIQUES



## Le saviez-vous ?

Dans le Parc national des Pyrénées, 80 % des habitations sont chauffées au bois. 41 % de ces équipements sont peu ou pas performants et émettent des particules polluantes. En effet, le chauffage au bois individuel contribue pour 90 %\* aux émissions de particules (PM2,5) du secteur résidentiel. Elles sont responsables en grande partie de la pollution de fond\*\* en hiver.

## Les avantages et inconvénients du chauffage au bois :



- Émission de gaz à effet de serre quasiment neutre.
- Prix d'achat le moins cher.
- Développement d'une activité locale, non délocalisable.



- Émission de polluants nocifs pour la santé si on n'adopte pas les bonnes pratiques de chauffage !

## Les effets sur la santé :

La pollution aux particules la plus problématique est la pollution de fond\*\*. Elle expose de façon chronique aux polluants.

### À court terme :

- Irritation du nez, des yeux, de la gorge
- Toux
- Asthme
- Allergies
- Aggravation de maladies respiratoires

### À long terme :

- Risque aggravé de cancers
- Maladies cardiovasculaires
- Maladies respiratoires graves
- Décès prématurés

\*Source : Atmo Occitanie / \*\* La pollution de fond est celle à laquelle est exposé un individu en permanence. Elle est en dessous des seuils d'alerte mais tout aussi dangereuse pour la santé humaine du fait de l'exposition chronique.

## Économisez Jusqu'à 700 € par an !

Économie réalisée après le remplacement d'un appareil de chauffage au bois par un équipement plus performant sur la base d'une facture de bois bûche annuelle de 1500 €.



Et participez à l'amélioration de la qualité de l'air !

## Pour bien choisir son appareil de chauffage

Guides à consulter en ligne : [www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques](http://www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques)



## Le saviez-vous ?

Pour le changement de votre appareil de chauffage au bois ou pour tout autre projet d'amélioration énergétique de votre logement, vous pouvez bénéficier d'aides financières. N'attendez plus et renseignez-vous !



Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat du Haut-Béarn  
Tél. 05 59 05 66 77



Espace Info Énergie  
Tél. 05 59 14 60 64  
[infoenergie.bearn@soliha.fr](mailto:infoenergie.bearn@soliha.fr)



Animé par la Région et l'ADEME, le réseau des TEPOS en Nouvelle-Aquitaine est composé de territoires engagés dans une démarche ambitieuse de transition énergétique.



En partenariat avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn



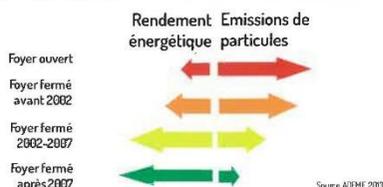
## Le chauffage au bois en 3 bonnes pratiques

## conseil N°1 Le bon équipement

### Une puissance adaptée à votre logement

À titre indicatif : pour une maison des années 70, à 600 m d'altitude, avec une isolation moyenne.	Surface	Puissance adaptée du poêle à bois
	50 m <sup>2</sup>	6 KW
	100 m <sup>2</sup>	12 KW
	150 m <sup>2</sup>	19 KW

### Le rendement de votre appareil et les émissions de particules.



### À SAVOIR

9h de fonctionnement d'un foyer ouvert

Émissions de particules d'une  
voiture essence sur 50 allers-retours  
Tarbes-Toulouse



Faire appel à un **installateur agréé RGE\*** vous garantit une installation de qualité et des conseils d'utilisation adaptés à votre utilisation de l'appareil de chauffage.

\*RGE: Reconnaissance Garantie de l'Environnement

## conseil N°2 Le bon combustible

### Séchage et stockage

L'idéal est un bois stocké **sous abri**, à l'**extérieur** et bien ventilé. Avec un séchage du bois moyen de **18 mois**, vous vous assurez d'avoir jusqu'à **2 fois plus** de chaleur mais aussi **moins de particules** toxiques.



### Un bois sec = moins de 25% d'humidité

Préférez le bois de **feuillus durs** (chêne, frêne, hêtre, orme, charme, châtaignier) C'est un bois dense, il fournira plus d'énergie au m<sup>3</sup>. Les résineux sont à utiliser pour l'allumage.

### À SAVOIR

Un bois **sec** se reconnaît à :

- des **fissures** qui irradient depuis le centre.
- **léger**, il sonne creux si on cogne 2 bûches entre elles.
- l'**écorce** se détache facilement.



**NE JAMAIS UTILISER** de bois traité ou bien de déchets domestiques dans votre foyer, vous serez exposés à l'émission d'éléments toxiques !

## conseil N°3 La bonne utilisation

### À SAVOIR

- Bien lire la **notice** de votre appareil de chauffage au bois.
- Alimenter peu le foyer mais **régulièrement**.
- Privilégier l'allumage par le haut avec un allume-feu écologique.

Un allume-feu écologique se compose de fibres de bois ou de sciure compressée imprégné de cire végétale.

### L'allumage par le haut :

Avec l'allumage par le haut, il y a beaucoup moins de particules émises.



### Entretien

- Un nettoyage régulier des cendres permet d'éviter une surconsommation de bois.
- Un ramonage deux fois par an vous permet d'utiliser le chauffage au bois en toute sécurité.



## Ce qu'il faut retenir :

Un appareil de chauffage au bois **PERFORMANT** :

- Pollue moins
- À un rendement + élevé
- Permet des économies de bois

- Pour un combustible de qualité, privilégiez un bois **sec**, produit **localement** afin de développer la filière bois locale.
- Mais surtout des bûches **calibrées** pour votre appareil.
- Pensez aux labels, tels que France Bois Bûche, Flamme Verte ou encore NF Bois de Chauffage, gage de qualité.

- Un entretien régulier (nettoyage et ramonage) permet de vous chauffer au bois en toute sécurité et avec un meilleur rendement.
- Pensez à faire réaliser l'entretien par un professionnel agréé qui vous délivrera un certificat.